CENTRAIDE

Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Du plomb dans les ailes

Avis sur les inégalités sociales

SEPTENTRION

Centraide
Québec,
Chaudière-Appalaches
et Bas-Saint-Laurent

Du plomb dans les ailes

Avis sur les inégalités sociales

Pour effectuer une recherche libre par mot-clé à l'intérieur de cet ouvrage, rendez-vous sur notre site Internet au www.septentrion.qc.ca

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres.

Financé par le gouvernement du Canada | Canada

Si vous désirez être tenu au courant des publications des ÉDITIONS DU SEPTENTRION, vous pouvez nous écrire par courrier, par courriel à sept@septentrion.qc.ca, ou consulter notre catalogue sur Internet : www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion
835, avenue Turnbull
Québec (Québec)
G1R 2X4

Diffusion au Canada
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN papier : 978-2-89791-146-1
ISBN pdf : 978-2-89791-147-8

Ventes en Europe :
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

Avis de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Réalisé par le comité de développement social (CDS)

Marc De Koninck, président
Pierre-Luc Bonneville
Jacqueline Laurencelle-Fournier
Nathalie Gagnon
Marine Sériès
Louise Vallières

Permanence de Centraide en soutien au comité

Direction :
Nancy Charland, vice-présidente au développement social

Coordination, recherche et rédaction :
Marie-Noëlle Béland, conseillère en mobilisation au développement social

Avec la collaboration de :
Camille Bélanger-Vincent, chargée de communication – rédaction et relations médias
Richard Fecteau, conseiller stratégique en développement social

Mise en page :
Eugénie Hamel, conceptrice graphique

Collaboratrices externes

Révision linguistique :
Anne-Marie Lapointe

Illustrations :
Chloé Germain-Thérien (Chloloula) | chloloula.com

Ont aussi participé aux travaux du comité de développement social sur les inégalités

Richard Cloutier, Audrey Evers, Pierre Fontaine, Hector Ouellet, Pascale Pilon, François Talbot, Annie Vervondel, Geneviève Villeneuve-Patry

En mémoire de Pierre Fontaine,
complice précieux pour la production
de plusieurs des documents de réflexion
du comité de développement social
de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.
Homme engagé et passionné,
il croyait comme nous
à l'importance de prendre la parole
pour défendre la nécessité
d'un monde meilleur !

Merci à ceux et celles qui ont généreusement accepté de se prêter à l'exercice d'une lecture critique. Vos conseils avisés et vos précieuses contributions à la rédaction ont été indispensables.

Emmanuelle Careau, vice-doyenne à la responsabilité sociale à la Faculté de médecine de l'Université Laval et membre du conseil d'administration de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Céline Campagna, responsable du volet santé du Plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec à l'Institut national de santé publique du Québec

Marianne Corneau, agente de planification, de programmation et de recherche à la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Marie-Josée Dupuis, responsable de l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec au Collectif pour un Québec sans pauvreté

Georges Goma-Gakissa, chargé de cours et chercheur en sciences sociales à l'Université du Québec à Rimouski

Annie Gaudreault, directrice des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à la Ville de Lévis et membre du conseil d'administration de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Shelley-Rose Hyppolite, médecin-conseil au sein de l'équipe Déterminants de la santé/Équité en santé de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale et professeure adjointe au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine de l'Université Laval

Vivian Labrie, chercheuse autonome associée à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

Benoît Lalonde, chargé de cours et professionnel de recherche au Département de géographie de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design de l'Université Laval

Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à la Ville de Québec et présidente du conseil d'administration de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Ianik Marcil, économiste indépendant et auteur

Louis Nadeau, président de Gestion Louis Nadeau et membre du conseil d'administration de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent

Patrick Turmel, professeur agrégé et spécialiste en éthique et en philosophie politique à la Faculté de philosophie de l'Université Laval

Merci aux organismes, entreprises, établissements et familles qui nous ont accueillis pour la tenue des consultations citoyennes, dont : Atout-Lire (Québec), Le Filon (Lévis), La Jardilec (Saint-Jean-Port-Joli) et le Cégep de Sainte-Foy (Québec).

Merci à toutes les personnes qui ont accepté de nous parler d'elles, de leur vision et de leurs espoirs au sujet des inégalités sociales :

Dacil Alamo Cruz

François Amyot

Johanne Arsenault

Michel Béland

Andréanne Bouchard

Élise Boutin

Pierre Cantin

Josée Carré

Yvon Charest

Lise Chastenay

Olivier Cournoyer-Boutin

Antoine Denis

Lise Dionne

Nancy Fortin

Esther Gaulin

Raphaël Gaumond

Briatte Gérard

Thomas Giroux

Marie Anna Grégoire

Isabelle Guichard-Joly

René Hamel

Valérie Hotton-Paquet

Lyne Jacques

Evelyne Janet

Daniel Jobin

Lydia Lavoie

Jacinthe Lévesque

Lyne Lévesque

Mouna Loukili

Philippine Lukusa

Jean-Michel Médée

Rodrigo Michea

Simon Mottard

Gertrude Nyampinga

Antoine Pellerin

Réjeanne Picard

Sirena Reslan

Matthieu Rigest

Renée Robichaud

Madeleine Roy

Denis Ruel

Françoise Salesse

Anne-Frédérique L.-Slythe

Hugues Tremblay

Evens Villeneuve

Louise Vohl

Francine (n'a pas divulgué son nom de famille)

AVANT-PROPOS

Afin de participer aux débats sociaux liés à sa mission, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a publié divers avis au fil des ans, dont quatre documents de réflexion portant sur la pauvreté et les préjugés[I]. Cette fois-ci, l'organisation se penche sur la question des inégalités sociales et, avec Centraide Bas-Saint-Laurent[II], ajoute sa voix à toutes celles qui s'élèvent actuellement pour dire que nous pouvons et que nous devons faire mieux.

Convaincu que nous sommes toutes et tous liés et concernés par ce qui arrive à celles et ceux qui nous entourent, Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent aspire à participer à la construction d'une société meilleure et plus juste pour l'ensemble de ses membres. Avec son réseau d'organismes et de projets associés, il soutient l'amélioration des conditions de vie de centaines de milliers d'individus dans la Capitale-Nationale, dans Chaudière-Appalaches et au Bas-Saint-Laurent, et contribue du même coup au mieux-être de nos collectivités.

Les difficultés et les réussites de chacun et chacune d'entre nous ont inévitablement un effet sur notre communauté. Nous sommes plus forts et plus riches collectivement lorsque nous améliorons la qualité de vie et le mieux-être de toutes et tous. Pour y parvenir, il faut agir sur la pauvreté et sur l'exclusion, qui prennent plusieurs formes et touchent plusieurs d'entre nous.

I *Une société en déficit humain – Rapport sur les conséquences sociales de l'appauvrissement* (1998), *Une société qui se tire dans le pied – Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté… et à toutes les autres* (2000), *On n'est pas seuls au monde – Propos sur la responsabilité sociale et la pauvreté* (2003), *Un préjugé, c'est coller une étiquette – La lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés* (2011).

II Organisation unifiée à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches depuis le 1er janvier 2019.

Pour Centraide, le fait d'intégrer la dimension des inégalités sociales à son discours n'est pas anodin. Alors que la pauvreté est souvent réduite à un problème individuel, la question des inégalités est plus clairement perçue comme collective, politique et structurelle. Il en va de même pour les solutions visant à réduire ces inégalités : des actions collectives, politiques et structurelles sont incontournables.

En effet, si l'on se doit de soutenir toute personne vivant une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale afin de lui permettre d'améliorer sa condition, l'aide individuelle ne suffit pas. Pour ne plus être une société productrice de pauvreté et d'exclusion, il est nécessaire de repenser nos façons de vivre ensemble et d'agir sur les inégalités sociales.

Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent fait ainsi appel à l'ensemble de son réseau de partenaires des milieux communautaire et institutionnel, d'affaires, coopératif et philanthropique afin que se poursuive cette réflexion. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer, car nous ne pourrons parvenir à construire une société meilleure en laissant s'accroître les inégalités sociales.

> Réfléchir aux inégalités sociales, c'est rompre avec la perspective selon laquelle le mérite ou la responsabilité individuelle expliquent à eux seuls la situation sociale d'un individu.

MISE EN CONTEXTE 2020

Alors que *Du plomb dans les ailes* était sur le point d'être publié, la crise du coronavirus (COVID-19) est survenue, obligeant à en interrompre l'édition pour y intégrer cet épisode phare de notre expérience collective.

Durant une telle période, il apparaît évident que les choix de chaque individu ont des répercussions sur la vie des autres. La transmission du virus devient une preuve tangible de notre interdépendance. Pourtant, l'incidence de nos actions sur la vie des autres va bien au-delà du risque de contagion puisqu'en toute chose, nos vies sont interreliées.

Dans le présent ouvrage, il est démontré que la réduction des inégalités profite à toute la société, et non pas seulement aux personnes les plus durement touchées par celles-ci. Nous sommes collectivement responsables du mieux-être de chaque personne ; prendre soin de chaque membre de notre société est bénéfique pour chacun et chacune d'entre nous. La crise que nous traversons en témoigne de façon magistrale : notre santé individuelle dépend de celle des autres. Ainsi, la santé de tous et toutes passe… par la santé de tous et toutes ! L'action individuelle ne suffit pas : l'action collective est la seule solution durable.

On ne peut faire face à une pandémie comme celle que nous traversons sans aborder de front la question des inégalités sociales. Dans cette crise de la COVID-19, nous ne sommes pas égaux. Ces mois de confinement auxquels nous avons été astreints se sont transformés en une expérience plus ou moins éprouvante sur les plans physique et mental selon nos conditions de vie (revenu, logement, accès aux technologies, réseau social, etc.), révélant les inégalités déjà existantes.

En temps de confinement, comment une personne âgée isolée répond-elle à ses besoins sans sortir de chez elle ? Comment une femme victime de violence peut-elle assurer sa sécurité ? Comment des travailleurs et travailleuses à faible revenu qui perdent leur salaire parviennent-ils à se nourrir en attendant l'arrivée de l'assurance emploi ou de l'aide d'urgence ? Comment des enfants qui éprouvent des difficultés scolaires maintiennent-ils leurs acquis ? Comment une personne qui vit avec un handicap reçoit-elle le soutien nécessaire ? Comment des adultes ayant des problèmes de santé mentale font-ils face à leurs craintes ? Comment une personne immigrante nouvellement arrivée trouve-t-elle ses repères ? Comment une personne assistée sociale qui vit avec la moitié du revenu nécessaire à sa survie s'organise-t-elle devant la hausse des coûts des aliments ? Comment des adultes ayant un faible niveau de littératie peuvent-ils rester au fait des consignes qui évoluent dans le temps ?

Durant ces mois difficiles, notre principale richesse réside dans le filet social que nous avons tissé et dans les liens qui nous unissent aux autres. Les impôts payés l'an dernier servent à réduire les impacts individuels et collectifs de cette crise et font en sorte que les gens ne s'endettent pas pour être soignés. Des revenus de remplacement ont été et sont encore

disponibles pour beaucoup d'hommes et de femmes qui sont sans emploi. Des organismes communautaires redoublent d'ardeur pour donner des biens et des services essentiels aux personnes dans le besoin. À cela s'ajoutent des réseaux d'entraide qui se mettent en place spontanément, des gens qui offrent leur aide pour prendre soin des autres. Malgré cela, cette crise n'est pas vécue avec la même intensité par tout le monde et nous aurions pu faire mieux, sans aucun doute.

Au cours des premières semaines de la crise, un consensus s'est rapidement installé au sein de la population autour de l'importance de la prévention. Il fallait aplatir la courbe. Mieux valait éviter la propagation du virus plutôt que de faire face à des conséquences dramatiques qui auraient des coûts humains et financiers majeurs. Si la prévention est de mise durant cette pandémie, elle est tout aussi utile dans plusieurs sphères de notre vie collective. Par exemple, en matière d'éducation, mieux vaut soutenir adéquatement chaque enfant plutôt que d'agir sur le tard, lorsque les échecs auront affecté son estime de soi et sa confiance en l'avenir. Pourtant, le manque de ressources en éducation est régulièrement décrié. Il en va de même pour les soins préventifs en santé mentale ou pour l'accès à un revenu permettant aux gens de répondre à leurs besoins de base. Il y a un coût collectif et individuel à tolérer la pauvreté et la croissance des inégalités. Si nous arrivions à mettre autant d'ardeur à prévenir la désaffiliation sociale qu'à prévenir la propagation du virus, nous constaterions rapidement une hausse du bonheur collectif grâce au mieux-être de chacun et de chacune. Nous ferions également des économies substantielles puisque, dans bien des sphères de la vie, agir en amont coûte moins cher qu'intervenir en aval.

Dans les médias, nous avons souvent lu et entendu que notre monde ne serait plus le même après la COVID-19. Cette crise pourrait effectivement être un tournant de notre histoire collective ; il ne tient qu'à nous de faire en sorte que des changements adviennent. La pandémie est le grand révélateur d'une réalité que nous avons trop souvent reléguée au second plan : celle des inégalités sociales. La transformation sociale à laquelle Centraide, Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent souhaite participer est celle d'une société fondamentalement égalitaire, durable et plus riche des contributions de chacun et de chacune d'entre nous.

Québec, le 31 août 2020

« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »

Nelson Mandela, avocat et homme d'État sud-africain (1918-2013)

INTRODUCTION

Nous vivons en société. Nos histoires individuelles s'écrivent lors d'échanges vécus dans les différentes sphères de notre vie, privée comme publique. Un foyer, une école, un hôpital, une rue, un commerce, un centre communautaire sont autant de lieux où se sont vécus les rapports sociaux qui nous ont construits, qui nous ont donné des racines et des ailes. Nous sommes liés aux autres de multiples façons. Ces liens qui nous unissent sont affectifs, politiques, économiques et culturels. Nous dépendons les uns et les unes des autres. Chaque jour, nous nous reposons sur des savoirs et des savoir-faire que d'autres détiennent.

En 1948, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les 43 pays signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme inscrivaient un idéal social au cœur de leur constitution, celui de la reconnaissance et du respect des droits et libertés pour toutes et tous. Le Québec a d'ailleurs renforcé son engagement envers cet idéal social en adoptant sa propre Charte des droits et libertés de la personne en 1975.

> Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
>
> Article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme – 1948

Ces règles fondamentales constituent une base légale et morale à laquelle nous devons nous référer pour réfléchir au présent et penser l'avenir. Celles-ci sont d'ailleurs limpides : les êtres humains sont égaux en dignité, en valeur et en droits.

En vue de la publication de cet avis, Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent a mené des consultations auprès de gens d'horizons très différents. Ceux-ci ont été interrogés afin de savoir si, au Québec, nous avions toutes et tous les mêmes droits et les mêmes chances. La réponse a été globalement la même : en théorie, oui, mais en réalité, non.

En principe, nous sommes égaux en dignité et en droits, mais dans les faits, nous ne disposons pas toutes et tous des moyens et des ressources nécessaires pour exercer ces droits. Actuellement, sommes-nous réellement égaux devant la justice, le système de santé, en emploi, dans l'espace public ? Et puisque notre liberté s'exerce en fonction des moyens

dont nous disposons pour faire des choix et nous épanouir, sommes-nous toutes et tous également libres ?

Tout comme les pactes et les chartes qui l'ont suivie, la Déclaration universelle des droits de l'homme se fonde sur les principes d'égalité et de liberté. Ces deux notions sont liées. Pourtant, les moyens dont nous disposons pour tendre vers plus d'égalité (par exemple la fiscalité ou les programmes sociaux universels) sont souvent perçus comme des contraintes à la liberté. Ainsi, si une personne propose un moyen d'avancer vers un idéal social plus égalitaire, une autre s'inquiète pour sa liberté. Nous pourrions en venir à croire que ces deux projets de société sont inconciliables et qu'une personne choisit un camp ou l'autre selon ses valeurs et ses intérêts. Pourtant, la société entière serait gagnante à penser simultanément ces idéaux.

Lorsqu'au nom d'une certaine forme de liberté nous permettons aux inégalités sociales de s'accroître, nous contribuons à limiter les droits et l'exercice de la liberté d'un nombre grandissant de gens. Si cette entorse aux droits touche plus durement les personnes les plus pauvres et exclues socialement, elle affecte également toute la société.

Pour plusieurs, être libre, c'est pouvoir choisir, c'est être capable de rêver et de réaliser ses rêves. Comme Icare[III], dans la mythologie grecque, on peut croire que nos ailes nous portent vers des mondes sans limites. Malheureusement, lorsque nous sommes confrontés à la réalité, nous constatons à quel point le manque d'égalité limite nos aspirations individuelles et collectives. Les inégalités sociales sont du **plomb dans nos ailes**, à la fois comme individus et comme collectivité.

III Icare est une figure mythologique principalement connue pour avoir provoqué sa propre mort en volant trop près du Soleil. La fonte des ailes de cire et de plumes que lui avait fabriquées son père a causé sa chute.

Il est difficile d'avoir une vision d'ensemble des inégalités sociales, puisque nous nous entourons, plus ou moins consciemment, de gens qui nous ressemblent sur les plans culturel et économique. Pourtant, il est essentiel de prendre un pas de recul pour arriver à un portrait juste de la situation.

Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent a décidé de prendre ce recul en puisant dans les liens privilégiés qu'il entretient avec une diversité d'acteurs de la communauté : organismes communautaires, entreprises, institutions, citoyens et citoyennes de divers horizons. Les personnes consultées dans le cadre de la démarche ayant mené à cette publication ont donc été invitées à faire part de leurs réflexions, de leurs préoccupations et de leurs expériences en lien avec les inégalités sociales.

Évidemment, il est impossible d'aborder ici l'ensemble des enjeux liés aux inégalités sociales, car celles-ci sont trop nombreuses et trop complexes. Ce document propose plutôt de jeter un regard sur six formes d'inégalités, soit les inégalités économiques, en emploi, en éducation, en santé, en matière de justice et en environnement, des inégalités qui, mises ensemble, s'accroissent et s'amplifient puisque leurs effets sont interreliés. Chacun de ces volets aurait mérité une publication en soi, mais ce survol permet de dégager une vision globale de la situation qui met en lumière des réussites, mais aussi de vastes défis à relever.

> L'enjeu des inégalités sociales est sensible car il nous concerne directement. Puisque nous faisons partie de cette société, nous sommes à la fois juges et parties. Il peut être douloureux d'exprimer en quoi nous sommes ou avons été défavorisés par rapport à d'autres, tout comme il peut être difficile d'admettre les avantages dont nous avons tiré profit. La ligne entre mérite et privilège est parfois difficile à tracer pour soi comme pour les autres. Le fait de réfléchir avec sincérité à notre situation et à notre parcours permet d'éviter certains biais causés par les préjugés que nous pourrions avoir à l'égard des gens qui vivent des situations qui nous sont étrangères.

« Tous les animaux sont égaux mais certains sont plus égaux que d'autres. »

George Orwell, écrivain anglais (1903-1950)

COMMENT SE CRÉENT LES INÉGALITÉS SOCIALES ?

Lorsqu'il est question de tendre vers une société plus égalitaire, l'objectif n'est évidemment pas de chercher à rendre tous les individus identiques. Même dans un système parfaitement égalitaire, les gens continueraient d'avoir des caractéristiques physiques, des forces ou des habiletés qui leur sont propres et qui créent certaines inégalités dites « naturelles ». Tendre vers une société égalitaire signifie agir sur les inégalités qui sont construites ou amplifiées par le fonctionnement de notre société : les inégalités sociales.

Chaque individu a une position initiale dans notre société, et sa position change selon son parcours de vie. Le fait qu'une personne puisse « monter » ou « descendre » l'échelle sociale est appelé « mobilité sociale ». Les positions initiales des individus et leur potentiel de mobilité ne relèvent pas que du hasard ou de leur volonté, elles dépendent largement des règles de fonctionnement que la société se donne.

Également, chaque parcours individuel est affecté par les rapports entre groupes d'individus. La situation d'une personne peut donc s'améliorer ou se détériorer en fonction de celle des groupes auxquels elle appartient.

Une question de ressources

Plus concrètement, dans notre société, la position initiale d'un individu sur l'échelle sociale dépend des ressources de ses parents et de celles que la société met à sa disposition. Sa mobilité sociale dépendra de ces mêmes ressources, auxquelles s'ajouteront celles que l'individu pourra développer ou accumuler. Ces ressources sont de divers ordres : revenu suffisant, milieu de vie sécuritaire et aimant, soutien d'un réseau social,

appartenance à une communauté, accès à un logement de qualité et aux moyens de transport nécessaires, accès à l'éducation, à des services de proximité, à un environnement sain, à des capacités personnelles d'adaptation ou de communication, à un réseau de contacts, à du temps libre, etc.

Des facteurs discriminants affectent l'accès aux ressources pour des individus appartenant à certains groupes sociaux. Des personnes seront favorisées ou défavorisées en fonction de leur genre, de leur origine, de leur situation économique, de leur statut social, de leur provenance, de leur état de santé physique ou mental, de leur âge, de leur orientation sexuelle, de leurs limitations fonctionnelles, etc. Plus encore, certains facteurs discriminants peuvent s'accumuler chez une même personne, la mettant plus à risque de voir ses possibilités sociales et économiques réduites.

> Dans cette société observée sous l'angle des inégalités, jetons un regard sur le parcours de vie qui nous a menés à notre situation actuelle. En nous attardant aux personnes qui sont plus et moins privilégiées que nous, nous pouvons réfléchir aux obstacles qu'elles ont rencontrés et aux avantages qu'elles ont obtenus selon leurs conditions de départ sur l'échelle sociale. Cet exercice nous permet de constater en quoi une multitude de facteurs affectent le parcours d'une personne bien au-delà de sa volonté et des efforts qu'elle déploie.

Des effets qui s'additionnent

Les inégalités d'accès aux différentes ressources peuvent parfois sembler anodines prises isolément, mais leur addition s'avère pénalisante.

L'image des escaliers roulants mise de l'avant par le Collectif pour un Québec sans pauvreté illustre bien le fonctionnement des mécanismes

Histoires d'escaliers qui DESCENDENT

Line a un grand talent pour la musique. Sa professeure a parlé à ses parents pour leur dire que des cours privés lui permettraient de développer encore plus ses aptitudes musicales. Ces derniers n'ont pas les moyens de les lui payer.

Charles a appris qu'il avait un cancer. Pour suivre ses traitements, il a dû réduire ses heures de travail et payer les frais de transport pour se rendre à l'hôpital. Il craint de ne plus pouvoir travailler si son état s'aggrave.

Paul est en maternelle. Il a des difficultés de langage qui affectent ses interactions sociales et sa confiance en lui. Il est en attente pour des services d'orthophonie, mais ses parents n'ont pas les ressources pour contourner les listes d'attente.

Anna a du mal à rembourser le solde de sa carte de crédit et paie beaucoup d'intérêts qui s'ajoutent à ceux qu'elle paie déjà pour ses dettes d'études. Pourtant, elle s'en tient strictement aux dépenses nécessaires.

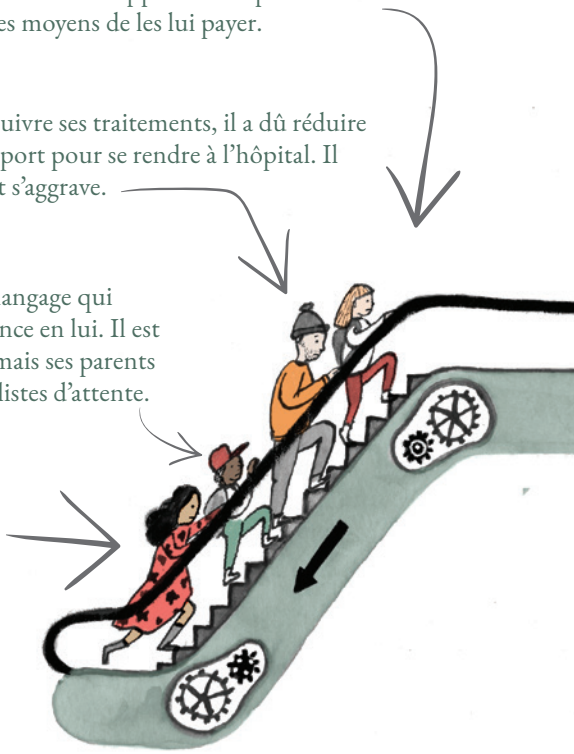

qui créent les inégalités sociales. Comme on peut le constater, dans la partie inférieure de l'image, séparée de l'autre par un palier, les escaliers roulants descendent, alors qu'ils montent dans la partie supérieure. Cette image illustre à quel point l'ascension est difficile dans la moitié inférieure de l'escalier, alors qu'elle s'accélère dans la moitié supérieure.

Histoires d'escaliers qui MONTENT

Louis est en mesure de mettre de l'argent de côté, il accumule des intérêts qui s'additionnent à son revenu d'emploi. Il songe à investir dans un duplex pour percevoir un loyer qui facilitera le remboursement de son hypothèque.

Alex a pu compter sur l'aide de son réseau quand sa fille a été hospitalisée loin de sa maison. Une collecte de fonds a permis d'amasser 15 000 $ pour pallier les pertes de salaire et payer le coût des déplacements et de l'hébergement. Ses proches se relaient pour lui apporter de la nourriture et du réconfort.

Sofia a obtenu une promotion. Désormais, ses assurances seront payées par son employeur, tout comme son abonnement au transport en commun. Elle obtient un budget de représentation de 2000 $ par année pour des repas. Elle aura maintenant les moyens de cotiser à un REER collectif avec contribution de l'employeur.

Ce sont sept histoires parmi des milliers que Centraide entend au sein de son réseau de partenaires. Chaque personne a son histoire et se déplace sur cet escalier roulant. Nous nous y croisons toutes et tous, et nos actions peuvent influencer le parcours des autres.

Les différents mécanismes qui créent les inégalités sociales n'agissent pas de façon isolée. Ils sont interreliés ; l'effet des uns venant renforcer l'effet des autres. Par exemple, une personne qui n'a pas accès à une ressource dont elle a besoin verra ses chances d'améliorer sa situation lui échapper. Lors d'une rencontre avec des parlementaires, des personnes en situation de pauvreté ont d'ailleurs expliqué que vivre la pauvreté, c'est comme devoir monter dans un escalier roulant qui descend : « dans un système comme celui-là, sur quoi faut-il agir en premier ? Faut-il s'acharner sur les personnes pour qu'elles arrivent à monter l'escalier qui descend ou faut-il s'occuper des escaliers ?[1] »

Les inégalités sociales ne sont pas une fatalité. Elles découlent de décisions prises par des humains, individuellement ou collectivement, au fil du temps. Nous avons le pouvoir de modifier les systèmes qui produisent, reproduisent et accroissent les inégalités. À preuve, certains pays sont marqués par moins d'inégalités que d'autres grâce aux choix politiques qui y ont été faits. Il n'en tient qu'à nous de décider dans quelle société nous souhaitons vivre.

> Les rapports inégalitaires qui existent entre différents groupes sociaux et la distance qui les sépare sont des mécanismes qui renforcent les inégalités. Le fait que des gens de divers groupes sociaux se parlent peu et connaissent mal la réalité des autres ne fait qu'empirer la situation.

Réfléchir aux inégalités sociales, c'est :

- D'abord, observer le monde qui nous entoure, identifier les ressources qui y sont disponibles et évaluer si l'accès à ces ressources est le même pour chaque personne.
- Ensuite, évaluer si le fonctionnement de notre société est en cause dans cet accès égal ou non à ces ressources, et voir en quoi nos règles communes contribuent à cette situation.
- Puis, mesurer les répercussions de cet accès égal ou non sur les personnes et sur les communautés.
- Finalement, réfléchir aux changements qu'il serait souhaitable d'apporter et aux moyens à notre disposition pour y arriver.

« L'inégalité imprègne notre structure économique et sociale, et le projet de la réduire substantiellement nous impose d'examiner tous les aspects de notre société. »

Anthony B. Atkinson, économiste britannique (1944-2017)

OÙ EN SOMMES-NOUS EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS SOCIALES ?

L'impôt n'est pas une question technique, il se trouve au cœur du lien social.

Thomas Piketty, économiste français

Des inégalités de revenu et de richesse

Étant donné le fonctionnement de notre société, l'argent est une ressource incontournable à notre vie et à notre émancipation. Pour réfléchir aux inégalités économiques, il est donc essentiel de porter notre regard au-delà des chiffres et d'observer les possibilités et les conditions de vie qui s'offrent aux personnes en fonction de l'argent dont elles disposent.

Les écarts de revenu et de richesse s'accroissent au Québec. C'est d'ailleurs une tendance forte dans l'ensemble des pays industrialisés. Même si ces écarts se creusent moins vite ici, notamment en raison des outils de redistribution que la société s'est donnés au fil du temps, la croissance des inégalités de revenu et de richesse reste préoccupante.

Des inégalités de revenu

Le revenu disponible d'un ménage est déterminé en deux étapes distinctes. Dans un premier temps, il y a la **distribution** des revenus : il s'agit des revenus provenant de salaires, d'honoraires, de revenus de placements, de rentes de retraite, de revenus d'exploitation d'une entreprise, de profits réalisés sur les loyers d'une propriété immobilière, etc.

Dans un deuxième temps vient la **redistribution**, qui s'effectue en fonction des règles fiscales et des programmes sociaux en vigueur. Un des principes de l'impôt en est un de solidarité : l'État assure une certaine redistribution par des moyens financiers qui prennent en considération les besoins et les ressources de chacun et de chacune. C'est le cas notamment du crédit d'impôt pour solidarité, des allocations familiales, de l'aide sociale, des pensions de vieillesse, etc.

La distribution des revenus est fortement inégale, et l'est de plus en plus. Les mesures de redistribution agissent pour rééquilibrer la situation mais, comme nous le verrons, elles suffisent de moins en moins.

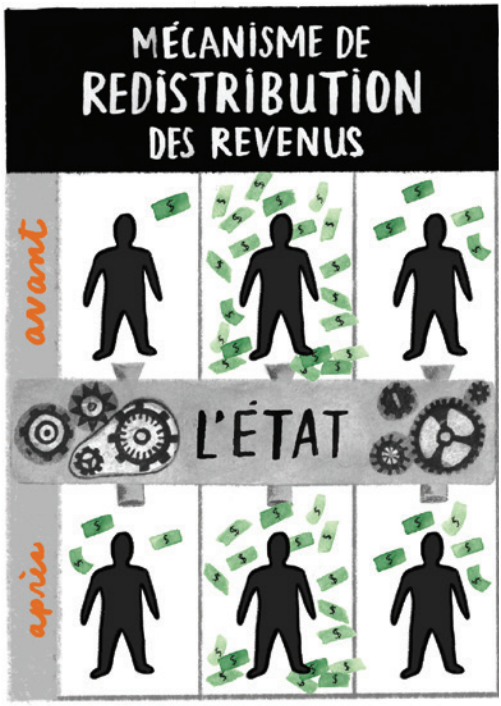

Les salaires sont établis en fonction des normes sociales, du marché de l'emploi et des lois en vigueur. Ainsi, un salaire pourra être déterminé en fonction de la reconnaissance sociale accordée à une profession donnée, de la difficulté à attirer tel type de main-d'œuvre ou des normes du travail fixées par la loi, par exemple le salaire minimum.

Si les disparités salariales en fonction des exigences d'un poste ou de la scolarité requise sont communément admises, il n'est pas simple d'en déterminer les limites. Les écarts de rémunération s'accroissent rapidement. Par exemple, « le rapport entre la rémunération médiane des PDG des grandes entreprises canadiennes et le salaire moyen gagné par les travailleurs du secteur privé canadien est passé de 62 fois en 1998 à un apogée de 159 fois en 2013 pour terminer à 140 fois en 2016. Ce même rapport pour les PDG des banques a atteint 184 fois en 2016[2]. »

Si on isole seulement les 100 dirigeants d'entreprise les mieux rémunérés, le ratio pour 2016 est de 209 pour 1 : ils ont gagné en moyenne 10,4 millions de dollars alors que la rémunération moyenne était de 49 738 $ pour l'année de référence[3].

> « Déjà, à la base, si on savait mieux distribuer la richesse… Y a pas de médicament miracle pour moi. Est-ce que c'est nécessaire, je vais prendre cet exemple-là, que le PDG d'une compagnie gagne 100 fois le salaire de ses employés ? »
>
> Personne dont le revenu fait partie du centile le plus élevé au Québec (PDG à la retraite)

Par ailleurs, même des règles appliquées dans une logique égalitaire, comme les hausses de salaire accordées en pourcentage, favorisent l'accroissement des écarts de revenu. Au fil du temps, une hausse de salaire de 3 % sur 100 000 $ devient bien différente d'une hausse de 3 % sur 30 000 $. Au bout de 20 ans, l'écart de revenu qui, au départ, était de 70 000 $ s'élèvera à plus de 126 000 $. Et cet écart pourra s'accroître en raison des revenus de placement et investissements puisque la capacité d'épargner et d'investir ne sera pas la même pour ces deux situations.

Selon le recensement de 2016, pour la moitié la moins bien nantie de la population québécoise, les revenus de placements représentent en moyenne 11,5 % du revenu total, alors qu'ils sont de 27,5 % (d'un revenu total plus élevé) pour le décile supérieur[4]. Ces pourcentages n'incluent pas les gains en capital, qui sont aussi plus élevés pour le décile supérieur. Un constat global s'applique : plus les revenus d'une personne sont élevés, plus ils augmenteront rapidement.

> La TPS, la TVQ… Peu importe tes revenus, tu paies les mêmes taxes. À mon avis, c'est une taxe injuste et qui amplifie les inégalités sociales.
>
> Femme en milieu rural

Au fil du temps, les règles et pratiques fiscales ont grandement évolué. Apparu en 1917 au Canada et en 1954 au Québec, l'impôt sur le revenu des particuliers, qui s'ajoute aux taxes que perçoit l'État, offre un levier pour des investissements plus importants. C'est au moyen de ces mécanismes qu'une société peut réduire de manière plus ou moins importante les inégalités de revenu présentes dans sa population.

Le graphique A à la page suivante, dont les données proviennent de Statistique Canada, illustre la variation des revenus moyens des ménages avant et après impôt en 2018 par décile de revenu, donc par groupes représentant chacun 10 % des ménages. Comme nous pouvons le constater, les impôts et transferts permettent à la grande majorité de la population d'améliorer son revenu disponible.

Graphique A – Revenu des ménages québécois avant et après impôt et transferts*

Le revenu moyen des 7 premiers déciles augmente après les impôts et transferts. Pour le 8e et le 9e déciles, il diminue de 4 900 $ et de 14 800 $ respectivement. Finalement, le revenu moyen des ménages du 10e décile passe de 221 300 $ à 170 800 $, pour une variation de 50 500 $.

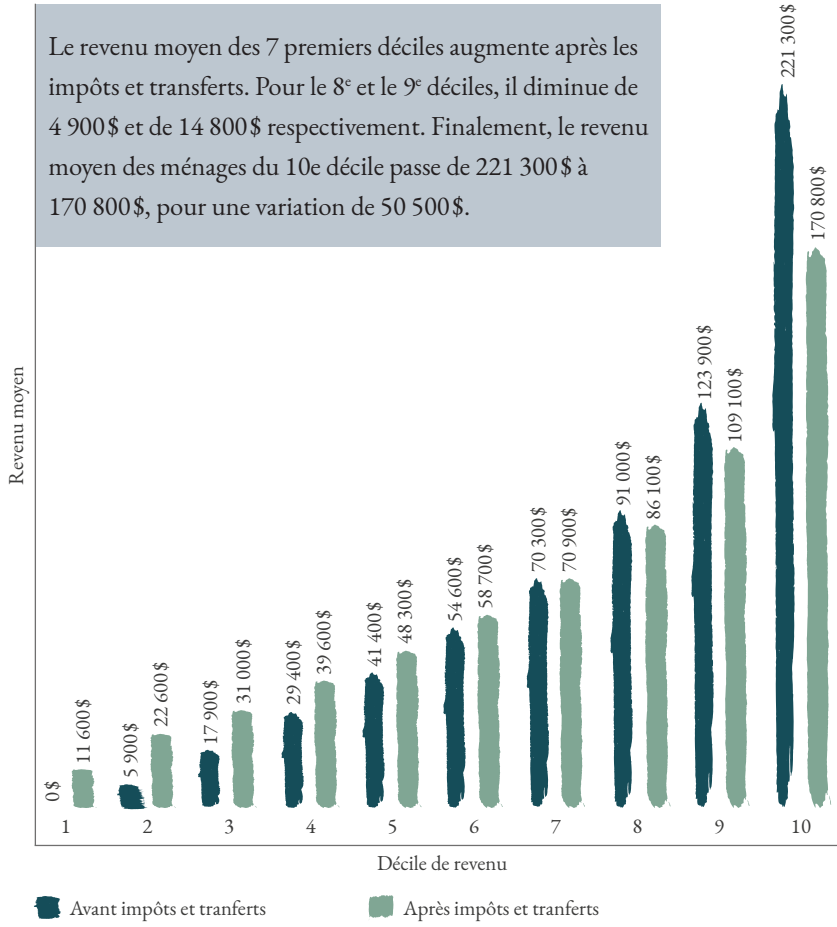

*Revenu moyen des ménages, avant et après impôt et transferts, par décile de revenu au Québec en 2018[5].

> Notons que les ménages peuvent être constitués de personnes seules, de couples ou de familles, et que le nombre de personnes seules est plus élevé dans les premiers déciles.

Le travail est souvent présenté comme la meilleure façon d'améliorer ses conditions de vie, mais pour plusieurs, il ne suffit pas. Le fait que le revenu moyen des ménages de sept déciles augmente après impôt et transferts s'explique par l'existence de différents transferts fiscaux tels que le crédit d'impôt pour solidarité, les allocations familiales, les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale, la prime au travail, le supplément de revenu garanti à la retraite, etc. Ces transferts d'argent des ménages ayant un revenu plus élevé aux ménages au revenu plus faible constituent l'un des principaux leviers pour agir sur les inégalités économiques. En plus d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes, ils ont un effet positif sur la vitalité économique de nos communautés puisqu'ils se transforment généralement en dollars dépensés localement pour l'achat de biens et de services.

Même si la fiscalité québécoise demeure un important vecteur de réduction des inégalités, son effet a diminué au cours des dernières années. Avant la réforme de 1988, il existait 16 paliers d'imposition variant de 13 à 28 %. Depuis, des paliers ont été abolis, et nous voilà en 2020 avec 4 paliers d'imposition variant de 15 à 25,75 %.

Si on compare les tables fiscales québécoises de 1988 et de 2020, on constate que le taux d'imposition du premier palier a augmenté, tandis que le taux d'imposition du palier le plus élevé a diminué. Ces changements avantagent les mieux nantis, puisque les personnes moins favorisées qui paient de l'impôt voient leur faible revenu imposé à un taux plus élevé en 2020 qu'en 1988. À l'inverse, les personnes les mieux nanties paient moins d'impôt sur la tranche la plus élevée de leur revenu.

Durant cette même période, la table fiscale fédérale est passée de 3 paliers d'imposition variant de 17 % à 29 % à 5 paliers variant de 15 % à 33 %. La table fiscale fédérale est donc devenue plus progressive, contrairement à la table provinciale.

Il est important de se rappeler que, malgré la croyance populaire, le taux d'imposition le plus élevé ne s'applique pas pour l'ensemble du revenu que ce soit au fédéral ou au provincial. Par exemple, au fédéral, une personne dont le revenu imposable est de 225 000 $ verra, comme tout le monde, une certaine part de son revenu non imposée (ex. : montant personnel de base d'environ 12 000 $), puis paiera 15 % d'impôt sur les premiers 48 535 $ de revenus imposables, 20,5 % d'impôt sur les 48 534 $ suivants et ainsi de suite. Les taux d'imposition marginaux de chaque palier s'appliquent à la strate de revenu imposable correspondant. Puisque le taux de 33 % s'applique à un revenu de 214 368 $ et plus, seulement 10 632 $ des 225 000 $ déclarés seront imposés à ce taux.

Évidemment, au fédéral comme au provincial, les règles fiscales ne se résument pas au taux d'imposition sur le revenu. Différents crédits d'impôt remboursables et non remboursables ainsi que toute une série de déductions font en sorte de réduire le montant d'impôt à payer. Pour approfondir la question et inclure toutes les dimensions de la fiscalité, un document complet aurait pu être publié. En bout de piste, c'est l'effet global de la fiscalité sur les revenus disponibles qu'il sera intéressant d'observer ici.

L'impôt est souvent perçu comme un fardeau. La plupart des gens, peu importe leur revenu, n'ont pas une vision juste de leur situation fiscale. Nous connaissons notre salaire brut, nous regardons le montant des retenues fiscales sur notre paie, mais rarement faisons-nous le calcul pour évaluer ce que l'on paye réellement une fois que l'on soustrait les crédits d'impôt dont nous avons bénéficié et l'ensemble des sommes gouvernementales reçues en cours d'année. C'est sans compter la valeur des services publics qui nous sont rendus.

« La personne qui est au dixième décile est aussi humaine que la personne du premier décile. Sur le plan des besoins humains, où est la différence ? En quoi celui qui a un meilleur salaire a plus de besoins que celui qui en a un moins bon ? Si les personnes qui en ont le plus en avaient un peu moins, elles seraient capables de vivre très bien. »

Étudiant en milieu urbain

Évolution des inégalités de revenu

Les graphiques B et C montrent l'évolution, en dollars et en pourcentage, de la répartition des revenus des ménages par décile au Québec de 1990 à 2018. Plus précisément, le graphique C permet d'illustrer l'évolution des revenus des ménages québécois selon la part du revenu global après impôts, donc selon la part du « gâteau » collectif.

Graphique B – Évolution du revenu des ménages québécois après impôt et transferts de 1990 à 2018*

Au cours des dernières décennies, le revenu moyen qui a connu la plus faible croissance en dollars constants est celui des ménages du premier décile pour une augmentation de 9%, La hausse du revenu moyen des ménages des 7 déciles suivants varie entre 20% et 25%. Le 9e décile a connu, pour sa part, une augmentation de 30% du revenu moyen. La plus forte augmentation va au revenu du 10e décile qui, lui, a augmenté de 41%.

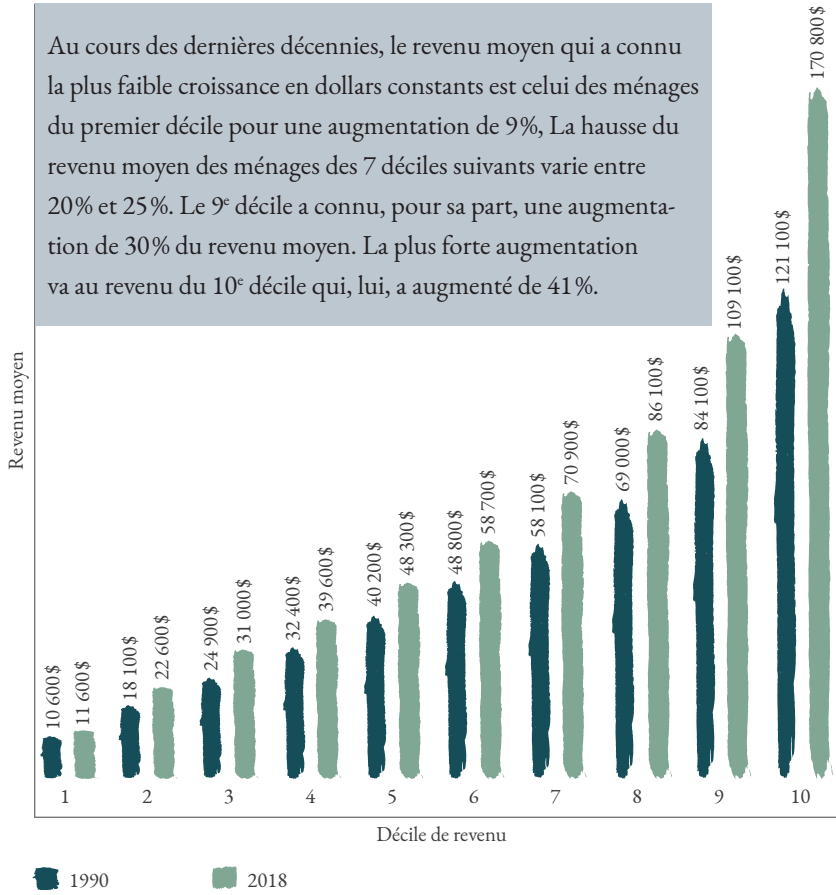

*Revenu moyen des ménages après impôt et transferts, par décile de revenu, au Québec, en 1990 et 2018 en dollars de 2018[6].

Graphique C – Évolution de la part de revenu des ménages québécois après impôt et transferts de 1990 à 2018*

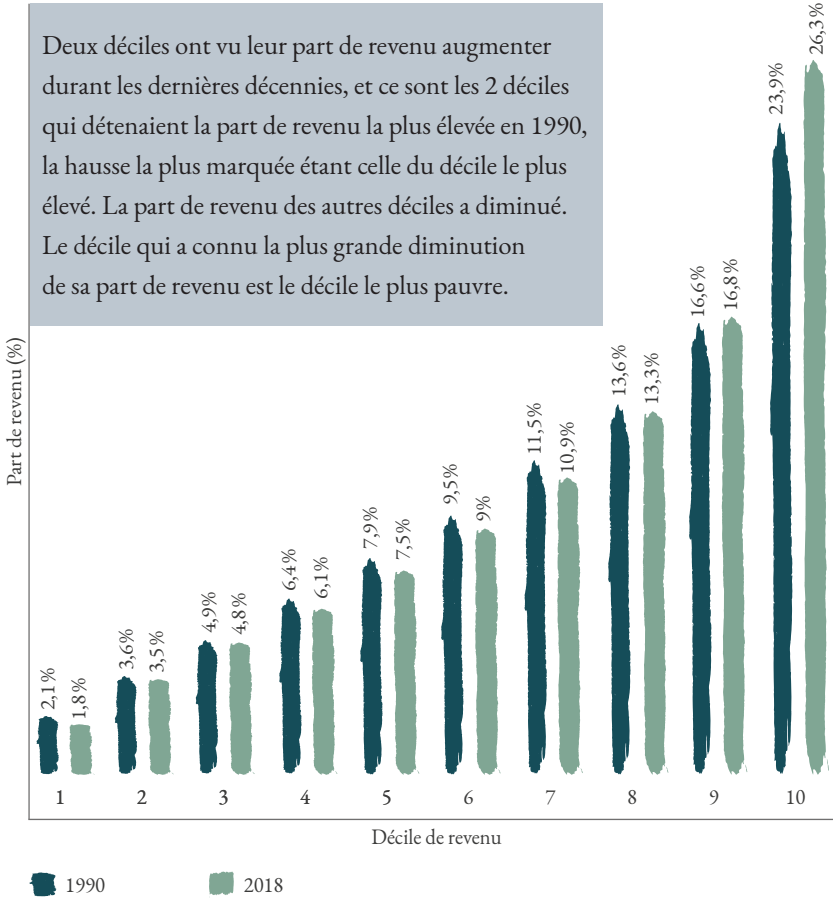

*Part du revenu des ménages, après impôt et transferts, par décile de revenu, au Québec, entre 1990 et 2018[7].

> Il peut être utile de rappeler que les premiers dollars que l'on gagne ont des retombées considérables sur nos conditions de vie puisque ce sont les sommes qui nous permettent de nous loger, de nous nourrir, de nous vêtir, etc. Les sommes qu'il nous manque pour répondre à nos besoins et exercer nos droits ont une incidence majeure sur notre développement et notre épanouissement.

La croissance des inégalités économiques ne creuse pas seulement l'écart entre les extrêmes, elle mène à l'isolement de ces extrêmes : les personnes ayant les revenus les plus élevés s'éloignent progressivement du reste de la population, notamment de la classe moyenne, et l'insuffisance de revenu des plus pauvres les maintient de plus en plus à l'écart.

Réduire les inégalités de revenu impliquerait notamment de s'assurer que le revenu des personnes du décile inférieur augmente plus rapidement que le revenu des personnes du décile supérieur. Or, c'est l'inverse qui s'est produit au cours des dernières années. La richesse créée durant la période de référence, de 1990 à 2018, celle qui est venue faire grossir le « gâteau » des revenus, a été davantage dirigée vers les gens aux revenus les plus élevés. Ainsi, même s'il est souvent avancé que la croissance économique profite à l'ensemble de la population, nous voyons bien ici qu'elle ne profite pas à tout le monde de la même manière.

Pourtant, en 2002, en adoptant la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement du Québec s'engageait à « améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement » et à « réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale[8] ». Force est de constater que les moyens mis en place n'ont pas suffi pour

atteindre l'objectif souhaité, soit d'amener progressivement le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Selon les données les plus récentes, 812 000 personnes n'ont pas les revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base[9]. Elles n'ont pas le nécessaire pour se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer, et sont particulièrement vulnérables devant les hausses de tarif de biens et de services leur permettant de couvrir leurs besoins de base (logement, électricité, transport, alimentation, etc.).

« Quand on parle du pouvoir d'achat, moi je me dis que c'est le pouvoir de vivre qu'il faudrait commencer à regarder. »

Citoyen d'une municipalité rurale

« J'avais lu une étude sur le bonheur. À partir d'un certain salaire, tu aurais beau gagner 4 milliards de plus, tu serais autant heureux. Faudrait peut-être trouver le seuil qui dit que, outre ça, c'est l'abondance, c'est inutile. »

Étudiant en milieu urbain

Quelques groupes de gens particulièrement affectés par les inégalités économiques

L'analyse des revenus par groupe social permet de soulever très clairement des enjeux d'inégalités liés au genre, à l'origine, au type de ménage, à la provenance, à l'état de santé physique ou mental, aux limitations fonctionnelles et à l'âge d'une personne. Les causes des écarts qui touchent spécifiquement certains groupes de la société sont généralement systémiques et ancrées dans l'histoire et les valeurs de notre société.

Par exemple, malgré des avancées au cours des dernières années, le revenu des femmes demeure inférieur au revenu des hommes, tout particulièrement pour les femmes âgées de 65 ans et plus. Les personnes vivant seules et bénéficiant de l'aide sociale se trouvent quant à elles en plus grande précarité financière que les familles

sur l'aide sociale. De la même manière, le revenu moyen des Autochtones est inférieur au revenu moyen des non-Autochtones, celui des personnes issues de l'immigration est inférieur à celui des personnes nées ici, celui des personnes en situation de handicap est inférieur à celui des personnes qui n'ont pas de handicap.

« Moi, ce que je trouve triste, c'est que quand ça fait des années que t'es pauvre, t'en as même plus beaucoup de rêves. T'apprends à vivre avec ce que t'as et t'arrêtes de rêver pis de vouloir des affaires. Tu te dis : j'ai pas d'argent, j'pourrai pas le faire. Ça fait mal d'avoir des rêves pis de jamais pouvoir payer. Faque t'apprends à mettre tes rêves de côté pis à te limiter à ce que tu as. C'est triste mais c'est ça… Quand ça fait des années, ça change même ce qu'on pense dans notre tête. »

Membre d'un organisme communautaire en milieu urbain

Les inégalités économiques et les territoires

Si les revenus sont inégalement distribués entre les individus et les groupes sociaux, ils le sont aussi selon le territoire. Ainsi, certaines régions, MRC ou quartiers sont fortement dévitalisés sur le plan économique. Il existe d'ailleurs un indice pour établir la dévitalisation en se fondant sur le marché du travail, le revenu médian et la démographie. Dans certaines régions, une grande partie de la population réside dans des municipalités considérées comme dévitalisées, dont le Bas-Saint-Laurent (17,6%), la Côte-Nord (18,8%), la Mauricie (25%) ou la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (48,2%).

Il existe d'importantes variations régionales du taux de pauvreté établies selon la mesure de faible revenu[IV] (MFR). Alors que, dans certaines régions, il atteint moins de 5%, il peut atteindre 8% dans des régions comme l'Outaouais et la Mauricie, et jusqu'à 15% à Montréal et dans le Nord-du-Québec. Si nous analysons ces données à l'échelle des MRC, donc à une échelle plus locale, les contrastes sont parfois frappants[10]. Alors que ce taux de pauvreté est de moins de 3% dans certaines MRC, il atteint 12% et même 25% dans d'autres[11]. Ainsi, de nombreuses inégalités demeurent invisibles à l'échelle des statistiques nationales ou régionales.

Le revenu médian après impôt illustre également les inégalités marquées entre les territoires. En 2016, le revenu médian des couples avec enfants était de 71 750 $ pour l'ensemble du Québec. Ce revenu médian atteignait 88 300 $ dans la MRC de la Jacques-Cartier, près de Québec, alors qu'il était de seulement 57 200 $ dans la MRC des Basques, au Bas-Saint-Laurent[12].

IV La MFR mesure la proportion de la population dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian après impôt. Le revenu médian est le revenu qui départage l'ensemble des revenus après impôt en deux moitiés égales.

Des inégalités de richesse

Les richesses d'une personne, aussi appelées patrimoine, comprennent l'ensemble de ses biens, de ses épargnes et de ses investissements. L'accroissement des écarts de revenu accélère inévitablement l'accroissement des écarts de richesse. Ces inégalités représentent en quelque sorte l'effet tangible de l'ensemble des inégalités économiques, puisque les richesses accumulées d'une personne dépendent à la fois de ses revenus, de sa capacité à épargner et à investir, et de la grande loterie des naissances et des héritages.

Notre système économique permet de créer de la richesse sur la base d'un capital. Dès qu'une personne n'utilise pas l'ensemble de son revenu pour ses dépenses courantes, elle a la possibilité d'épargner ou d'investir. L'effet est exponentiel : plus la personne possède un capital élevé, plus les sommes qu'elle pourra dégager seront élevées, lui permettant de cumuler des intérêts qui viendront accroître son capital. Ceux et celles qui ont davantage l'occasion d'épargner et d'investir se détachent du lot, creusant l'écart avec les gens qui n'ont pas cette possibilité.

Il est possible de mesurer les inégalités de richesse en comparant les avoirs nets des ménages. Cette donnée correspond au montant dont disposerait un ménage après avoir vendu tous ses biens et remboursé toutes ses dettes. Le graphique suivant permet de dresser un portrait de la société en divisant la population en fonction des richesses accumulées, allant du 20 % des ménages ayant le moins de richesses accumulées au 20 % des ménages en ayant le plus. On constate que les avoirs nets du quintile le plus riche ont connu une hausse importante en 17 ans, alors qu'un cinquième de la population détient un avoir net moyen quasi nul.

Graphique D – Évolution de la moyenne des avoirs nets des ménages québécois de 1999 à 2016*

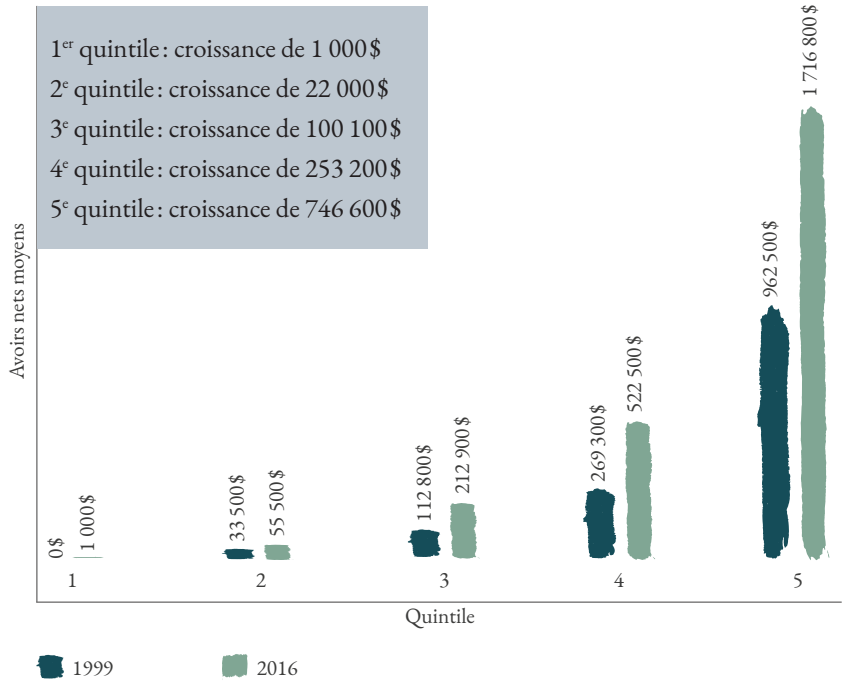

*Évolution de la moyenne des avoirs nets selon le quintile d'avoir net des unités familiales, entre 1999 et 2016[13].

Au Québec, en 2016, les 20% les plus fortunés possédaient 68% de la totalité du patrimoine des ménages, alors que les 60% les moins fortunés s'en partageaient à peine plus de 10%[14]. Si la tendance se maintient, le fossé se creusera encore et encore.

Une récente étude du Bureau du directeur parlementaire du budget est venue jeter un nouvel éclairage sur la part de la richesse détenue au Canada par le 1% le plus riche de la population. Alors que le 1% le plus fortuné se partage 25,6% du patrimoine, les 40% les plus pauvres se partagent à peine 1,2%. Ainsi, quelque 159 300 familles se partagent à elles seules 3 010 milliards de dollars d'actifs nets. Au bas de l'échelle de la richesse, 6,4 millions de familles ont un patrimoine total de 132 milliards de dollars[15].

Les personnes rencontrées à l'occasion de la démarche ayant mené à la publication de cet avis, y compris celles qui font partie du quintile de richesse le plus élevé, ont exprimé à plusieurs reprises la nécessité de lutter contre l'évasion et l'évitement fiscals, ainsi que l'importance de mettre en place des mesures fiscales visant à lutter contre la croissance des inégalités de richesse (par exemple, le prélèvement de droits successoraux sur les grandes fortunes et la révision de l'imposition des gains en capital et dividendes).

> « L'évasion fiscale, c'est terrible. Ça décourage tout le monde qui croit que l'imposition est un bon véhicule. Quand t'en vois des gros qui se cachent, des firmes qui ont installé ça comme système… Faudrait qu'on sente que tout le monde met l'épaule à la roue. »
>
> Médecin spécialiste exerçant en milieu urbain

Il est difficile, voire impossible de chiffrer à combien s'élèvent exactement les pertes fiscales liées aux placements des avoirs dans des législations de complaisance (paradis fiscaux, zones franches, ports francs et autres paradis réglementaires et judiciaires). L'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable rapporte qu'en 2018, les entreprises canadiennes détenaient 350 milliards de dollars d'actifs dans les 12 paradis fiscaux les plus populaires[16]. Annuellement, les pertes fiscales occasionnées par cette situation oscilleraient entre 5,3 et 7,8 milliards de dollars, selon Statistique Canada[17]. Étant donné l'ampleur du phénomène, la Commission sur les finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec a adopté unanimement, en 2017, 38 recommandations audacieuses pour limiter le recours aux paradis

fiscaux[18]. L'application de ces recommandations viendrait renforcer la capacité de l'État en matière de redistribution des richesses et constituerait un pas vers une plus grande justice fiscale.

Prendre la mesure de ce que représente 1 milliard n'est pas évident. Pour faire image : si 1 million de secondes équivalent à 11 jours, 1 milliard de secondes équivalent à plus de 31 ans. Donc, des pertes fiscales de 7 milliards de dollars, c'est énormément de moyens d'agir sur la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales.

Moi, je suis fiscaliste, y a un levier qui n'est probablement pas assez utilisé mais qui n'est pas facile… Honnêtement, je ne sais pas comment on devrait faire ça, mais quand on parlait des fortunes, des gens qui amassent des fortunes incroyables de milliards… Personne a besoin d'un milliard pour vivre, personne a besoin de 500 millions pour vivre, alors ça n'a pas de bon sens qu'on laisse aller ces fortunes-là sans prélever, par exemple, des droits successoraux comme on avait avant au Québec.

Personne dont le revenu fait partie du centile le plus élevé au Québec

Inégalités économiques à l'échelle internationale

On peut difficilement s'extraire du reste de l'humanité lorsqu'on aborde la question des inégalités économiques. Même si la distance rend souvent intangible le quotidien des personnes les plus éloignées de nous, qu'il soit ici question de distance géographique ou culturelle, plusieurs des aliments, vêtements ou biens que nous consommons sont produits à l'étranger. Plusieurs matières premières utilisées pour produire ces biens sont extraites à l'étranger. Nous sommes donc économiquement liés aux réalités des hommes et des femmes qui travaillent à produire ces biens et qui vivent sur ces territoires. À l'échelle internationale, la démesure des écarts de revenu et de richesse atteint des proportions extrêmes. D'après les calculs d'Oxfam[19] :

- En 2018, 26 personnes possédaient à elles seules les mêmes richesses que 3,8 milliards de personnes (soit la moitié la plus pauvre de l'humanité), contre 62 en 2015 et 388 personnes en 2010.
- La fortune des 2 208 milliardaires dans le monde a augmenté de 900 milliards de dollars en 2018, soit de 2,5 milliards de dollars par jour.
- 3,4 milliards de personnes, un peu moins de la moitié de la population, vivent avec moins de 5,50 $ par jour.

En 2011, le mouvement des Indignés s'est mobilisé et visait spécifiquement le « 1 % », chiffre alors devenu le symbole de la minorité possédante. Bien que la méthodologie utilisée pour déterminer quel montant annuel nous mène à faire partie du 1 % ayant

les revenus les plus élevés soit imparfaite, les résultats donnent un ordre de grandeur. En prenant en considération le coût de la vie au Canada, le seuil de revenu personnel avant impôt à partir duquel une personne fait partie du 1 %[V] à l'échelle mondiale est de 64 405 $[20].

L'écart entre l'idée qu'on se fait du 1 % et la réalité est frappant. Car si un des enjeux des inégalités économiques concerne l'existence d'extrêmes, un autre enjeu concerne un problème structurel dont nous sommes parties prenantes : près de 70 %[21] de la population canadienne fait partie des 10 % ayant le revenu le plus élevé du monde.

70% DE LA POPULATION CANADIENNE

FAIT PARTIE DES

10% AYANT LE REVENU LE PLUS ÉLEVÉ AU MONDE

V Notons qu'une personne peut faire partie du 1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés à l'échelle de la planète, sans pour autant faire faire partie du 1 % ayant les revenus les plus élevés à l'échelle du Québec, pour lequel le seuil était de 236 000 $ avant impôt en 2017.

Nous n'acceptons pas de laisser derrière quelqu'un
parce qu'il ne nous ressemble pas !
Nous revendiquons la paix,
le vivre-ensemble et même plus :
le « construire-ensemble » !
Parce qu'il ne suffit plus de vivre ensemble.
Ensemble, il faut construire !

Maryam Bessiri, militante pour l'inclusion sociale
et co-porte-parole du comité organisateur de la commémoration
citoyenne de l'attentat de la grande mosquée de Québec

Des inégalités en emploi

Le travail salarié est au cœur du fonctionnement de notre société. Au Québec, en mars 2020, plus de quatre millions de personnes occupaient un emploi. Bon nombre de nos interactions sociales se font dans le cadre du travail : du nôtre ou de celui de la personne avec qui nous interagissons.

Individuellement, le travail salarié demeure le principal moyen dont on dispose pour améliorer nos conditions de vie. Mais l'emploi qu'on occupe n'affecte pas que notre revenu, il a aussi une incidence majeure sur notre statut social, notre santé, notre capacité à organiser notre vie personnelle et familiale. Lorsque nous avons de bonnes conditions d'emploi, nous pouvons en venir à oublier que certaines personnes n'ont pas accès à des congés de maladie payés et qu'il est parfois nécessaire de choisir entre envoyer un enfant malade à la garderie ou voir son revenu diminué sur la paie suivante. La crise du coronavirus a d'ailleurs été un grand révélateur des conséquences des différents statuts et conditions d'emploi sur les conditions de vie. En fonction de l'emploi occupé, il est possible ou non de concilier travail et responsabilités familiales, de conserver son travail ou encore de limiter son exposition au virus.

Les normes du travail ont considérablement évolué au cours du dernier siècle. Les avancées ne tiennent pas du hasard. Elles sont les fruits du travail acharné de femmes et d'hommes qui ont fait reconnaître la nécessité d'établir des balises quant au droit à un nombre maximal d'heures de travail quotidien et hebdomadaire, au droit à un salaire minimum, à des jours fériés, à des conditions de travail sécuritaires, etc. Un simple regard sur les conditions d'emploi de divers pays suffit à nous rappeler à quel point l'action syndicale d'ici a été bénéfique pour les conditions de vie des travailleurs et des travailleuses, ainsi que pour l'ensemble de la société.

24
23
22
AVOIR UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE
21
RECEVOIR UN HÉRITAGE
ÊTRE EN BONNE SANTÉ
20
16
15
ÊTRE PROCHE-AIDANT
14
AVOIR UN BON RÉSEAU DE CONTACT
13
9
AVOIR DES TROUBLES D'APPRENTIS-SAGE
10
N'AVOIR AUCUN DOSSIER CRIMINEL
12
8
7
ÊTRE UNE PERSONNE IMMIGRANTE
6
5
AVOIR UN DIPLÔME
ÊTRE NÉ HOMME
2
3
AVOIR UN HANDICAP
4

Plus récemment, les avancées majeures en matière d'équité en emploi entre les hommes et les femmes, qui s'expliquent par des mobilisations féministes et des actions gouvernementales, sont aussi la preuve que les inégalités en emploi ne sont pas insurmontables. Les femmes sont plus scolarisées qu'auparavant, leur taux d'activité en emploi est plus élevé et elles occupent maintenant des professions qui étaient autrefois réservées aux hommes. Même s'il reste du chemin à parcourir, les avancées sont bien réelles : en 1976, le revenu total moyen des femmes équivalait à 47 % de celui des hommes, alors qu'en 2015, il équivalait à 75 %[22]. La différence actuelle s'explique notamment par le fait que, pour une heure travaillée, la moyenne du salaire touché par les femmes équivalait à 91 % de celui des hommes en 2015[23], que les femmes se retirent davantage du marché du travail pour prendre soin de jeunes enfants et qu'elles effectuent moins d'heures de travail pour concilier leur vie professionnelle et familiale[24].

La section suivante met en relief certains enjeux actuels concernant les inégalités en emploi qui comprennent à la fois l'accès à l'emploi et le traitement du personnel.

L'accès à l'emploi

Même dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, on pourrait croire que tout le monde peut occuper un emploi et qu'il ne s'agit que de volonté. La situation est plus complexe.

Plusieurs mesures et programmes d'employabilité ont été mis en place au fil du temps, notamment pour faciliter l'embauche et le maintien en emploi de personnes en situation de handicap, pour permettre

l'acquisition d'une première expérience en emploi pour des personnes immigrantes ou pour aider une personne sans emploi à être embauchée. Si ces mesures et programmes représentent des leviers d'action intéressants pour réduire les inégalités d'accès à l'emploi, ils restent insuffisants au regard des difficultés d'accès à l'emploi rencontrées par certains groupes.

Bon nombre de personnes sans emploi souhaiteraient devenir des salariés mais n'y parviennent pas. « Le marché du travail est de plus en plus complexe et exigeant, trop rigide pour favoriser la diversité des contributions et l'inclusion de toutes et de tous ; l'économie, initialement pensée pour être au service des individus, les a progressivement soumis à ses propres lois et intérêts, peu importe leurs besoins réels[25]. » Au-delà des contraintes officiellement reconnues, il existe de nombreux obstacles à l'emploi : une faible scolarité (plus de 50 % des personnes à l'aide sociale n'ont pas de diplôme[26]), une longue absence du marché du travail, des troubles d'apprentissage, des problèmes de dépendance ou de comportement, l'âge (32 % des personnes assistées sociales ont plus de 55 ans), certaines caractéristiques physiques, des événements de vie (un deuil, un divorce, etc.), un dossier criminel, des problèmes de santé physique ou mentale (qu'ils soient diagnostiqués ou non) sont toutes des raisons qui rendent difficiles la recherche d'un emploi[27].

Par exemple, avec la délocalisation de certains types d'emploi et le développement d'une économie du savoir, les personnes faiblement scolarisées se trouvent souvent exclues du marché de l'emploi, malgré leur désir de participer activement à la vie économique de leur communauté. Un ouvrier faiblement scolarisé ayant travaillé toute sa vie aura bien du mal à retrouver un emploi dans le cas où le sien est transféré ailleurs.

Reconnaître l'ensemble des obstacles à l'emploi pourrait être un premier pas menant à une réflexion plus large permettant d'agir sur les inégalités d'accès.

> Si tu as des problèmes dentaires, ça peut te nuire pour trouver du travail. Ça peut faire une discrimination pour trouver du travail dans le public.
>
> Personne immigrante vivant en milieu urbain

Même en période de plein emploi, des disparités importantes existent entre le taux d'emploi des personnes nées ici et celui des personnes immigrantes ou faisant partie des minorités visibles. Au Québec, le taux de chômage des personnes nées au Canada et des personnes immigrantes varie du simple au double, passant de 5,6% à 11,8%. Si on isole seulement les minorités visibles, le taux de chômage augmente à près de 14%[28].

Il y a lieu de s'interroger et d'agir sur les barrières qui limitent l'accès à l'emploi pour ces groupes de personnes. Par exemple, selon une étude de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « à profil et à qualifications égales, un Tremblay ou un Bélanger a au moins 60% plus de chance d'être invité à un entretien d'embauche qu'un Sanchez, un Ben Saïd ou un Traoré, et environ une fois sur trois (35%), ces derniers risquent d'avoir été ignorés par l'employeur sur une base discriminatoire[29]. » Force est d'admettre qu'en agissant de façon discriminatoire lors de l'embauche, certains milieux de travail érigent des barrières à l'emploi.

Les conditions de travail

Les disparités en emploi sont énormes. Elles concernent le salaire, le nombre d'heures travaillées, la sécurité d'emploi, l'accès à des congés payés, à des assurances et à un régime de retraite. Si les disparités de salaire et de conditions de travail en fonction du type d'emploi sont généralement admises dans la société, l'ampleur de ces écarts et le fait que le travail salarié ne suffise pas toujours à sortir les gens de la pauvreté sont souvent dénoncés.

Par ailleurs, l'emploi évolue maintenant sous le signe de la flexibilité, ce qui peut parfois profiter aux travailleurs et aux travailleuses, mais cela rime de plus en plus souvent avec précarité. Le pourcentage de personnes pratiquant un travail atypique est passé de 16,7%[30] en 1976 à 36,7%[31] en 2017. C'est donc maintenant plus d'une personne sur trois qui occupe un emploi atypique, ce qui comprend les emplois temporaires, ceux à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) et le travail autonome.

À quelques rares exceptions près, « rien dans la législation québécoise n'interdit que les personnes salariées à temps partiel ou occasionnelles se voient consentir des conditions de travail moins favorables que celles dont jouissent leurs camarades qui font le même travail qu'eux chez le même employeur. C'est la disparité de traitement en fonction du statut d'emploi. Si de telles inégalités existent dans le cadre des rapports individuels de travail, elles se retrouvent aussi, en toute légalité, dans bien des conventions collectives[32]. » Ces inégalités touchent les salaires, le nombre de congés payés, le droit à des vacances annuelles ou à des congés sans traitement, l'accès à des assurances collectives, à certains congés familiaux ou à un régime de retraite, ainsi que le droit

d'accumuler de l'ancienneté. Les travailleurs et travailleuses atypiques ont peu ou pas accès au pouvoir de négociation que procure la syndicalisation, et ces personnes sont isolées dans leur rapport à l'employeur lorsqu'elles en ont un.

Il importe de rappeler que les inégalités de traitement en emploi sont directement liées à la distribution des richesses et aux inégalités de revenu. Si nous souhaitons vivre dans une société sans pauvreté, deux options s'offrent à nous : s'assurer que les emplois soient adéquatement rémunérés ou alors voir à ce que des mesures fiscales compensent pour l'insuffisance du salaire. La première option relève de la responsabilité de l'employeur et concerne, par exemple, le partage des bénéfices au sein de l'entreprise, alors que la deuxième constitue une responsabilité collective.

« C'est important de dire qu'on n'est pas là pour culpabiliser personne sur sa situation sociale. Mais est-ce que chaque emploi est rémunéré à sa juste valeur ? C'est surtout ça qu'il faut se poser comme question. Et est-ce que tous les emplois sont rémunérés pour permettre aux gens d'accéder à une vie confortable ? L'argent ne fait pas le bonheur, mais il y contribue fortement. Je pense aux personnes qui sont au salaire minimum dans l'épicerie d'à côté : est-ce que c'est normal ? Une personne qui va travailler 35-40 heures au salaire minimum n'aura pas accès à une vie qui actuellement sera confortable. Elle sera dans les difficultés sociales et financières.

Membre d'un groupe de femmes en milieu rural »

Le droit à une retraite digne

Nos conditions d'emploi affecteront ultimement nos conditions de retraite. Si les gouvernements en sont venus à assurer aux personnes retraitées un revenu minimal équivalant à la mesure du panier de consommation[VI], c'est-à-dire environ 18 000$ par année, notamment en bonifiant encore récemment les programmes sociaux publics que sont la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, il n'en demeure pas moins que toutes les personnes retraitées n'ont pas accès aux mêmes ressources et possibilités, ce qui rend plusieurs d'entre elles vulnérables.

Selon Statistique Canada, « en mai 2016, le taux d'emploi des Canadiens et Canadiennes âgés de 65 ans et plus se situait à 13,9% [alors qu']il était de 8,4% en 2001[33] ». Une portion de ces travailleurs et travailleuses sont sur le marché du travail par choix, mais différentes causes avancées par l'organisme nous mènent à conclure qu'il s'agit d'une nécessité pour un nombre croissant d'entre eux.

VI La Mesure du panier de consommation (MPC) désigne une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services, calculée par Statistique Canada. Le seuil représente, selon une qualité et une quantité déterminées, les coûts de la nourriture, de l'habillement, du transport, du logement et des autres dépenses nécessaires pour accéder à un « niveau de vie de base ». Il varie en fonction du nombre de personnes dans le ménage et de la localité où l'on habite.

« La récession de 2008-2009 et la crise financière mondiale, combinées à la réduction de la couverture des régimes de pension et à la transition des régimes de retraite à prestations déterminées à des régimes à cotisations déterminées dans les années 1990-2000, qui ont eu pour effet de transférer les risques financiers des employeurs aux travailleurs, ont vraisemblablement contribué à l'augmentation de l'activité des personnes âgées sur le marché du travail[34]. »

Les personnes âgées n'ayant pas accès à des régimes de retraite privés étaient, en 2015, près de 1,5 fois plus susceptibles de travailler après 65 ans. Chez les 65-69 ans, plus de 40 % des personnes sans régime complémentaire de retraite ont travaillé en 2015, contre environ 24 % de celles qui avaient ce type de revenu.[35]

Tout le monde n'est donc pas égal face à la retraite. Pour les personnes qui n'ont pas accès à un bon régime complémentaire de retraite, qui n'ont pas perçu de revenus leur permettant de cotiser suffisamment au Régime de rentes du Québec ou qui n'ont pas accumulé assez d'épargnes personnelles, la seule protection sociale demeure le Supplément de revenu garanti. Avec un revenu minimum garanti de 18 000 $ par année, les personnes aînées sont parfois dans l'impossibilité de couvrir leurs besoins essentiels et ceux particuliers liés à leur âge, notamment celui de pouvoir s'offrir des conditions d'hébergement décentes.

Si l'accès à l'emploi, les conditions de travail de même que la retraite ont pu évoluer au fil de l'histoire, c'est grâce à la réflexion et à l'action d'acteurs sociaux. Ici comme ailleurs, une partie des solutions est entre nos mains.

Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils pourraient être et vous les aiderez à devenir ce qu'ils sont capables d'être.

Johann Wolfgang von Goethe, écrivain et scientifique allemand (1749-1832)

Des inégalités en éducation

Lorsque nous interrogeons des enfants du primaire sur le métier qu'ils souhaiteraient exercer plus tard, nous demandons-nous s'ils ont tous et toutes accès aux mêmes possibilités, aux mêmes projets d'avenir et aux mêmes rêves ? Les écoles ont pour mission d'agir dans le respect du principe de l'égalité des chances[36], mais l'organisation de notre système scolaire est-elle cohérente avec cette exigence ?

En 1963, soit à une époque où le système d'éducation québécois demeurait fondamentalement inégalitaire, la publication du rapport Parent est venue défendre le principe selon lequel « dans les sociétés modernes, le système d'éducation poursuit une triple fin : donner à chacun la possibilité de s'instruire ; rendre accessibles à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts ; préparer l'individu à la vie en société[37]. »

Suivant les recommandations de ce rapport, l'État a considérablement favorisé la scolarisation et la hausse de la diplomation. Il a facilité l'accès aux études postsecondaires pour divers groupes sociaux qui y étaient auparavant largement sous-représentés, notamment les femmes ainsi que les jeunes issus des milieux populaires ou ayant des difficultés d'apprentissage. La mise en place d'un réseau collégial décentralisé et présent dans toutes les régions a réduit les inégalités d'accès aux études supérieures. Il en va de même pour les établissements du réseau de l'Université du Québec. Ainsi, durant cette période, l'éducation a connu une phase importante de transformation durant laquelle elle s'est démocratisée et est devenue plus accessible sur l'ensemble du territoire québécois.

Depuis les avancées qui ont suivi le rapport Parent, comment le système scolaire québécois s'est-il développé ? Dans quel environnement scolaire

évoluent actuellement les jeunes du Québec ? La question posée ici est globale : il ne s'agit pas uniquement de déterminer ce qui est le mieux pour un enfant, mais bien de réfléchir aux choix collectifs que nous avons faits pour l'ensemble des enfants.

Fonctionnement du système scolaire

La Loi sur l'instruction publique stipule que l'école québécoise « a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire[38] ». L'école a donc un rôle tant pédagogique que social. Elle « est appelée à jouer un rôle d'agent de cohésion sociale en contribuant à l'apprentissage du vivre-ensemble et à l'émergence chez les jeunes d'un sentiment d'appartenance à la collectivité[39] ».

De nouveaux phénomènes, tels que la concurrence entre les établissements scolaires, ont pris de l'ampleur au cours des dernières années et ont des conséquences qui mettent en péril la démocratisation de notre système d'éducation et le principe d'égalité des chances. Ces phénomènes incitent divers acteurs, dont le Conseil supérieur de l'éducation, à faire une mise en garde : « Au lieu d'atténuer les inégalités sociales, le fonctionnement du système scolaire québécois contribue donc en partie à leur reproduction[40]. »

Si l'accès à l'éducation est maintenant garanti pour chacun et chacune au Québec, tous et toutes n'ont pas pour autant accès à un traitement égal en éducation. En effet, les écoles mettent sur pied de multiples programmes pour se démarquer et attirer la clientèle. Or, bien que ces

pratiques ne soient pas malintentionnées, les critères d'entrée à ces programmes et les coûts qui y sont souvent associés mènent globalement à un tri des élèves en fonction de leurs capacités et du revenu de leurs parents, un phénomène qui s'accentue au secondaire.

Actuellement, plusieurs élèves performants quittent les parcours réguliers pour se diriger vers les parcours particuliers des écoles publiques ou vers les écoles privées. Conséquemment, ces jeunes évoluent dans des univers parallèles, se privant ainsi des riches apprentissages qu'ils et elles pourraient faire en côtoyant des élèves de divers milieux. Au sein d'une même école publique, les élèves des programmes réguliers peuvent avoir des contacts limités avec les élèves des programmes particuliers, puisque l'ensemble de leur parcours scolaire est distinct. Certains et certaines de ces élèves ont des horaires différents, prenant leur pause ou leur repas à des heures et dans des lieux différents.

« Dans mon école secondaire, il y avait un écart entre le profil régulier et le profil sport-études, et l'écart était vraiment frappant. Dans l'école, il y a vraiment une grosse ligne : deux ailes à eux et deux ailes à nous. On n'avait ni l'occasion ni la volonté de se croiser. Je sentais vraiment que nous, on ne voulait pas aller vers eux. On n'avait pas la volonté parce qu'on n'avait pas le besoin d'aller vers eux. On avait le sentiment qu'on était mieux… mais je suis d'accord que ce n'est pas correct de penser comme ça. »

Étudiant en milieu urbain

Le système scolaire actuel engendre une séparation des élèves en fonction de la situation économique de leurs parents ainsi que de leur capital culturel et social. On pourrait l'illustrer en trois parcours distincts :

- Les programmes réguliers des écoles publiques, qui sont les plus accessibles pour des raisons économiques, géographiques et par l'absence de critères de sélection pour y accéder. On y trouve une proportion importante d'élèves en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, puisque beaucoup de jeunes quittent ces parcours réguliers lorsqu'ils ont la possibilité d'accéder à des programmes particuliers ou à l'école privée. Les conditions d'enseignement et d'apprentissage s'en trouvent affecté.
- Les programmes particuliers des écoles publiques (ex. : arts-études, langues-études, sport-études, programme d'éducation internationale ou intermédiaire, etc.), qui réunissent généralement des enfants sélectionnés selon leur rendement scolaire et leur comportement. Ces programmes, dont les coûts peuvent être un frein à la participation, ont été mis en place pour attirer la clientèle scolaire dans un contexte de concurrence entre les établissements et ont gagné en popularité au cours des dernières années. Ils permettent aux jeunes de poursuivre leur cheminement scolaire tout en développant des compétences particulières, qui ne font pas partie du programme éducatif de base.
- Les écoles privées, principalement fréquentées par des élèves provenant de milieux favorisés qui choisissent leur école pour des raisons de nature scolaire, culturelle et sociale. D'ailleurs, 72 % des élèves fréquentant ces écoles proviennent de familles dont les revenus annuels sont de 100 000 $ et plus. Dans la Capitale-Nationale, en 2017-2018, 28 % des élèves fréquentaient une école privée lors de leur cinquième secondaire[41].

Il est souhaitable que l'école offre des parcours diversifiés qui donnent la chance aux élèves d'évoluer en fonction de leurs intérêts et de leurs aptitudes. Par contre, quand ces leviers sont structurés aux dépens de la mixité sociale dans les écoles, laquelle est reconnue comme étant bénéfique au plein développement des enfants, il est légitime de se questionner. Actuellement, non seulement les cheminements les plus stimulants ne sont pas à la portée de tous et de toutes, mais la popularité de ces différents parcours affecte grandement la diversité des profils d'enfants fréquentant les parcours réguliers. « L'égalité de traitement, ou de moyens, est compromise puisque certains élèves — les plus vulnérables — sont de facto placés dans un contexte moins favorable à l'apprentissage. Et ce,

sans compter que les différents facteurs de risque (retard scolaire, faible maîtrise langagière, climat familial difficile, motivation insuffisante, trouble du comportement, difficulté d'intégration, etc.) se conjuguent entre eux et ont un effet démultiplicateur[42]. » Le taux de décrochage au secondaire est actuellement de 6,2 % dans les écoles privées et de 15,1 % dans les écoles publiques[43].

D'un point de vue individuel, il est tout à fait légitime de vouloir le meilleur milieu scolaire possible, et « devant le constat que le Québec se retrouve avec un système d'écoles à plusieurs vitesses, on ne peut pas simplement se résigner ou demander aux parents de renoncer à faire des choix en fonction de ce qu'ils considèrent être le mieux pour leur enfant[44] ». Cet enjeu ne peut absolument pas se réduire à un dilemme parental : il s'agit d'un véritable choix de société.

Il est impératif de prendre acte du fait que les parcours réguliers des écoles publiques deviennent moins attrayants pour bon nombre de jeunes et de parents, et que ce n'est pas sans conséquences. Actuellement, ce sont l'ensemble des parcours scolaires qui s'appauvrissent, puisque le bagage culturel et social qu'il serait possible d'acquérir en fréquentant un bassin d'élèves qui reflète la diversité d'une société s'amoindrit.

Les 9 et 10 octobre 2018, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec a d'ailleurs organisé une grande conférence de consensus sur la mixité scolaire et sociale. Des spécialistes du domaine de l'éducation ont confronté leurs idées afin de développer une vision commune permettant de produire un cahier de recommandations. On peut y lire que : « globalement, la littérature scientifique montre que les publics les plus défavorisés sont ceux qui peuvent le plus bénéficier d'une augmentation de l'hétérogénéité des classes sur le plan scolaire — alors que les

élèves les plus performants en souffriraient peu ou même pas du tout —, augmentant ainsi la performance globale du système d'éducation[45]. »

En 2014, le Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport rapportait aussi que « de nombreux chercheurs qui ont mesuré l'effet de la composition de la classe sur la réussite scolaire arrivent à la conclusion qu'une plus grande mixité des élèves au regard de leur genre ainsi que de leur origine sociale et ethnique influence positivement la réussite de tous les élèves[46]. »

Comment arriver à offrir des parcours adaptés aux besoins et aux intérêts de tout jeune sans le faire au détriment de l'égalité des chances en éducation ? Telle est la question qui devrait nous animer dans la recherche de solutions.

Pour nourrir cette réflexion, il importe de considérer diverses possibilités. Récemment, l'Observatoire québécois des inégalités a évalué les répercussions de 55 politiques publiques pouvant être adoptées pour agir sur les inégalités. Il en vient à la conclusion qu'« un accroissement de la qualité des services scolaires, l'abolition du financement public de l'école privée et la fin de la ségrégation scolaire réduiraient beaucoup les écarts de réussite en éducation et les écarts d'opportunités qui s'en suivent. Prioriser ainsi la mixité sociale et l'égalisation des chances favoriserait donc la réduction des écarts entre citoyens et citoyennes de différents groupes socioéconomiques[47]. » Toutefois, l'Observatoire évalue que ces mesures sont complexes et qu'elles seraient difficiles à adopter notamment en raison d'une mobilisation importante des groupes qui y seraient opposés. Ne serait-il pas nécessaire de mener un réel débat social, nourri par la recherche et la pratique, nous permettant de

déterminer les avantages et les inconvénients de chacune des possibilités qui s'offrent à nous ?

> « Y a une pression et une mode d'école privée. Si je dis que j'envoie mon enfant au public, on me répond : "Au PEI, j'espère !" et si je réponds au régulier, je sens que je suis une mauvaise mère.
>
> Participante lors d'une consultation dans le milieu scolaire »

Au-delà des apprentissages scolaires, l'école est une microsociété qui permet aux élèves d'apprendre et de s'inspirer des autres, de s'ouvrir à la différence. Elle leur permet de tisser un réseau social et facilite les rapprochements entre les parents. Le Conseil supérieur de l'éducation affirme d'ailleurs que « l'éducation est plus riche et plus efficace lorsqu'elle initie l'élève à un univers social différent de celui qu'il trouve à la maison. Tous les enfants ont avantage à fréquenter des milieux scolaires hétérogènes, non seulement parce qu'ils y gagnent sur le plan cognitif, mais également sur le plan de l'estime de soi, de la tolérance à l'égard de la différence et de l'engagement civique (le vivre-ensemble). » Des comparaisons internationales révèlent également que, dans les pays plus égalitaires, l'ensemble des élèves réussit mieux que dans les pays inégalitaires[48].

Valoriser l'ensemble des parcours scolaires

Des recherches en psychologie sociale nous révèlent l'effet qu'ont les attentes provenant de l'environnement sur les résultats scolaires[49]. L'élève aura tendance à adapter son comportement de manière à correspondre à ce que l'on attend de lui. Ainsi, le simple fait de croire en la réussite d'un enfant améliore ses chances de réussite, alors que le fait de croire que ses capacités sont limitées suffit à entraver le développement de son potentiel (phénomènes appelés l'effet Pygmalion et l'effet Golem). « Les enfants qui fréquentent une école en milieu défavorisé ou qui éprouvent certaines difficultés courent un plus grand risque d'être sous-estimés par leur enseignant, ce qui peut se traduire par des résultats qui ne sont pas à la hauteur de leurs possibilités[50]. » Le fait de

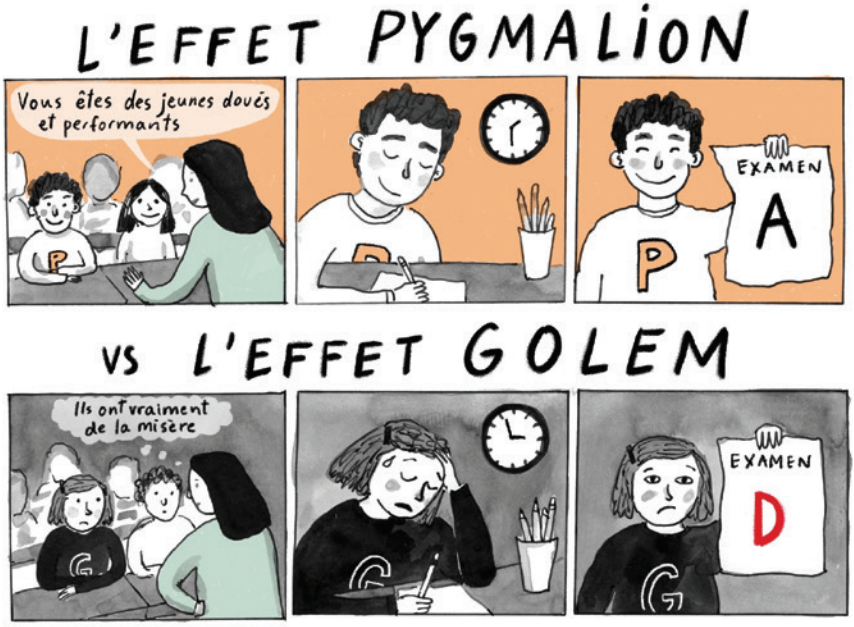

ne pas croire en ses propres compétences peut également être un frein à la réussite.

Quinze pour cent des jeunes inscrits au programme public régulier au secondaire accèdent à l'université, contre 51 % des élèves inscrits à un programme public particulier et 60 % des jeunes qui fréquentent une école secondaire privée[51]. Ultimement, « en dépit de ses bons résultats à 15 ans et de son désir de fréquenter l'université, l'élève inscrit dans une classe ordinaire aurait de 13 % à 20 % moins de chance d'aller à l'université que ses pairs d'un programme public enrichi ou d'une école privée[52] ». Les jeunes provenant de milieux défavorisés, ceux dont les parents sont sans diplôme d'études secondaires et ceux vivant avec un handicap sont encore sous-représentés dans la population universitaire. L'accès à l'université est aussi plus difficile pour les jeunes de certaines régions et pour les élèves autochtones, pour qui le parcours scolaire est souvent fragmenté, notamment en raison de services en éducation insuffisants dans les communautés ou du manque de personnel.

L'idée ici n'est pas de présenter l'université comme le meilleur parcours en soi, mais plutôt de s'assurer que les jeunes qui ont les capacités et l'intérêt d'y étudier puissent le faire. Les cheminements scolaires menant à des diplômes professionnels ou techniques gagneraient d'ailleurs à être valorisés. Ces choix de formation ne devraient jamais être perçus comme des parcours de moindre valeur.

L'adaptation aux besoins des élèves

L'inégalité d'accès aux ressources éducatives adaptées aux besoins des élèves et aux ressources spécialisées (orthopédagogues, orthophonistes,

psychologues, etc.) est critiquée dans le rapport du Conseil supérieur de l'éducation. « Quand les délais s'étirent avant d'obtenir le diagnostic qui assure la prise en charge de leur enfant, certaines familles connaissent mieux leurs droits que d'autres ou ont les moyens de faire appel à des ressources privées. On constate donc une situation où les inégalités risquent d'être plus grandes entre deux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) ayant les mêmes besoins (mais vivant dans des contextes différents) qu'entre un EHDAA adéquatement soutenu et un élève qui n'a pas besoin de soutien particulier[53]. »

> Ceux qui en auraient le plus besoin ne profitent pas des meilleures conditions pour apprendre, ce qui est contraire à l'équité.
>
> Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*

Les élèves provenant de certains groupes sociaux sont plus à risque de décrocher : les élèves autochtones, particulièrement dans les trois commissions scolaires à statut particulier[VII], où le taux de décrochage atteignait jusqu'à 85,7 % en 2016-2017 (alors qu'il était de 13,1 % pour l'ensemble du Québec) ; les élèves ayant un handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (28,6 %) ; les élèves accusant un retard scolaire (38,6 %) ; les élèves provenant de l'immigration, particulièrement ceux et celles de première génération (21,4 %) ; les élèves provenant de milieux défavorisés (18,7 %)[54].

Au-delà des services éducatifs adaptés aux différents besoins, il importe de valoriser des modèles de réussite diversifiés auxquels chaque enfant

VII Commissions scolaires crie, du Littoral et Kativik.

puisse s'identifier et de tenir compte de la réalité sociale et culturelle des enfants plus à risque de décrocher. Le lien école-famille-communauté est aussi à nourrir. D'une part, parce que les parents sont les premiers éducateurs et les premiers modèles de leurs enfants. D'autre part, parce que la communauté offre un soutien incontestable pour le développement du plein potentiel des jeunes, notamment par l'action des organismes communautaires qui travaillent à réduire le décrochage scolaire et qui soutiennent les familles dans les difficultés qu'elles rencontrent.

> Dans certains milieux, tu travailles, tu travailles, tu travailles. Tu vis pas, tu survis. Tu te dis : "pourquoi j'irais à l'école, faut que j'aide ma mère avec les revenus". C'est certain que les taux de décrochage sont plus élevés dans les milieux défavorisés.
>
> Étudiante en milieu urbain

Les disparités de traitement que vivent les élèves dans le système scolaire québécois actuel ont plusieurs conséquences négatives qui s'ajoutent à celles affectant les élèves sur le plan scolaire. D'abord, elles peuvent causer une souffrance psychologique liée à l'échec ou au manque d'estime de soi, affectant ainsi le développement global des jeunes. Ces disparités peuvent conséquemment priver la société de l'apport social, intellectuel, culturel et économique qui serait celui de citoyens et citoyennes ayant davantage pu développer leur potentiel. Prises dans leur ensemble, ces conséquences font obstacle à la justice éducative et au principe même d'égalité des chances, pourtant préconisés depuis le rapport Parent.

Littératie et compétences numériques

Devenues adultes, les personnes peu scolarisées peuvent avoir du mal à trouver leur place dans une société qui vit à l'heure du numérique et où l'écrit est omniprésent. Une faible littératie affecte la santé, la qualité de vie, la situation économique et sociale des individus, de même que leur accès à l'emploi et leur capacité à faire valoir leurs droits.

Au cours des dernières décennies, les nouvelles technologies ont modifié en profondeur les rapports sociaux. Qu'il s'agisse d'interactions sociales, d'accès à l'information, de pratiques de consommation ou du fonctionnement de plusieurs services publics et programmes sociaux,

les nouvelles technologies simplifient la vie de plusieurs d'entre nous, mais compliquent celle d'autres personnes qui subissent une perte de services personnalisés ou de proximité. Il en résulte une amplification des inégalités sociales. La situation de crise en lien avec la pandémie de la COVID-19 a d'ailleurs révélé cette fracture numérique préexistante en isolant tout un pan de la population qui s'est trouvé privé des outils technologiques ou d'une connexion Internet lui permettant de poursuivre sa scolarité, de travailler ou de maintenir des liens sociaux sécurisants. Plusieurs ont été privés de l'accompagnement nécessaire à l'apprentissage de certaines fonctionnalités d'Internet, comme remplir un formulaire électronique de demande d'assurance-emploi, organiser une visioconférence, etc.

La fracture numérique concerne à la fois l'accès aux technologies et leur usage. Dans le premier cas, il s'agit d'avoir les équipements nécessaires et l'accès au réseau Internet alors que, dans le deuxième, il s'agit d'être en mesure de s'en servir. L'accès à Internet de la maison varie grandement en fonction du territoire et du revenu. Au Québec, il varie de 76 % pour les personnes faisant partie du quartile inférieur de revenu à 100 % pour celles du quartile supérieur[55]. Quant au développement des compétences nécessaires à l'utilisation des technologies de l'information, c'est souvent une question d'éducation et de formation continue. Parmi les gens ayant tout au plus un diplôme d'études secondaires, 81,7 % utilisent Internet alors que ce taux grimpe à plus de 98 % parmi les gens ayant un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures[56].

Les inégalités quant à l'accès et à l'usage des nouvelles technologies s'ajoutent aux enjeux d'analphabétisme en contribuant à l'isolement de tout un pan de la population. Ainsi, les multiples approches d'éducation

aux adultes sont indispensables pour favoriser la participation sociale, l'amélioration des conditions de vie et l'accomplissement des personnes pour qui le parcours scolaire a été plus difficile.

Accompagner les élèves et les soutenir dans leurs difficultés n'est pas une dépense, c'est un investissement pour l'avenir. En renforçant le soutien offert aux jeunes et à leur famille, en prévenant le décrochage scolaire, en assurant une équité de traitement dans les parcours scolaires et en favorisant la mixité scolaire, on s'assurerait d'intervenir en amont pour que notre société soit plus riche des contributions de chacun et de chacune.

« La santé est un état de complet bien-être physique,
mental et social et ne consiste pas seulement
en une absence de maladie ou d'infirmité.
La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre
constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain,
quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques,
sa condition économique ou sociale. »

Constitution de l'Organisation mondiale de la santé

Des inégalités sociales en santé

Au Québec, la hausse de l'espérance de vie et la diminution de la mortalité infantile sont le fruit des avancées médicales, des améliorations des conditions de vie et de travail, et des choix de société qui ont permis d'offrir un encadrement environnemental et social sain. Cependant, lorsqu'on s'attarde au portrait d'un peu plus près, on constate qu'il n'est pas exempt d'inégalités sociales en santé. Par exemple, dans la ville de Québec, la différence de l'espérance de vie varie grandement entre les quartiers. Dans le secteur de la Haute-Ville, l'espérance de vie à la naissance en 2014 était de 84,7 ans, alors qu'elle était de 76,5 ans dans la Basse-Ville[57]. Ces huit années de différence ne sauraient s'expliquer uniquement par les déterminants biologiques des personnes ou leurs habitudes de vie.

Au Canada, le rapport Lalonde, publié en 1974, marque un tournant dans la façon d'aborder la santé des populations. Il s'inspire des réflexions mises de l'avant par les pratiques communautaires et souligne les liens qui existent entre la santé et certains facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Les inégalités sociales en santé se définissent comme des écarts dans l'état de santé de différents groupes sociaux en fonction de leur statut social, de leurs conditions économiques, du territoire qu'ils habitent, etc. Par exemple, selon l'indice fonctionnel global de l'état de santé au Québec, les personnes dont le ménage se situe dans les deux quintiles inférieurs de revenu présentent 2,5 fois plus de problèmes de santé modérés à sérieux que les personnes dont le ménage est dans le quintile de revenu le plus élevé. L'écart est encore plus grand entre les personnes sans diplôme et les personnes ayant obtenu un diplôme universitaire[58]. Selon l'Institut national de santé publique, si l'ensemble de la population avait le taux

Espérance de vie
selon le milieu
QUARTIER AISÉ
85 ANS
QUARTIER POPULAIRE
77 ANS
MILIEU RURAL
79 ANS

de mortalité prématurée du quintile de la population le plus favorisé, du point de vue tant matériel que social, cela correspondrait à une diminution de 6 000 décès prématurés[VIII] annuellement[59].

Toutefois, l'Institut national de santé publique insiste sur le fait que « les inégalités sociales de santé ne concernent pas seulement les personnes en situation de pauvreté. Au contraire, elles sont présentes en société à chaque niveau de la hiérarchie sociale. En effet, la santé suit un gradient social. Chaque fois qu'un individu descend d'un échelon sur l'échelle sociale, son risque de maladie et de mort prématurée augmente[60]. » L'Institut nous rappelle que les inégalités sociales de santé sont évitables, car elles résultent de processus sociaux sur lesquels il est possible d'agir[61].

Si nous étions tous dans le quintile le plus favorisé, nous éviterions 6000 décès prématurés chaque année.

Santé, logement et milieu de vie

La capacité de choisir son environnement physique est inégale d'une personne à l'autre et directement liée aux ressources financières de chacun et de chacune. Ainsi, les personnes ayant le plus de ressources peuvent choisir des environnements qui limitent au maximum les éléments nocifs pour la santé physique et mentale. Par exemple, ces personnes peuvent choisir un milieu de vie suffisamment grand pour que chaque membre de la famille ait un espace à lui. Elles peuvent se loger loin des sources de pollution (ex. : pollution sonore, industrielle ou lumineuse) et avoir des espaces verts à proximité ainsi que la possibilité de les fréquenter.

VIII Décès d'une personne de moins de 75 ans.

Il n'est pas étonnant d'apprendre que les logements ayant besoin de rénovations majeures au Québec, soit 8 % des logements, sont habités majoritairement par des personnes à faible revenu[62]. Selon le recensement de 2016, 305 590 ménages au Québec ont des besoins impérieux en matière de logement. Il s'agit de ménages « dont le logement est considéré inadéquat, inabordable ou d'une taille non convenable, et dont le niveau de revenu est insuffisant pour permettre de payer les frais [...] d'un logement approprié et adéquat dans leur communauté[63] ». À ce sujet, il est important de soulever qu'« une plus grande proportion d'Autochtones vivent dans un logement inadéquat, c'est-à-dire de taille insuffisante ou en mauvais état. Pas moins de 14,2 % des Autochtones du Québec doivent vivre dans un logement de taille insuffisante, alors que 6,8 % des non-Autochtones sont dans cette situation[64]. »

Notre environnement physique affecte notre développement et notre santé. Un sommeil perturbé par la pollution sonore ou lumineuse peut causer de la fatigue, des troubles d'attention ou de concentration et, conséquemment, nuire à nos capacités d'apprentissage ou d'adaptation. De la même façon, nous ne sommes pas égaux lors de grandes canicules. Vivre dans un logement non aéré au cœur d'un îlot de chaleur peut affecter gravement notre santé et même causer la mort, particulièrement lorsqu'une personne est âgée, isolée ou lorsqu'elle présente des problèmes de santé mentale. Or, les personnes âgées sont parmi celles qui ont le plus de mal à se loger : 40 % des ménages de

locataires aînés consacrent plus du tiers de leur revenu à leur loyer, en excluant les ménages résidant dans les centres d'hébergement de soins de longue durée[65]. Comme le revenu de bon nombre de personnes âgées est limité, celles-ci n'ont pas toujours la possibilité de choisir un logement qui répond à leurs besoins.

Stress et conditions socioéconomiques

Le Centre d'études sur le stress humain de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal rappelle que les éléments qui causent le stress sont les suivants : sentiment de faible contrôle, imprévisibilité, nouveauté, faible estime de soi[66]. Or, les personnes dont les capacités financières sont très limitées peuvent ressentir l'un ou l'autre de ces éléments en cas de bris matériels, de dépenses imprévues ou même d'échéances financières régulières. Par ailleurs, un sondage réalisé par le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal révélait également que 49,1 % des gens au Québec entretiennent une opinion négative envers les prestataires de l'aide sociale. Le regard que la société porte sur eux, un regard relayé sur plusieurs tribunes, contribue également à menacer leur estime de soi. Finalement, le stress vécu en emploi est aussi fortement inégal en fonction du type d'emploi ou du sentiment de contrôle que les travailleurs et travailleuses sont en mesure d'avoir selon leur statut. La précarité de certains emplois contribue à maintenir les personnes qui les occupent dans une situation d'insécurité.

Lorsque le stress s'installe chez l'individu pour une longue période, ses effets dommageables se font sentir sur plusieurs fonctions du corps : systèmes cardiorespiratoire, immunitaire, digestif, nerveux, etc. Les autorités scientifiques[67] et gouvernementales[68] reconnaissent ces effets et

mettent en garde contre l'exposition prolongée au stress. Cette relation n'est pas anodine : elle témoigne d'un lien direct entre les conditions dans lesquelles évoluent les personnes et la dégradation progressive de leur santé.

> « Quand t'es sur l'aide sociale, tu vis pas. T'arrives à la fin du mois et tu crèves de faim. Il faut que t'aies des ressources en *mosus*. Faut pas les couper, les ressources ! Et si tu es en ville, tu vas avoir accès à plus de ressources que si tu es en campagne. »
>
> Femme vivant en milieu rural

Il est courant d'entendre que les habitudes de vie sont basées sur des choix personnels. Sans nier la responsabilité individuelle, il faut prendre conscience de l'effet que peut avoir l'accès inégal aux ressources sur ces choix. Par exemple, une saine alimentation nécessite des revenus suffisants et une offre accessible d'aliments sains, ce qui n'est pas toujours le cas, particulièrement en milieu rural. Le tabagisme et la consommation problématique d'alcool ou de médicaments peuvent quant à eux être causés et accentués par l'exposition prolongée à du stress ou à des conditions sociales qui menacent la santé[69]. Les mauvaises habitudes de vie constituent ainsi un cercle vicieux et sont en partie la conséquence de nos choix collectifs.

La combinaison de facteurs individuels, environnementaux et sociétaux affecte de manière importante et durable la santé ainsi que le bien-être des personnes les plus vulnérables et, par conséquent, leur utilisation des services de santé. De plus, l'accumulation de ces facteurs amplifie

la situation. Selon les directeurs de santé publique de Montréal et de la Capitale-Nationale, la « pauvreté est même l'un des déterminants ayant la plus forte incidence sur l'état de santé de la population. Les personnes à faible revenu sont généralement plus à risque d'obésité, de limitation d'activités, de maladies cardiovasculaires, d'asthme, de maladies pulmonaires obstructives chroniques et de mortalité prématurée[70]. »

Il est préoccupant de constater que les jeunes enfants sont particulièrement affectés. En effet, les enfants vivant dans des conditions socioéconomiques défavorables présentent un degré de vulnérabilité plus élevé et sont plus à risque d'avoir des retards ou des troubles de développement en bas âge[71]. Les études démontrent que les problèmes de développement dans la petite enfance ont souvent des conséquences négatives tout au long de la vie : difficultés d'apprentissage et dans les relations sociales, problèmes de santé mentale, risque de suicide, difficulté d'employabilité et risque accru de judiciarisation[72]. D'ailleurs, les données sur le développement des jeunes enfants constituent un indicateur important de la présence d'inégalités en santé[73]. Ainsi, les conditions socioéconomiques défavorables affectant les jeunes et les familles contribuent à perpétuer le cycle de la pauvreté au sein d'une société[74].

Enfin, les études au Canada démontrent que les personnes en situation de pauvreté consultent davantage de médecins généralistes, visitent plus fréquemment les urgences, sont plus souvent hospitalisées et utilisent davantage les services curatifs en santé mentale et en soins à domicile que les groupes plus privilégiés[75]. Les gens en situation de pauvreté sont aussi plus souvent représentés chez les grands utilisateurs de soins et de services de santé[76], ce qui démontre une incidence élevée de problèmes de santé ainsi qu'une prise en charge souvent inadéquate.

Des inégalités dans l'accès à des soins et des services de qualité

Notre système de santé, basé sur l'universalité et l'équité, tend à devenir de plus en plus inégalitaire : l'accès aux soins est inégal, mais le traitement l'est aussi, notamment en raison des délais d'attente variables dans un système à plusieurs vitesses. L'accès aux soins varie également d'une région à l'autre. Plusieurs d'entre elles sont moins bien desservies, ce qui entraîne des distances de déplacement parfois énormes.

Le rapport du directeur régional de santé publique de la Capitale-Nationale sur les inégalités sociales de santé de 2012 souligne « que les groupes sociaux les plus touchés par les inégalités sociales de santé sont aussi les moins bien desservis par le système de santé[77] ». Malgré l'incidence importante de problèmes de santé chez ces groupes, les études démontrent que les personnes en situation de pauvreté ont un moins bon accès aux soins de santé, notamment aux services hospitaliers ou aux soins de médecins spécialistes[78].

Au Canada, les recherches menées par Santé Canada indiquent que les personnes en situation de pauvreté, immigrantes, réfugiées, migrantes à statut précaire, autochtones, marginalisées, les personnes ayant une limitation fonctionnelle physique, une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale éprouvent des difficultés à obtenir des soins pour diverses raisons. Ce peut être en raison de services non disponibles (listes d'attente ou éloignement géographique), d'obstacles financiers (soins non couverts, congés non payés, transport), d'un manque d'information, de difficultés de compréhension, d'installations ou de services mal adaptés. Il peut être tout simplement impossible pour une personne ayant un emploi précaire d'obtenir les congés nécessaires pour

consulter ou se rendre aux rendez-vous médicaux. Dans les milieux ruraux, les personnes défavorisées sont particulièrement vulnérables à l'accessibilité des soins de santé, notamment pour des raisons de transport[79]. Lorsqu'il s'agit de personnes ayant besoin de soins sur une longue durée, les difficultés d'accès aux soins de santé alourdissent le travail de proches aidants.

> Se rendre à l'hôpital pour des traitements. Je pense aux gens en région quand il faut faire l'aller-retour parce que ça se donne juste à l'Hôtel-Dieu… C'est vrai que, pour les moins nantis, se déplacer, se rendre à l'hôpital, ça commence à être coûteux et compliqué.
>
> Jeune professionnel exerçant en milieu urbain

Les personnes vivant dans des conditions socioéconomiques précaires et ayant une faible scolarisation ont aussi plus de difficulté à énoncer clairement leurs besoins en matière de santé. Contrairement aux groupes plus privilégiés, ils n'ont pas tendance à insister pour être dirigés vers des services spécialisés de deuxième ou de troisième ligne[80].

Plusieurs études ont démontré que les personnes en situation de pauvreté font face à des traitements non équitables qui peuvent être liés au niveau d'éducation ou aux préjugés entretenus à l'égard de certains groupes de la population[81]. On y dénonce le temps alloué lors des consultations, trop limité pour bien comprendre les situations complexes et multidimensionnelles vécues par ces personnes. Un autre problème est l'utilisation d'un langage spécialisé qui n'est pas adapté au niveau de littératie variable d'un individu à l'autre. De plus, la présence d'attitudes trop souvent marquées par les préjugés, le paternalisme,

voire la condescendance ne facilite pas la relation patient-médecin. L'expérience de la marginalisation et de la stigmatisation, souvent associée à des occupations jugées dangereuses ou illégales par les professionnels, telles que la toxicomanie ou la prostitution, amène certaines personnes à « fuir » le système de santé jusqu'au jour où ils deviennent gravement malades[82]. Ces disparités en matière de qualité des soins et des services centrés sur la personne ont des conséquences sur l'accès à ces derniers, sur la satisfaction envers eux et sur l'adhésion des personnes aux traitements prescrits. Ces inégalités ont aussi un effet durable sur l'estime de ceux et celles qui utilisent les services et sur leur confiance envers le système de santé en général.

De plus, il est préoccupant de noter une sous-représentation importante des personnes en situation de pauvreté quant à l'utilisation des services préventifs[83]. Si l'assurance maladie a constitué un pas en avant dans l'accès aux soins de santé pour toutes et tous, il demeure qu'une gamme importante de services de santé en sont exclus. Mentionnons par exemple les soins oculaires ou dentaires, les services prénataux et même certains traitements pharmacologiques. L'accès à plusieurs services professionnels tels que la physiothérapie, l'orthophonie, l'éducation spécialisée et la psychologie est aussi limité. Les assurances collectives permettent d'accéder plus facilement à ces services, mais elles ne sont pas à la portée de tout le monde selon l'emploi occupé. Plusieurs personnes sont donc limitées à l'aspect curatif des soins de santé, alors que de plus en plus d'études montrent que la prévention joue un rôle prépondérant dans la santé des individus.

À ce titre, l'accès aux ressources préventives en matière de santé mentale est névralgique. En 2012, le commissaire à la santé et au bien-être du gouvernement du Québec recommandait d'ailleurs de diversifier le

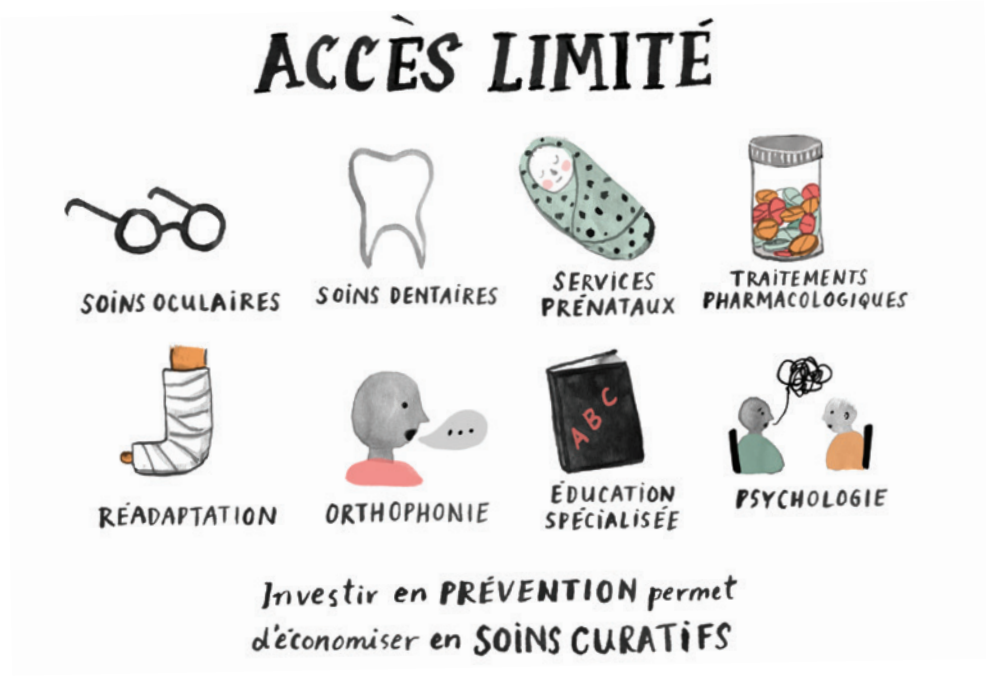

panier des services assurés dans le secteur de la santé mentale en garantissant un accès équitable à des services de psychothérapie. Au cours d'une démarche d'appréciation de la performance du secteur de la santé mentale, il « a été à même de constater à quel point le manque d'alternatives au traitement pharmacologique des troubles mentaux fait consensus, et ce, tant dans la littérature que parmi les différents acteurs consultés. Une majorité d'entre eux, dont plusieurs ordres professionnels, usagers et membres du Forum de consultation, déplorent le peu d'accessibilité aux interventions et aux approches de type psychosocial, avant tout à la psychothérapie, ce qui aurait pour effet de nuire au rétablissement des personnes ayant des maladies mentales[84]. »

> Il y a encore certaines politiques sociales, certains types d'accompagnement qui pourraient être faits dans les milieux davantage défavorisés qui pourraient favoriser un certain mouvement. J'ai un fils qui a eu des problèmes au niveau du langage, et on a eu accès à de l'orthophonie rapidement au privé, mais ça coûte cher. Ça a bien été et maintenant tout va bien, mais là, on a réalisé à quel point c'était pas accessible comme service. Dans les milieux pauvres, il y a plein de gens qui ont des troubles déficitaires de l'attention, des problèmes de langage et ils sont pris avec ça. Ça, c'est un exemple. Si on accompagnait davantage ces jeunes-là, ils n'auraient peut-être pas deux prises et demie, mais une prise et demie pour se sortir de leur situation. À partir de là, c'est une question de services, de politiques sociales, de décisions des gouvernements qui vont décider d'investir plus, de baisser les salaires des médecins pour investir ailleurs.
>
> Médecin spécialiste exerçant en milieu urbain

Plusieurs études montrent que les préoccupations quotidiennes des personnes vivant en situation de pauvreté les amènent à négliger davantage leur santé[85]. En effet, la recherche d'un logement adéquat, les efforts déployés pour se nourrir et nourrir sa famille convenablement, le maintien d'un emploi souvent précaire relèguent au second plan les considérations à l'égard des problèmes de santé. Ainsi, ces personnes tendent à négliger les efforts de prévention et consultent plus tardivement lorsque les problèmes surviennent[86].

Finalement, la crise du coronavirus telle qu'elle a été vécue dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et les autres lieux d'hébergement nous oblige à réfléchir impérativement

aux inégalités de traitement en matière de santé, mais aussi plus fondamentalement au seuil acceptable de soins à prodiguer lorsqu'il s'agit du respect de la dignité de chaque être humain, notamment lors des derniers moments de vie. Les conditions d'emploi des personnes qui prodiguent ces soins doivent être améliorées pour en reconnaître pleinement la valeur et assurer la rétention du personnel, ce qui facilite la création de relations humaines enrichissantes.

Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le régime de santé et de services sociaux « a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie ». Pour atteindre cet objectif, il importe d'intervenir en amont pour réduire les inégalités sociales qui affectent la santé. Il s'agit non seulement de s'assurer que l'accès à la santé ne soit pas une question de moyens financiers, mais aussi d'agir afin que chaque individu ait les ressources nécessaires pour tendre vers le meilleur état de santé possible.

« La loi, dans un grand souci d'égalité, interdit aux riches comme aux pauvres de coucher sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain. »

Anatole France, écrivain français (1844-1924)

Des inégalités en matière de justice

Quiconque a vu ses droits lésés au cours de sa vie connaît la colère, la tristesse et l'angoisse qui en résultent. Subir l'injustice et ressentir ses effets ne devraient qu'être temporaire dans des États de droit comme le Québec et le Canada. Or, la réparation des injustices passe par des processus complexes qui ne sont pas accessibles de manière équitable pour tous et toutes.

Pour maintenir la confiance envers l'État de droit, les citoyens et citoyennes doivent avoir la garantie que leurs droits sont respectés, qu'en cas de litige, chaque personne aura accès à la justice et que, devant la loi, un traitement équitable leur sera assuré. Actuellement au Québec, ni l'égalité d'accès ni l'égalité de traitement ne sont assurées en matière de justice.

> *Money talks.* Je pense que ça résume tout d'après moi. Ça veut dire que si j'ai de l'argent, je vais être capable de m'organiser. Si j'ai des troubles avec la justice, je vais être capable de me payer un avocat.
>
> Citoyen d'une municipalité rurale

Accès à la justice

Selon un rapport préparé pour le ministère de la Justice en 2016, 69% des Québécois et Québécoises considèrent qu'ils n'ont pas les moyens financiers de se défendre et de faire valoir leurs droits devant les tribunaux[87]. Il est intéressant de noter que, même avec un revenu familial annuel brut de plus de 100 000 $, 50% considèrent qu'ils ne pourraient s'offrir une défense devant les tribunaux. La Cour suprême du Canada

a d'ailleurs déclaré : « De nos jours, garantir l'accès à la justice constitue le plus grand défi à relever pour assurer la primauté du droit au Canada. Les procès sont de plus en plus coûteux et longs. La plupart des Canadiens et Canadiennes n'ont pas les moyens d'intenter une action en justice lorsqu'ils subissent un préjudice ou de se défendre lorsqu'ils sont poursuivis ; ils n'ont pas les moyens d'aller en procès. À défaut de moyens efficaces et accessibles de faire respecter les droits, la primauté du droit est compromise.[88] »

Mis sur pied à la suite de l'adoption de la Loi sur l'aide juridique en 1972, le réseau de l'aide juridique vise à offrir des services juridiques aux personnes économiquement défavorisées dans un contexte de complexité croissante des lois. Le seuil d'admissibilité à l'aide juridique équivaut au revenu d'une personne au salaire minimum travaillant 35 heures par semaine. Au-delà de ce seuil, les personnes doivent débourser les frais d'avocats relatifs aux procédures judiciaires ou se représenter elles-mêmes. Il se crée alors un fossé de services pour les gens qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes et qui n'ont pas accès à l'aide juridique. Les différents tarifs judiciaires appliqués dans les tribunaux, par exemple à la Régie du logement, peuvent aussi représenter un obstacle affectant la capacité d'une personne à faire reconnaître ses droits.

Également, selon un rapport publié par l'Association du Barreau canadien, 48 % des Canadiens et Canadiennes n'ont pas les compétences requises pour utiliser les outils d'information juridique à leur

portée afin de se représenter eux-mêmes. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement adéquat pour adapter les outils en fonction de leurs besoins et pour trouver des réponses à leurs questions. « La complexité croissante du droit et du processus juridique, y compris sur les plans du vocabulaire, des protocoles, des procédures et des institutions, contribue à un système de justice inaccessible. Il s'agit peut-être du facteur le plus évident des obstacles à l'égalité devant la justice[89]. »

En additionnant les différents obstacles à l'accès à la justice, il en résulte clairement que tous et toutes ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits de la même manière. Cette réalité comporte des conséquences qui vont bien au-delà de l'accès à la justice : une situation problématique qui aurait pu se régler sans conséquence majeure peut rapidement entraîner une cascade d'événements ayant des effets négatifs sur l'ensemble de la vie d'une personne (détresse psychologique, endettement, sentiment d'impuissance, etc.[90]).

Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en œuvre des approches juridiques diversifiées afin que chaque personne puisse trouver un chemin adapté pour faire valoir ses droits. Cela permettrait une meilleure participation des personnes concernées au processus judiciaire tout en retirant bon nombre de dossiers du circuit régulier. Un avantage considérable des modes alternatifs est de créer d'autres façons d'aborder la justice en favorisant la réconciliation plutôt que l'arbitrage.

Toutefois, la mise en œuvre de ces nouvelles approches ne doit pas contribuer à renforcer un système de justice à deux vitesses : une justice pour des gens qui ont les moyens de défendre leurs droits et une autre pour les gens qui n'ont d'autre choix que de faire des compromis. La mise en place de différentes approches doit se faire conjointement

ACCÈS À LA JUSTICE

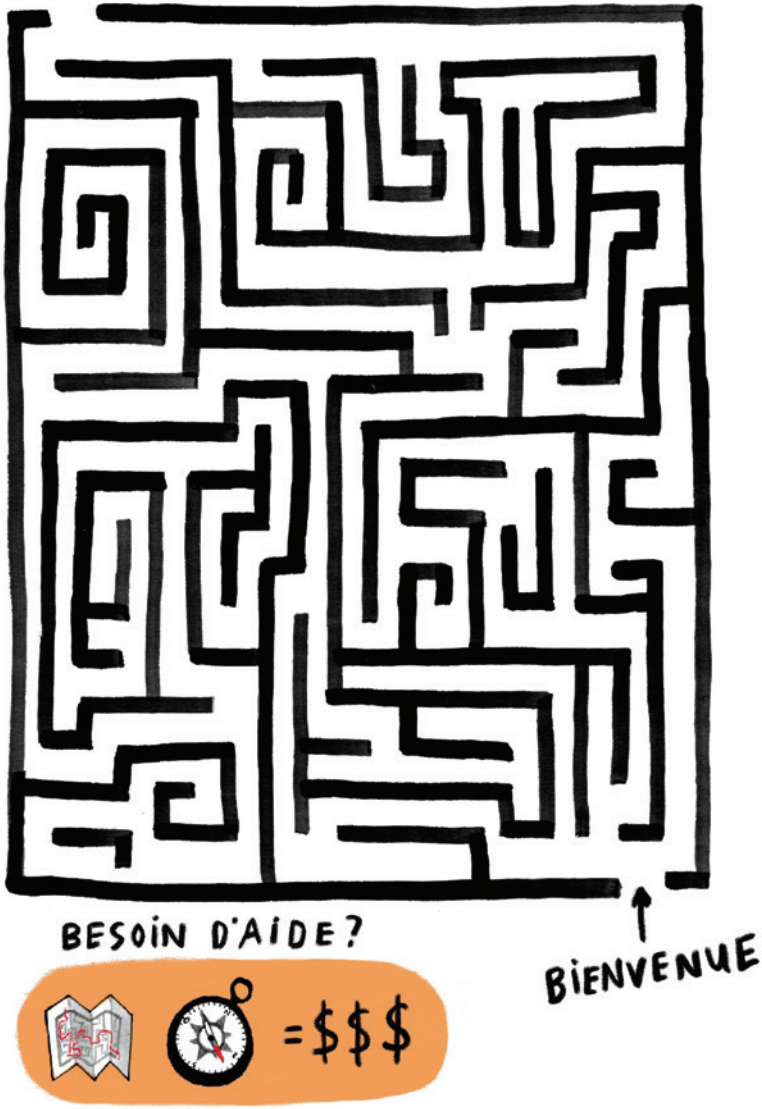

avec le travail visant une plus grande accessibilité au système de justice « traditionnel » pour assurer à tous et à toutes le droit d'avoir des droits, pour reprendre la formule de la philosophe Hannah Arendt. Et dans tous les cas, qui dit négociation dit aussi rapport de force. Ainsi, les modes alternatifs de règlement des conflits ne sont pas à l'abri de reproduire des rapports inégalitaires entre les parties. Un accompagnement est nécessaire dans ces modes tout comme dans le système régulier.

Pour tendre vers la pleine réalisation des droits de la personne, des outils tels que les cliniques juridiques communautaires, les organismes de défense des droits, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence sont essentiels. Ces organisations offrent un accompagnement nécessaire à des personnes qui, pour diverses raisons, peuvent plus difficilement faire valoir leurs droits dans le système actuel, et travaillent à faire changer les approches en matière de justice afin d'éviter que les pratiques judiciaires viennent renforcer d'autres inégalités sociales.

Traitement judiciaire

Au-delà de l'accès à la justice, il importe d'assurer l'égalité de tous et de toutes par un traitement équitable et adapté de la part du système de justice, lequel inclut les corps policiers et les services correctionnels.

Certaines personnes sont surjudiciarisées ou subissent de la discrimination, notamment dans les lieux publics ou en matière de logement, en raison de leur apparence physique, de leur provenance ou de leur statut social. Par exemple, une personne dont l'apparence répond aux

normes sociales n'aura pas à craindre de recevoir une contravention si elle passe plusieurs heures d'affilée sur un banc public. Toutefois, pour des motifs de sécurité, certaines personnes peuvent être perçues comme dérangeantes, sans même qu'elles aient posé de gestes répréhensibles, simplement parce que leur apparence physique est associée à un danger potentiel. Les personnes racisées ou en situation d'itinérance sont particulièrement touchées par ces mécanismes de profilage social et l'exercice de leurs droits dans l'espace public peut s'en trouver affecté. Des personnes en situation d'itinérance, victimes d'un tel ciblage, en viennent trop souvent à crouler sous les contraventions. C'est le cas de plusieurs jeunes marginalisés pour qui l'endettement devient ensuite un obstacle à la réinsertion sociale[91]. De nombreux acteurs sociaux s'engagent dans la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'intervention puisque cette répression n'aide en rien à contrer le phénomène de l'itinérance.

Dans le cadre du processus judiciaire, il importe de prendre en considération les besoins spécifiques des personnes plus vulnérables, notamment celles qui ont une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, des problèmes de santé mentale ou de dépendance.

Ces personnes, de par leurs particularités individuelles, ne se présentent pas devant le juge à armes égales ou avec les mêmes outils pour se défendre. Par exemple, une personne ayant des troubles cognitifs doit être en mesure de comprendre le processus judiciaire dans lequel elle évolue pour exercer pleinement ses droits. Le système judiciaire actuel n'est pas toujours adapté pour répondre à ces besoins particuliers.

Les conditions de remise en liberté avant procès, lorsqu'elles ne prennent pas en compte la capacité des personnes à les respecter, renforcent les inégalités en matière de justice. Demander à un toxicomane de ne pas

consommer de drogue sans s'assurer qu'il a les ressources nécessaires pour y arriver équivaut, dans bien des cas, à annoncer son retour devant les tribunaux pour non-respect de conditions. Il en va de même lorsque l'on demande à un sans-abri de respecter un couvre-feu ou à une personne vulnérable de ne pas fréquenter le périmètre géographique où sont situées les ressources communautaires qui lui permettent d'assurer sa survie. Ces pratiques engorgent le système judiciaire et multiplient les obstacles pour les personnes vulnérables.

Une fois le verdict tombé, les sentences qui exigent un dédommagement financier ne sont pas le meilleur moyen pour éviter la récidive ou réduire les méfaits des personnes qui ont besoin d'accompagnement ou qui n'ont pas accès aux ressources nécessaires à leur bien-être. Bien que certaines initiatives permettent de voir une embellie, que l'on pense aux programmes d'accompagnement ou aux tribunaux adaptés en matière de santé mentale présents dans certaines régions, des inégalités subsistent.

Finalement, les moyens financiers d'une personne peuvent limiter sa réinsertion sociale à la suite d'une condamnation. En effet, en faisant passer les frais de demande de pardon, soit la suspension du casier judiciaire, de 150 $ à 631 $ en 2012, le gouvernement du Canada est venu ajouter une barrière à la réinsertion sociale des personnes sans emploi, pour qui économiser cette somme de 631 $ est à peu près impossible. L'accès au pardon est donc inégal selon la réalité économique d'une personne ou de celle de ses proches. Notons que, dans divers domaines, la suspension du casier judiciaire est nécessaire pour entreprendre des études ou pour obtenir un emploi. Le fait de restreindre les possibilités de réinsertion sociale a un effet sur les aspirations de ces personnes et affecte indirectement leurs proches et l'ensemble de la société.

Si, comme société, nous croyons en la réinsertion sociale, il importe que les personnes qui souhaitent prendre leur envol aient le sentiment qu'elles sont appuyées et soutenues dans leurs démarches et non que leur passé les tire vers le bas.

La Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale adoptée par le gouvernement du Québec en juin 2018 relevait d'ailleurs que « l'aptitude d'une société et de son système de justice à traiter avec compassion et en toute équité les personnes qui la composent et qui se trouvent en situation de vulnérabilité révèle son degré d'humanisme et de civilisation. Ce sont par ailleurs ces mêmes sociétés qui sont la plupart du temps les moins violentes et qui présentent à la fois les taux de criminalité et les taux d'incarcération les plus bas, alors que les sociétés plus répressives n'arrivent plus, même en incarcérant davantage, à réduire la criminalité[92]. »

Et les droits collectifs ?

Dans cette section, la justice a été abordée sur la base des droits individuels, mais les inégalités en matière de droits collectifs sont aussi préoccupantes. Les droits environnementaux, économiques ou culturels peuvent être difficiles à faire valoir.

Dans cette perspective, la Ligue des droits et libertés et le Réseau québécois des groupes écologistes ont été très actifs sur la question des poursuites-bâillons, lesquelles constituent des actions judiciaires intentées par des compagnies ou des institutions contre des individus ou des groupes de pression en vue de les neutraliser ou de les censurer quand ils dénoncent publiquement leurs activités[93].

Quels leviers sont à la disposition des groupes sociaux subissant des injustices systémiques ? Si le fonctionnement d'une société affecte l'exercice des droits de certains groupes d'individus, qu'il s'agisse de droits environnementaux, économiques ou culturels, quels recours ont-ils à leur portée ?

Les décisions que nous prenons aujourd'hui sont indispensables si l'on souhaite assurer à chacun d'entre nous un monde sûr et durable, aujourd'hui comme demain. […] Les années à venir seront sans doute les plus importantes de notre histoire.

Debra Roberts, chercheuse et coprésidente du Groupe de travail sur les incidences, l'adaptation et la vulnérabilité aux changements climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) lors de l'adoption du Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C

Des inégalités en environnement

« Notre avenir à tous ». C'est ainsi que s'intitule le rapport Brundtland, un document précurseur rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Si ce rapport est encore connu trois décennies après sa publication, c'est d'abord parce qu'il a introduit plus formellement le concept de développement durable auquel nos lois réfèrent encore aujourd'hui. Un développement est qualifié de durable s'il permet de répondre aux besoins des générations présentes sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

En utilisant un titre comme *Notre avenir à tous*, la commission Brundtland avait l'ambition de mobiliser l'humanité et de créer un programme de coopération autour de nombreux problèmes environnementaux. Son rapport insiste sur une idée fondamentale : tout le monde est dans le même bateau relativement à ces enjeux, et il est essentiel de trouver des solutions équitables qui répondent aux besoins fondamentaux de l'humanité.

Les défis environnementaux sont nombreux et les enjeux, complexes : changements climatiques, déforestation, dégradation des écosystèmes et perte de diversité biologique, pollution atmosphérique, contamination de l'environnement, destruction de la couche d'ozone, etc. Malgré leur diversité, ces problèmes environnementaux présentent une caractéristique commune : l'inégalité. Comme pour le revenu, l'éducation ou la santé, les défis environnementaux posent la question des inégalités profondes qui marquent les sociétés, ici comme ailleurs.

D'une part, les répercussions les plus importantes de tous ces enjeux se font et se feront sentir sur les personnes et les communautés les plus vulnérables. Cette inégalité s'ajoute aux inégalités sociales déjà présentes entre les individus et les communautés, et les amplifie.

D'autre part, les causes profondes de toutes ces formes de dégradation environnementale sont très inégales. Toutes les sociétés et les classes sociales au sein d'entre elles n'ont pas la même responsabilité face à la pollution atmosphérique, la déforestation ou encore la contamination de l'environnement. Ces enjeux ont des causes historiques qui découlent de modes de vie et de production.

Enfin, tout le monde n'est pas égal face aux solutions nécessaires à mettre en œuvre. Toutes les communautés n'ont pas les mêmes moyens et le pouvoir y est très inégalement réparti, autant sur la scène internationale qu'à l'échelle régionale et locale. De plus, la résolution de tous ces problèmes environnementaux aura des conséquences très diverses sur les populations et ne doit pas avoir comme résultat d'amplifier les inégalités existantes.

Pour traiter convenablement de l'ensemble des inégalités en matière d'environnement, il serait nécessaire d'aborder tous les enjeux qui concernent l'environnement dans lequel les humains évoluent. Il serait alors question des inégalités touchant la qualité de l'air, l'environnement sonore, l'environnement alimentaire, la fréquentation d'espaces verts, etc. Ces inégalités affectent grandement la qualité de vie et la santé et, sans surprise, les personnes défavorisées économiquement sont souvent celles qui se trouvent contraintes à vivre dans un environnement moins favorable[IX]. Comme c'est le cas pour les autres formes d'inégalités, un ouvrage complet aurait pu être consacré aux questions environnementales. Dans cette section, il sera toutefois essentiellement question des changements climatiques et de leurs répercussions sur les inégalités.

Les conséquences des changements climatiques

Le réchauffement et les changements climatiques sont des réalités : leur existence n'est plus à démontrer, tout comme leurs causes. La responsabilité des activités humaines a été clairement établie par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui compile toutes les études réalisées sur le sujet et offre ainsi une base scientifique pour la prise de décisions politiques[94].

Les observations recueillies depuis le début de l'ère industrielle confirment que la température moyenne de la surface de la Terre a déjà augmenté de plus de 1 °C. La cause est connue et mesurable : le rejet massif de différents gaz à effet de serre, notamment lors de la combustion de sources d'énergie fossile comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel. La concentration dans l'atmosphère du principal gaz carbonique, le CO_2, a augmenté de 50 % depuis 150 ans et atteint un niveau record qui augmente sans cesse.

IX La section *Des inégalités sociales de santé* aborde cet enjeu.

Les plus récentes projections de réchauffement prédisent que, si la tendance se maintient et si les émissions globales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, la hausse de la température moyenne pourrait atteindre de 4 à 7 °C d'ici l'an 2100[95]. Ce scénario entraînera possiblement un emballement climatique qui déclenchera des phénomènes irréversibles ainsi qu'une amplification exponentielle et imprévisible des conséquences sur les personnes et les communautés.

Les conséquences du réchauffement de la planète seront majeures et sont déjà en bonne partie irréversibles : multiplication des événements climatiques et météorologiques extrêmes comme les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur extrême ou les catastrophes naturelles, fonte des glaciers et des banquises, hausse majeure du niveau des océans et acidification, érosion des berges, accélération de la dégradation des écosystèmes et amplification de l'extinction accélérée de tous les types d'espèces vivantes[96]. « Les impacts auront pour effet d'amplifier la pauvreté dans la plupart des pays en développement et de créer de nouvelles zones de pauvreté dans les pays où les inégalités s'accroissent, à la fois dans les pays développés et les pays en développement[97]. » Les changements climatiques entraîneront le déplacement de dizaines de millions de réfugiés climatiques à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays. La Banque mondiale évalue qu'en 2050, plus de 140 millions de personnes seront directement touchées en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique latine[98].

À mesure que la science climatique progresse, les effets se précisent et les appels à l'urgence d'agir se multiplient. Des appels à réduire les gaz à effet de serre, mais aussi à se préparer et à s'adapter à cette nouvelle réalité climatique, ici comme ailleurs.

En 2015, l'Accord de Paris a permis d'établir un objectif commun et global : maintenir le réchauffement planétaire sous le seuil des 2 °C et poursuivre l'action pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Pour parvenir à contenir le réchauffement climatique sous cette barre, les émissions de gaz à effet de serre globales devront être réduites de 45 % à l'horizon 2030. De plus, l'humanité devra atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire le degré zéro d'émissions nettes de CO_2, aussi tôt que 2050.

« La question des inégalités, ça me fait un peu comme les changements climatiques. Tout le monde sait qu'il y a un problème, mais y a pas grand-chose concrètement qui se fait pour redresser la situation. »

Personne dont le revenu fait partie du centile le plus élevé au Québec

Les conséquences pour le Québec

Les changements climatiques sont déjà mesurables à l'échelle du Québec et leurs effets sont visibles. Les tendances des dernières décennies sont nettes : depuis 1950, la température annuelle moyenne a déjà augmenté de 1 à 3 °C selon les régions du Québec. Le nombre de journées et d'épisodes de chaleur extrême s'est accru. En hiver, la durée de la période d'enneigement et les précipitations de neige ont diminué, alors que la quantité de pluie a augmenté pour toutes les saisons.

Selon tous les scénarios projetés, le Québec vivra une accélération et une aggravation de ces tendances, particulièrement dans un scénario où les efforts de la communauté internationale seraient insuffisants pour atteindre les cibles espérées. Si le scénario de fortes émissions de

gaz à effet de serre décrit par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat se réalise, ce qui est la tendance actuelle, la hausse de la température moyenne pourraient atteindre, dans le sud du Québec, de 2 à 4 °C à l'horizon 2041-2070 et de 4 à 7 °C en 2071-2100. Au centre et dans le nord du Québec, les hausses pourraient atteindre de 3 à 6 °C en 2041-2070 et 5 à 10 °C en 2071-2100[99]. Selon ces mêmes projections, certains événements météorologiques et climatiques extrêmes se multiplieront. Les précipitations augmenteront partout au Québec, particulièrement les épisodes de précipitations abondantes et extrêmes. L'impact le plus marqué sera l'augmentation du nombre de journées très chaudes. Au cours des 30 dernières années, la région de Québec n'a connu en moyenne qu'une seule journée par année de plus de 30 °C. À l'horizon 2050, ce nombre passera à 27 jours si le scénario actuel de fortes émissions se poursuit. Les régions plus au sud connaîtront encore davantage de journées chaudes et d'épisodes de chaleur extrême[100].

Les impacts des changements climatiques seront bien différents selon les pays et les latitudes. D'après les modèles projetés, le Québec ne fera pas partie des endroits les plus touchés par les situations extrêmes, telles que les sécheresses ou les tempêtes tropicales, mais en seront affectées la santé publique et la sécurité des communautés. L'aggravation et la multiplication des vagues de chaleur extrême ou encore l'intensité des précipitations toucheront majoritairement les personnes les plus vulnérables : aînés, pauvres, femmes, enfants, personnes isolées socialement et celles dont la santé est déjà fragile. Au-delà des individus, ce sont surtout les communautés les plus défavorisées qui seront frappées.

Les changements climatiques amplifieront les inégalités de santé et de sécurité qui existent déjà au sein de la population et entre les

communautés. L'Institut national de santé publique du Québec étudie et agit pour comprendre et contrer le phénomène des îlots de chaleur urbains, ces zones des villes où les températures sont particulièrement élevées et où l'écart avec la température des quartiers voisins peut atteindre plus de 10 °C. Ces écarts résultent de la géographie des villes, mais ils s'expliquent d'abord par une perte de couvert forestier et par les choix d'aménagement urbain, de matériaux de construction ou de revêtement. Ce sont les quartiers les moins favorisés qui sont les plus affectés[101].

À la suite de la canicule de l'été 2018, l'Institut national de la santé publique du Québec et les directions de santé publique ont chiffré le coût humain de cet épisode de chaleur extrême : 86 personnes sont mortes à cause de la chaleur à l'échelle du Québec (dont la majorité dans les régions de Montréal et de Laval). Les deux tiers de ces décès évitables sont survenus dans des îlots de chaleur : 80 % d'entre eux ont eu lieu à

domicile et 25 % des personnes décédées étaient atteintes d'un trouble schizophrénique. Le faible revenu, l'isolement, les problèmes de santé mentale ou les maladies chroniques se démarquent comme facteurs de risque majeurs[102].

Les conséquences des épisodes de chaleur accablante

- Les personnes dans le quintile de revenu inférieur sont 20 % plus susceptibles que les autres de consulter un médecin en période de chaleur accablante[103].
- Les épisodes de canicule ont affecté la santé de 46 % de la population des quartiers les plus défavorisés. Pour le quart des personnes affectées, cela a mené à une hospitalisation[104].
- Si le scénario de fortes émissions de gaz à effet de serre se réalise, la hausse des températures estivales au Québec pourrait entraîner une augmentation du taux de mortalité estivale (de causes non traumatiques) de l'ordre de 2 % en 2040 et de 10 % vers 2080[105].

La lutte contre les îlots de chaleur illustre l'importance de la prévention et de la mise en œuvre de mesures collectives. La solution individuelle à court terme, soit la climatisation des logements et des maisons, est coûteuse et n'est pas à la portée des personnes pauvres. La climatisation ne règle en rien le problème et contribue même à l'accroître en rejetant massivement la chaleur vers l'extérieur. L'air climatisé fait exploser la demande en énergie et cause donc une plus grande émission de gaz à effet de serre. Au contraire, les solutions collectives et préventives,

comme le verdissement des structures, la géothermie ou la réduction du trafic automobile, ont toutes comme conséquence indirecte d'améliorer la qualité de vie des quartiers et la santé des populations les plus pauvres et vulnérables[106].

L'augmentation des épisodes de précipitation intenses, surtout en hiver, et la fonte de plus en plus rapide de la neige au printemps exposeront le Québec à des inondations de plus en plus importantes. Des inondations de grande ampleur sont survenues ces dernières années dans plusieurs régions du Québec. Dans tous les cas, des communautés entières ont vécu des enjeux de sécurité civile majeurs. Les modifications de la carte des zones inondables transforment le visage de quartiers, de villages et de villes, et les forcent parfois à repenser l'avenir de leur communauté.

Lors de ces catastrophes, toute la communauté est touchée, mais les conséquences sociales sont dramatiques pour les plus vulnérables. En cas d'inondation et d'évacuation, les personnes les plus pauvres ont peu ou pas d'économie et souvent un réseau social moins élargi sur lequel compter. Celles-ci sont parfois dans l'impossibilité de se trouver un nouveau toit dans leur communauté lorsque les habitations sont déclarées des pertes totales. Ces mêmes personnes sont aussi plus vulnérables lorsqu'elles sont contraintes à changer de milieu. « Des problèmes de santé physique et mentale, tels que le stress et le trauma, peuvent survenir longtemps après des inondations. Il n'est pas difficile à imaginer qu'il est plus aisé de se payer une semaine à l'hôtel, de s'absenter du boulot, et de défrayer des coûts comme un nettoyage après sinistre ou des frais de consultations psychologiques pour les membres de ménage à plus hauts revenus. Récemment, les impacts des inondations survenues lors des crues de la rivière Chaudière à Sainte-Marie de Beauce et de la rivière

des Outaouais à Gatineau ont touché plus sévèrement les "ménages à petit budget", en bonne partie logés au centre-ville de la municipalité, lui-même localisé en zone inondable. Les personnes obligées de déménager se voient souvent contraintes à payer un loyer trop cher, à quitter leur communauté d'appartenance, ou encore à vivre dans l'itinérance. Dans ce cas-ci, comme dans plusieurs autres, il s'agit des ménages plus vulnérables, disposant de moins de ressources, qui subissent le plus de répercussions lors d'un événement aussi dramatique[107]. » Par ailleurs, l'ensemble des communautés en ressort aussi affaibli. Sur le plan humain, certes, mais également sur le plan matériel, puisque le coût de réfection ou de mise à niveau des infrastructures exerce une pression majeure sur les finances publiques des municipalités et du gouvernement du Québec.

Les changements climatiques auront aussi comme conséquence d'affaiblir la sécurité alimentaire. Les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat vont toutes dans le même sens : un climat plus imprévisible et capricieux, des rendements à la baisse pour les grandes productions céréalières dans presque toutes les régions du monde, la perte de récoltes causée par la multiplication des inondations, une baisse des précipitations, une hausse des épisodes de sécheresse, l'accroissement des vagues d'insectes ravageurs et même la baisse de la qualité des productions.

En parallèle, les cultures destinées à la fabrication des biocarburants entreront en compétition avec les cultures nourricières, ce qui fera fluctuer le prix et la disponibilité des denrées. Selon certaines projections, d'ici 2050, le coût des grandes céréales grimpera, ce qui s'ajoutera aux hausses importantes déjà prévues. En raison des changements climatiques, le prix du riz augmentera du tiers (de 32 % à 37 %), celui du maïs augmentera de moitié (de 52 % à 55 %) et le prix du blé doublera (de 94 % à 111 %). Évidemment, les plus pauvres et les plus vulnérables, souvent déjà en situation d'insécurité alimentaire, seront les plus durement touchés[108].

Les pays nordiques seront également affectés par ces problèmes agricoles, mais dans une moindre mesure. En effet, les prédictions sont beaucoup moins catastrophiques en raison des conditions de production qui dépendent peu de l'irrigation dans un climat tempéré comme le nôtre. Encore une fois, ce sont les régions en meilleure posture qui s'en sortiront le mieux.

On aurait tort, toutefois, de croire que le Québec est à l'abri de tous ces maux et que seules les régions du monde qui vivent le plus de malnutrition ou de pauvreté écoperont. En effet, seulement la moitié des produits alimentaires consommés au Québec proviennent d'ici, un quart dépend d'importations internationales et un quart de productions d'autres provinces canadiennes[109]. Les fluctuations des prix sur les marchés internationaux se répercuteront donc fortement sur le coût du panier d'épicerie.

Les changements climatiques creuseront donc des inégalités déjà présentes au Québec aujourd'hui. En 2011, l'insécurité alimentaire touchait 13% des ménages québécois, d'abord et avant tout des personnes à faible revenu qui seront de plus en plus vulnérables. Chez ces ménages, 24% vivaient de l'insécurité alimentaire, dont 58% étaient à l'aide sociale[110].

La population inuite au nord du Québec est fortement affectée par les changements climatiques : « Les activités de chasse et de pêche des Inuits sont compromises par la fonte de la banquise et les changements observés dans la migration des troupeaux de caribous. Cela entraîne des changements radicaux des modes de vie traditionnels et des habitudes alimentaires qui dépendent de plus en plus de la nourriture importée du Sud. Le dégel du pergélisol fragilise à son tour les habitations et rend très difficiles les déplacements. Tous ces changements risquent de se traduire par plus de problèmes sociaux et de santé[111] », et donc par l'aggravation d'une situation déjà intenable.

« Ceux qui font des pilules ou bien Monsanto, un autre qui a un contrôle énorme, ils se sacrent ben des petits en autant que leur porte est ouverte pour faire entrer les millions. Ils se foutent complètement de ce qu'ils causent à l'environnement, de ce qu'ils causent à tout ça. Ils frôlent l'injustice, ils frôlent la malhonnêteté, mais ils sont juste corrects. Parce qu'ils ont les moyens. »

Citoyen d'une municipalité rurale

Des responsabilités inégales vis-à-vis des changements climatiques

Freiner les émissions globales pour protéger le climat pose le défi majeur de l'équité et de la justice climatique. À l'échelle planétaire, Oxfam estime que « la moitié la plus pauvre de la population – environ 3,5 milliards de personnes – est responsable de seulement 10% environ des émissions de CO_2 mondiales totales dues à la consommation individuelle, alors qu'elle vit dans les pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Parallèlement, environ 50% de ces émissions sont imputables aux 10% des habitants les plus riches de la planète dont l'empreinte carbone est en moyenne 11 fois plus élevée que celle de la moitié de la population la plus pauvre et 60 fois plus élevée que celle des 10% les plus pauvres. On estime que les 1% les plus riches du monde ont une empreinte carbone moyenne 175 fois supérieure à celle des 10% les plus pauvres[112]. »

Sans surprise, l'injustice climatique reflète donc très fidèlement les inégalités sociales et économiques mondiales. Les politiques climatiques doivent tenir compte de ces inégalités pour ne pas les accentuer. La réduction des émissions globales doit combler ces écarts, à commencer par ceux, majeurs, entre les grands pays émetteurs et le reste du monde. Les négociations internationales qui ont mené aux grands accords comme celui de Paris sont essentiellement fondées sur des principes d'une responsabilité commune et différenciée : l'effort de lutte contre les changements climatiques doit être proportionnel aux responsabilités et aux capacités de chacun des pays. Les pays dits développés ont donc la responsabilité morale de réduire rapidement leurs émissions nettes, à commencer par le Québec[113].

Bilan et engagements climatiques du Québec

De 1990 à 2016, le Québec a réduit ses émissions de 9,1%. Malgré des baisses importantes depuis le début des années 2000, le Québec stagne. Le plus récent bilan montre que, de 2014 à 2016, les émissions étaient stables à environ 79 mégatonnes par année.

Sur la base des émissions de 1990, le Québec vise une réduction de 37,5% d'ici 2030 et de 80 à 95% d'ici 2050.

Le principal secteur responsable de la stagnation du Québec dans la lutte contre les changements climatiques est le secteur du transport, responsable de 43% des émissions, avec une augmentation de 22% durant la période de 1990 à 2016.

Concilier justice sociale et lutte contre les changements climatiques

Dans un rapport spécial, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat décrit l'ampleur des changements requis pour réussir à freiner le réchauffement planétaire à 1,5 °C, mentionnant l'importance « des transitions rapides et radicales dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement des terres, de l'urbanisme, des infrastructures et des systèmes industriels [...]. Ces transitions systémiques sont sans précédent pour ce qui est de leur ampleur, mais pas nécessairement de leur rythme, et supposent des réductions considérables des émissions dans tous les secteurs, un large éventail d'options en matière d'atténuation et une hausse nette des investissements dans ces options[114]. »

Les changements climatiques représentent un défi qui donne le vertige, mais qui offre également une formidable occasion de s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités croissantes entre les pays et dans les sociétés. Mettre la justice sociale au cœur des politiques d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre ceux-ci demeure donc un impératif.

« L'inégalité accroît la distance sociale entre différents groupes d'individus. Elle diminue notre volonté de les voir comme « nous » et augmente notre propension à les regarder comme « eux ». »

Richard Wilkinson et Kate Pickett, épidémiologistes britanniques

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES COLLECTIVES DES INÉGALITÉS SOCIALES ?

Les choix politiques, sociaux et économiques menant aux inégalités prennent racine dans une conception réductrice de la société : vouloir le meilleur pour nous-mêmes et nos proches, et craindre de partager une part de nos ressources au bénéfice de quelqu'un qui en ferait moins bon usage. Les choix de société menant à plus d'inégalités sociales sont légitimés lorsqu'on ne voit que la perte pour soi et qu'on occulte la perte pour tous. Pourtant, nous avons tous et toutes à gagner de la réduction des inégalités.

Évidemment, les personnes en situation de pauvreté, les personnes exclues ou victimes de préjugés sociaux sont touchées plus durement par les inégalités sociales. Les inégalités affectent leur santé physique et mentale, leur estime de soi, leurs conditions de vie, leurs perspectives d'avenir, leur espérance de vie. Cependant, bien que ces personnes soient particulièrement atteintes, l'ensemble de la société l'est aussi à divers degrés.

D'une part, ces inégalités ont un coût social élevé. Dans un rapport publié en 2011, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), qui relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, estimait que le coût de la pauvreté au Québec totalisait entre 15,7 et 17 milliards de dollars annuellement, soit de 5,8 % à 6,3 % du PIB réel[115]. Pour arriver à ce chiffre, le CEPE a notamment pris en considération les coûts des programmes de soutien au revenu, des soins de santé, du système judiciaire et les coûts futurs que la société paiera pour les enfants actuellement en situation de pauvreté. Selon les auteurs du rapport, en réduisant la pauvreté, les dépenses du Québec en santé pourraient être réduites de 1,7 milliard de dollars annuellement. Il est clair qu'en laissant la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale gagner du terrain,

nous n'avons d'autre choix que d'affecter des ressources de plus en plus nombreuses et coûteuses destinées à « colmater des brèches », plutôt qu'à solidifier nos structures sociales en favorisant le développement des compétences individuelles et la mise sur pied d'initiatives dont les bénéfices rejailliraient sur les communautés et l'ensemble de la société[116].

Les inégalités sociales en santé n'ont pas que des répercussions sur les gens, elles en ont aussi sur les finances publiques. Par exemple, les inégalités d'accès à des soins psychologiques pour des personnes ayant des besoins en santé mentale accroissent les dépenses en santé. Il est en effet démontré que l'accès à ces soins est rentable pour la société : les épisodes de dépression sont de plus courte durée, les risques d'hospitalisation, d'absence au travail et de tentatives de suicide sont réduits. En investissant dans ces services, on favorise le bonheur et l'équilibre psychologique des gens en plus d'économiser deux dollars pour chaque dollar d'argent public investi[117].

En ce qui concerne l'éducation, nous aurions tout à gagner à faire partie d'une population plus scolarisée. Comme le rappelait le Conseil supérieur de l'éducation, les lois sur l'instruction publique adoptées dans plusieurs législatures occidentales après la Deuxième Guerre mondiale l'ont été afin que l'éducation serve de rempart contre l'intolérance et la violence[118]. C'est d'ailleurs encore aujourd'hui le message que porte l'Organisation des Nations Unies (ONU), comme l'affirmait sa vice-secrétaire générale, Amina J. Mohammed, en 2017 : « Il n'y a pas de meilleur investissement dans la paix et la résilience future d'une société que dans l'éducation de ses citoyens ».

> L'éducation est un droit autonomisant et l'un des outils les plus puissants pour aider des millions d'enfants et d'adultes à sortir de la pauvreté et à participer pleinement à la société.
>
> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

À ce sujet, des recherches ont démontré que les inégalités sociales affectent négativement les résultats scolaires : les résultats des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques sont plus faibles dans les pays les plus inégalitaires[119]. En ce sens, laisser les écarts de revenus s'accroître, c'est accepter que des élèves réussissent de moins en moins bien.

> « Si la société ne soutient pas les gens les plus pauvres, on perd des génies. Les génies ne sont pas juste parmi les gens qui ont des moyens. Si on encadre ceux qui ont des idées et qui n'ont pas de moyens, c'est peut-être eux autres demain qui vont faire une différence pour nous. Pis pourquoi on dit que, dans les pays pauvres, il y a de la violence ? Ben y a de la violence parce que les gens ont faim. »
>
> Personne immigrante vivant en milieu urbain

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) considère que la croissance des inégalités et l'incapacité des plus pauvres à investir pour s'instruire font chuter la croissance économique[120]. L'OCDE affirme d'ailleurs que « corriger les inégalités peut rendre nos sociétés plus justes et nos économies plus fortes[121] ».

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sont aussi d'avis que la croissance des inégalités nuit à la croissance économique. Christine Lagarde, directrice générale du FMI jusqu'en 2019, expliquait que, d'après des études menées par le Fonds, « une augmentation de 1 point de PIB du revenu des pauvres et des classes moyennes se traduit par une progression pouvant aller jusqu'à 0,38 point de PIB sur cinq ans. En revanche, une augmentation de 1 point de PIB du revenu des riches se traduit par une baisse de 0,08 point de PIB[122]. »

En effet, l'amélioration des revenus des trois quintiles les plus pauvres stimule l'économie, puisque cette population dépense l'argent supplémentaire perçu en achetant des biens et des services pour améliorer ses conditions de vie. Ce sont souvent des dollars dépensés dans des activités économiques locales. À l'opposé, bon nombre de personnes ayant un revenu élevé auront tendance à investir leurs nouveaux gains dans des activités financières qui ont peu ou pas de retombées positives sur la collectivité et qui ne débouchent pas sur de nouveaux investissements productifs ou encore la création d'emplois. Par exemple, au moment de l'émission de nouvelles actions, celles-ci financent généralement un investissement réel pour le développement des activités d'une entreprise. Mais par la suite, le fait que ces actions transigent de main à main, en étant rachetées et vendues, ne rapporte qu'aux investisseurs, outre l'impôt payé sur une partie des gains en capital. Considérant que plus de 99% des transactions conclues sur les marchés portent sur des actions et obligations déjà existantes plutôt que sur de nouveaux titres[123], nous ne gagnons rien collectivement à tendre vers une plus grande financiarisation de l'économie.

La théorie du ruissellement (*trickle down theory*) est souvent invoquée depuis une quarantaine d'années pour justifier les nombreuses baisses d'impôt consenties aux individus les plus fortunés et aux entreprises. Selon cette théorie, les baisses d'impôt stimuleraient les investissements, et la croissance économique ainsi créée bénéficierait à toute la collectivité, à commencer par les plus pauvres et la classe moyenne. Dans les faits, ces baisses d'impôt expliquent en bonne partie l'augmentation des inégalités et réduisent les revenus nécessaires aux gouvernements pour financer les services publics et les programmes sociaux. En affaiblissant le principal mécanisme de redistribution de richesse, la fiscalité, c'est plutôt l'inverse qui se produit et la richesse percole… vers le haut.

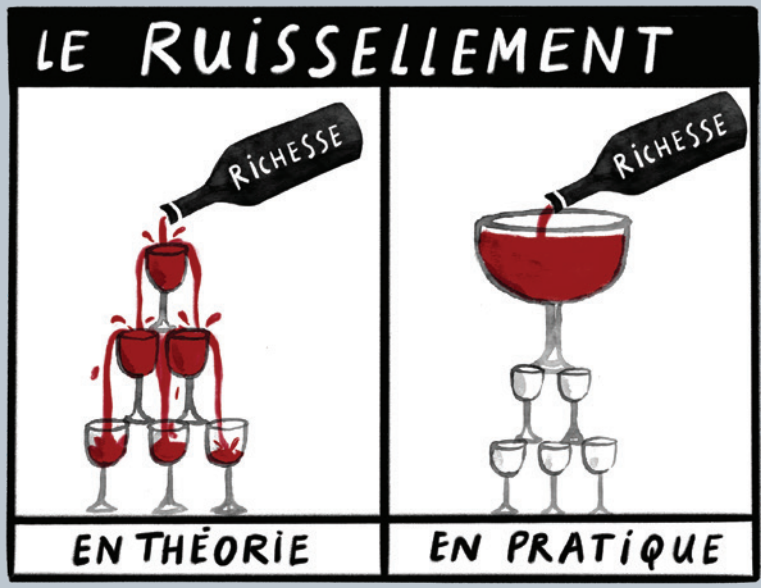

Nous ne gagnons rien non plus collectivement à ne pas régler la question des législations de complaisance. Les transferts de fonds vers des paradis fiscaux créent une pression énorme sur les finances publiques et produisent un manque à gagner qui se traduit par une perte de moyens pour réduire les inégalités et par une plus grande pression financière sur ceux et celles qui contribuent au panier fiscal collectif. Toujours selon le FMI, la croissance des inégalités nuit au développement d'une économie durable et augmente le risque de crises économiques[124].

Par ailleurs, la question de la sécurité est un enjeu central associé à l'accroissement des écarts entre les riches et les pauvres. Une corrélation est effectivement observée entre l'accroissement des inégalités, leurs conséquences visibles et le taux de criminalité d'un milieu[125] : on compte plus de personnes incarcérées dans les pays les plus inégalitaires. « Dans les sociétés plus inégalitaires, le budget qui devrait être destiné au bien-être ou à l'éducation, par exemple, se retrouve consacré aux systèmes pénaux et judiciaires[126]. »

> La montée du populisme est inquiétante, et c'est en lien direct ou indirect avec la croissance des inégalités.
>
> Médecin spécialiste exerçant en milieu urbain

Certains États misent sur des investissements en sécurité pour maintenir l'ordre, adoptant ainsi une approche restrictive et punitive qui ne fait qu'accroître le sentiment d'injustice. Les *gated communities,* qui existent dans plusieurs pays du monde, sont l'aboutissement de ce souhait d'isoler les différentes classes économiques d'une société, en allant jusqu'à ériger une barrière physique entre elles. Des millions d'Américains vivent dans des communautés emmurées dont l'accès est contrôlé par des gardes de sécurité, des guérites, des codes ou des cartes d'accès. Le choix de s'emmurer pour protéger son bien, perpétré dans des sociétés hautement inégalitaires, affecte les fondements mêmes de l'idéal social de liberté et d'égalité auquel nous sommes liés.

Une société inégalitaire est une société qui se fragilise, puisque les inégalités provoquent des violences structurelles qui ont des conséquences bien réelles. L'épidémiologiste Richard Wilkinson résume bien les mécanismes en œuvre dans les sociétés inégalitaires : « Si les inégalités

aggravent les problèmes, c'est parce que nous sommes sensibles à la différence des statuts sociaux. La violence, par exemple, est déclenchée lorsque quelqu'un vous regarde avec mépris, ne vous respecte pas. Dans une société plus inégale, il y a plus de compétition pour son statut social et plus d'insécurité pour conserver ce statut. On devient très préoccupé de la façon dont on est jugé par les autres. Le déclencheur de la violence, c'est la perte de confiance en soi, le sentiment d'humiliation, le manque de respect[127]. » Selon lui, en raison de l'environnement dans lequel nous évoluons, nous avons du mal à savoir quel comportement adopter : nous sommes tiraillés entre nos désirs de gloire ou de domination et nos désirs d'entraide et de solidarité. Nous savons quoi faire pour prendre du pouvoir sur les autres, nous savons aussi quel comportement adopter pour coopérer ou se faire des amis. « Le degré d'inégalités d'une société nous indique sur quelle corde on doit plutôt jouer. Et les comportements à adopter s'apprennent dès le plus jeune âge[128]. »

« Le pouvoir jaillit parmi les hommes quand ils agissent ensemble. »

Hannah Arendt, philosophe américaine d'origine allemande (1906-1975)

AVONS-NOUS LE POUVOIR DE CHANGER LE COURS DES CHOSES ?

Les inégalités sociales inquiètent, elles préoccupent et, souvent, elles indignent. Les consultations menées en vue de la publication de ce document ont permis de le constater. Des changements sont souhaités par des personnes de toutes les classes sociales, dont certaines font partie des 1 % les plus riches de notre société. Cependant, plusieurs n'ont pas confiance en nos gouvernements pour effectuer les changements nécessaires. Les gens consultés ont le sentiment que les gouvernements n'agissent pas pour l'ensemble de la population et ont du mal à croire qu'il pourrait en être autrement. Ces personnes choisissent de se consacrer à leurs proches et travaillent à rendre leur vie meilleure, parce qu'ainsi, elles sentent qu'elles font une différence. À petite échelle, les gens ont confiance en leur pouvoir d'agir, mais le doute s'installe lorsqu'il est question de réduire les inégalités à une plus grande échelle.

Cette impression de ne pas être en mesure d'influencer les choix politiques en matière d'inégalités est préoccupante. Notre système démocratique repose sur la capacité de maintenir vivant le lien entre la population et les personnes qu'elle élit pour gouverner. Dans un contexte d'inégalités croissantes, renoncer à tenter de changer les choses n'est pas une option, mais avons-nous un réel pouvoir ? Au cœur des inégalités sociales persistent des inégalités de pouvoir.

« J'ai 23 ans. Je ne suis jamais allée voter parce que j'ai l'impression que je ne pourrai pas faire un choix éclairé. On dirait que ce n'est pas à ma portée. J'écoute les nouvelles, mais je n'ai pas le condensé de c'est quoi le bon et c'est quoi le pas bon. J'ai l'impression qu'il y a des partis pris partout, pis je ne sais jamais comment me faire une tête.

Étudiante en milieu urbain »

Sur la notion de pouvoir

Pris d'un point de vue individuel, « je peux » signifie à la fois avoir la capacité et la possibilité de faire quelque chose. La « capacité » renvoie au potentiel de la personne, alors que la « possibilité » fait appel aux conditions fixées par son environnement physique et social. Des inégalités de pouvoir affectent la capacité et la possibilité de provoquer des changements dans la collectivité, mais aussi, plus intimement, le sentiment d'avoir du pouvoir sur notre propre vie.

Le sentiment de pouvoir est un construit social : dès l'enfance, ce sentiment sera renforcé par les capacités que les autres nous reconnaissent. Un enfant à qui l'on répétera sans cesse « t'es pas capable, tu n'y arriveras pas, t'es pas bon » aura bien peu de chances de croire en lui. D'ailleurs, les comportements que nous adoptons à l'égard des autres sont souvent forgés par les préjugés sociaux d'une époque donnée. Par exemple, un enfant en situation de handicap ou ayant une déficience intellectuelle a davantage la possibilité aujourd'hui de développer ses capacités qu'à une époque où celles-ci étaient sous-évaluées. Le sentiment de pouvoir place donc la personne en interrelation avec son environnement, puisque ses capacités sont limitées ou renforcées par les possibilités qui lui sont offertes et la confiance qu'on aura en elle.

Certaines fonctions ou situations sociales donnent du pouvoir, mais l'accès à ces dernières est inégal. Comme nous avons tendance à nous entourer de gens issus des mêmes milieux que nous, les personnes qui exercent le pouvoir politique ou économique évoluent généralement loin des personnes qui subissent le plus les conséquences des inégalités. La société est organisée en différentes strates sociales qui n'ont pas toutes le même pouvoir d'influence sur la société et qui entretiennent entre elles des rapports de pouvoir inégalitaires.

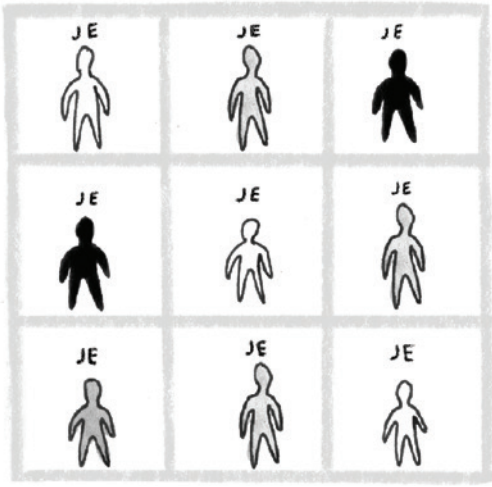

Bon nombre d'organismes communautaires agissent sur le sentiment d'impuissance ou de résignation qui habite les personnes ayant peu de pouvoir sur leurs conditions de vie et sur la société. Ils les accompagnent dans une démarche de reprise de pouvoir, notamment en discutant des causes systémiques ayant contribué à leur situation et en menant des actions collectives dans une perspective de transformation sociale. Avec le soutien de ces organismes, ces personnes peuvent passer du « je » au « nous », puisque l'action collective renforce la confiance de celles-ci en leur capacité d'agir, ce qui ouvre la voie à de nouveaux possibles pour elles ainsi que pour la société.

> En gang, on est plus fort. La gang qui est pauvre, si on était ensemble, on serait plus riches.
>
> Membre d'un organisme communautaire en milieu urbain

Le pouvoir de changer la société

L'action collective a grandement contribué, au fil du temps, à tendre vers un équilibre des rapports de pouvoir. Qu'on parle des mouvements syndical, étudiant, féministe, écologiste ou des luttes menées pour réduire la pauvreté, notre société ne serait pas aussi égalitaire sans ces actions qui ont fait entendre les voix de ceux et de celles qui se trouvent peu souvent dans les lieux officiels du pouvoir.

Par exemple, les luttes syndicales ont mené à l'obtention d'acquis sociaux comme la journée de travail de huit heures ou les fins de semaine de congé. De la même manière, les droits des femmes tels que le droit de vote, le droit de garder son nom, d'exercer une profession ou de faire partie d'un jury nous semblent aujourd'hui aller de soi. Mais ces droits ne sont pas tombés du ciel : ils ont été acquis grâce à l'action collective de femmes qui ont cru en elles et en la possibilité de faire autrement. Il s'agit là d'une autre preuve que les inégalités ne sont pas des fatalités, qu'elles peuvent être réduites et, éventuellement, éliminées.

Dans les dernières années, des personnes issues des Premières Nations se sont mobilisées pour dénoncer les inégalités que vivent encore aujourd'hui les communautés autochtones. Beaucoup de chemin reste à parcourir pour atteindre l'égalité, mais les effets de ces mobilisations sont multiples et continueront à faire boule de neige. Lors d'une entrevue, Melissa Mollen Dupuis et Widia Larivière, cofondatrices

du mouvement Idle No More au Québec, mentionnaient que ce « mouvement ravive la solidarité et le sentiment de fierté. Il permet aussi de donner une voix à des jeunes et des femmes autochtones qui ne se sentent pas toujours écoutés ou représentés dans les systèmes politiques actuels[129]. »

Il en va de même pour les mobilisations telles #MoiAussi ou celles dénonçant les discriminations systémiques vécues par les personnes racisées. Ces mobilisations ouvrent des espaces de prise de pouvoir qui permettent à des individus de parler de leur réalité dans un élan partagé qui amplifie les voix individuelles.

Le pouvoir de changer la société n'appartient à personne en particulier : il est collectif. Pour reprendre du pouvoir et arriver à réduire les inégalités sociales, inspirons-nous de ce qui a fonctionné par le passé. Passons ensemble du « je » au « nous ». Collectivisons notre volonté de réduire ces inégalités.

Dans ce mouvement qui vise la réduction des inégalités, il importe de laisser la place aux personnes qui les subissent le plus durement, elles qui, bien souvent, sont déjà en action pour faire reconnaître leurs droits. Toutefois, la force d'un mouvement réside aussi dans la solidarité exprimée par d'autres groupes de la société qui acceptent de se remettre en question, de sortir de leur zone de confort pour agir en faveur d'une plus grande justice sociale.

> Tout ce que vous faites pour moi sans moi, vous le faites contre moi.
>
> Gandhi, homme politique indien (1869-1948)

Agir sur les inégalités veut dire se mettre en mouvement, s'organiser, porter notre regard vers l'idéal social que nous voulons atteindre et avancer ensemble, pas à pas. Dans cette marche vers une société plus égalitaire, rappelons-nous que ce qui peut sembler utopique à une époque donnée sera peut-être la norme dans la décennie suivante.

> « Je suis contente que vous me disiez qu'il y a des personnes plus riches qui ont été rencontrées et qui veulent que ça change, qui seraient prêtes à s'impliquer… Mais je suis sûre qu'eux aussi doivent se sentir blasés, doivent sentir qu'ils n'ont pas de pouvoir. C'est en sachant qu'il y a autant de monde qui peuvent échanger et travailler ensemble, c'est ça qui va faire qu'il va y avoir un changement. C'est là qu'on va avoir un certain pouvoir. C'est à nous autres, en tant que groupe, d'aller chercher les moins nantis et les mieux nantis. Ça prouve que ça peut se faire. »
>
> Femme en milieu rural

« Nourrir l'espérance est une nécessité autant qu'un impératif.
Si elle trouve sa source dans le cœur de chacune et
de chacun de nous, nous pouvons, en revanche,
trouver à l'alimenter par le partage de ce qui nous unit
le plus fondamentalement, notre humanité,
à laquelle nul n'est étranger. »

Ianik Marcil, économiste québécois indépendant et auteur

CHOISIR DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

La réduction des inégalités sociales ne se fera pas à coup de baguette magique. Elle se fera par l'addition de petits et de grands gestes tant collectifs qu'individuels, par des changements dans nos façons de travailler ensemble et de vivre ensemble. Nous pouvons tous et toutes nous demander quels gestes nous pouvons poser en fonction de notre réalité, de nos élans, de notre position sociale et de notre réseau. Soyons à la base du changement que nous voulons voir advenir et reprenons confiance en nos capacités de changer le cours des choses.

Notre société est régie par une série de normes sociales qui modulent le comportement de ses citoyens et citoyennes. Ce qui est acceptable aujourd'hui ne l'était peut-être pas hier, et ce qui est inacceptable aujourd'hui était peut-être tout à fait convenable à une autre époque. Les normes sociales ne sont pas immuables. Construisons une nouvelle norme : une société qui refuse les inégalités et qui ne cesse de chercher à les réduire.

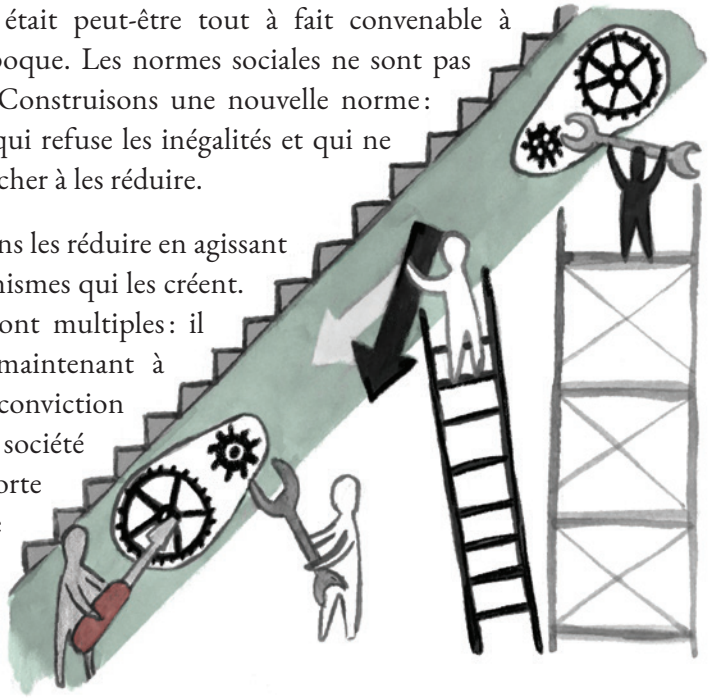

Nous pouvons les réduire en agissant sur les mécanismes qui les créent. Les leviers sont multiples : il nous reste maintenant à agir avec la conviction que notre société sera plus forte du bien-être de chacun et de chacune.

Si on veut créer la richesse, il faut d'abord la distribuer.

Paul Bernard, sociologue québécois (1945-2011)

L'État, notre principal outil pour réduire les inégalités

Nous sommes riches des leviers collectifs que nous avons mis en place au fil de notre histoire, mais nous pouvons faire mieux. Des personnes rencontrées faisant partie du quintile de revenu le plus élevé ont d'ailleurs expliqué qu'elles accepteraient de payer plus d'impôts, mais elles n'ont pas l'impression que ces hausses serviraient à réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

> On serait prêt à augmenter les impôts dans la mesure où on saurait que ça va réduire les inégalités. Mais il y a du cynisme et un manque de confiance… Si l'État était plus transparent, si les gens participaient plus aux décisions publiques, s'ils s'investissaient davantage dans ce qui se fait collectivement, ça permettrait de changer les perceptions.
>
> Jeune professionnel en milieu urbain

À ce sujet, il est évident qu'actuellement, l'État n'arrive pas à donner du sens aux contributions fiscales et à offrir à tout le monde un portrait juste de sa situation. Comment se fait-il que, parmi les gens qui reçoivent plus de transferts fiscaux qu'ils ne paient d'impôt, certains maintiennent cette impression que la fiscalité est un fardeau ? En considérant les différents crédits et programmes dont tout le monde bénéficie, qui a une idée juste de sa situation fiscale ? N'y a-t-il pas lieu d'avoir une approche plus pédagogique de la fiscalité pour que chaque personne comprenne mieux sa situation et ce qui la relie aux autres membres de sa collectivité ?

À QUOI SERVENT NOS IMPÔTS ?
SANTÉ
ÉDUCATION
ROUTES
CPE
ALLOCATION FAMILIALE
PENSION DE VIEILLESSE
JUSTICE
AQUEDUC
TRANSPORT
PARCS NATIONAUX
ARTS
BIBLIOTHÈQUES
POMPIER
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
ETC.

La gamme de services publics et de programmes sociaux auxquels nous avons accès au Québec est importante. Chaque jour, nous retirons individuellement des bénéfices bien réels de cette vie en société : réseaux routier, d'aqueduc, d'égout et d'électricité, gestion des matières résiduelles, accès à des soins de santé, à l'éducation publique, à la culture, à des services de justice, à des aliments qui respectent des normes de qualité, etc.

Les services publics universels, autant au fédéral qu'au provincial ou au municipal, sont un outil efficace pour lutter contre les inégalités, puisqu'ils profitent à l'ensemble de la population. « L'ensemble des services publics dépensés au Québec représente près de 130 milliards de dollars par année. C'est près de 17 000 $ par personne et un peu plus de 37 000 $ par ménage[130]. » Les investissements faits en santé et services sociaux, par exemple, ont une valeur moyenne annuelle de 8 500 $ par individu.

L'exemple des centres de la petite enfance (CPE), qui émanent d'initiatives citoyennes, illustre bien en quoi le financement public doit être vu comme un investissement plutôt que comme une dépense. D'une part, les CPE assurent le développement des enfants et les préparent à l'école. D'autre part, ce sont des lieux de construction de liens sociaux qui valorisent le travail d'éducation préscolaire, souvent invisible, et qui facilitent l'accès à l'emploi des mères, notamment des mères monoparentales, améliorant ainsi les retours fiscaux vers l'État.

Les données suivantes viennent appuyer cette logique :

- En 2008, le programme de services de garde à contribution réduite du Québec a permis à près de 70 000 mères de plus d'occuper un emploi. Sur cette base, on calcule que le revenu intérieur brut (PIB) du Québec a été majoré de 5 milliards de dollars[131]. D'ailleurs, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans au Québec est passé de 63 % en 1996 à 75 % en 2011 et, de 1996 à 2008, le nombre de familles monoparentales à l'aide sociale (dirigées par des femmes dans la grande majorité des cas) est passé de 99 000 à 45 000. Durant cette période, le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une femme à leur tête est passé de 36 % à 22 % et leur revenu réel médian après impôt a bondi de 81 %[132].

- Chaque tranche de subvention de 100 $ du gouvernement du Québec aux services de garde à contribution réduite lui a procuré un retour fiscal de 104 $, auquel s'ajoute un retour de 43 $ du gouvernement fédéral.

Les chiffres le démontrent : nous sommes gagnants à considérer les services publics et les programmes sociaux comme des investissements pour un meilleur vivre-ensemble plutôt que comme une simple dépense. Pourtant, cet acquis social, comme plusieurs autres, reste fragile et gagnerait à être mieux soutenu financièrement, notamment pour en assurer l'accès.

Nous pourrions analyser divers investissements publics en fonction de leurs coûts et de leur portée sociale. Cet exercice nous permettrait d'avoir une vision plus juste de la valeur de nos programmes sociaux et

de nos services publics. L'État devrait être pédagogue et valoriser davantage ces richesses collectives pour que celles-ci soient mieux comprises par l'ensemble des personnes qui y contribuent.

Nous sortons toutes et tous gagnants de l'argent investi dans les logements sociaux, dans nos régimes publics d'assurance automobile, d'assurance-emploi et d'assurance parentale, et dans notre Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Même si plusieurs d'entre nous ne seront jamais parents ou sur le chômage, que la plupart d'entre nous ne se blesseront pas au travail ou n'auront pas de maladie professionnelle, nos cotisations solidaires permettent à ceux et celles qui vivent ces situations d'avoir accès à un revenu de remplacement.

Collectivement, nous avons les moyens d'assurer l'accès, pour tous et toutes, à des services publics de qualité et à des programmes sociaux qui permettent un ruissellement des richesses vers l'ensemble de la population.

Le 22 novembre 2000, une pétition signée par 215 307 personnes était déposée à l'Assemblée nationale pour que le Québec se dote d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté. Cette pétition demandait à ce que l'Assemblée nationale reçoive de façon non partisane ce projet de loi déposé un peu plus tard par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté[133]. Centraide Québec[X] avait alors appuyé ce projet de loi auquel des milliers de personnes avaient contribué et qui contenait les principes pouvant encadrer l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté. Ces principes n'ont toutefois pas été inclus dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002.

X Appellation de l'organisme à l'époque.

Les trois principes d'action contenus dans la proposition citoyenne de loi pour l'élimination de la pauvreté devraient être repris pour que l'État s'oriente clairement vers la réduction des inégalités sociales et pour encadrer les actions gouvernementales souhaitées en la matière. Pour les actualiser et les lier à l'objectif de réduction des inégalités sociales, nous les reformulons ainsi :

↘ La réduction des inégalités est prioritaire.

↗ L'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche.

♥ Les personnes les plus touchées par les inégalités sociales doivent être au cœur de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions gouvernementales qui les concernent.

Si les choix gouvernementaux touchant, par exemple, la fiscalité, l'éducation, la santé, la justice, l'emploi et l'environnement étaient analysés sur la base de ces principes, nous serions assurés d'avancer dans la bonne direction. Plus que des objectifs à atteindre, ces trois principes devraient devenir la grille d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques. Nous en dégagerions des indicateurs permettant de mesurer les avancées en matière de réduction des inégalités sociales, lesquelles constituent un des plus grands problèmes de notre société.

C'est le devoir de chaque homme de rendre au monde
au moins autant qu'il en a reçu.

Albert Einstein, physicien américain d'origine allemande (1879-1955)

Le rôle des entreprises

Les entreprises font partie de notre communauté et bénéficient des richesses collectives accumulées au fil du temps, richesses auxquelles elles ont aussi contribué. Des infrastructures telles que le réseau routier ou le système d'aqueduc leur servent quotidiennement, et plusieurs d'entre elles reçoivent un soutien de l'État par le biais de programmes de subvention. En ayant accès à une main-d'œuvre bien formée et en santé, elles bénéficient indirectement du système d'éducation publique et du système de santé. Ces réalités sont à prendre en considération lorsqu'on évalue quelle contribution est réclamée aux entreprises pour la redistribution des richesses. Les entreprises sont liées à ce « nous » économique et politique. Elles font donc partie de la solution lorsque l'on réfléchit à la réduction des inégalités sociales.

> « Ça prend des carottes et des bâtons. Les bâtons, c'est l'impôt sur les successions, c'est de mettre un impôt additionnel à chaque fois qu'une compagnie, pour toutes sortes de bonnes raisons, dépasse le salaire x pour les dirigeants. Et la carotte, c'est de faire la promotion des compagnies exemplaires, de déterminer les critères d'une compagnie exemplaire. Il faut créer un *mood* autour de ça. »
>
> Personne dont le revenu fait partie du centile le plus élevé au Québec (PDG à la retraite)

La question de la fiscalité des entreprises est loin d'être simple, mais certaines interrogations apparaissent légitimes. Les entreprises contribuent de diverses façons aux richesses collectives : impôt sur les sociétés, taxes et charges sociales, etc. Au cours des dernières années, les taux d'imposition des sociétés ont connu d'importantes diminutions. Selon Revenu

Québec, « parmi toutes les sociétés qui ont produit une déclaration de revenus en 2012, 265 887 sociétés étaient non imposées, soit 60,1 %. Plus de la moitié (60,8 %) des petites entreprises n'ont pas payé d'impôt sur le revenu. Cette proportion était de 37,5 % chez les moyennes entreprises et de 42,6 % chez les grandes entreprises[134]. »

S'il peut être acceptable que des entreprises ne paient pas d'impôt dans le cas où, par exemple, elles n'ont pas réalisé de profit, comment s'assurer de la juste contribution fiscale de l'ensemble des entreprises qui sont en moyen de le faire ? Comment s'assurer que toutes les entreprises ayant des activités au Québec soient soumises aux mêmes règles fiscales et traitées équitablement ? Comment valoriser davantage celles qui ont une contribution sociale exemplaire ?

L'engagement d'une entreprise dans la réduction des inégalités sociales ne relève pas seulement de la fiscalité, il peut prendre diverses formes :

- Offrir des emplois de qualité, des salaires décents, de la stabilité, de bonnes conditions de travail, des horaires qui tiennent compte des réalités familiales ainsi que de la formation continue, notamment en matière de nouvelles technologies.
- Mettre en place des politiques de rémunération plus équitables.
- Embaucher des personnes qui ont plus difficilement accès à l'emploi et soutenir leur intégration.
- Prendre conscience des inégalités sociales et de la façon dont elles sont produites ou reproduites dans un milieu de travail, et voir comment il est possible d'agir pour les réduire. Ces changements peuvent toucher les conditions de travail ou son organisation.
- Faire participer le personnel aux décisions qui concernent l'entreprise ou l'organisation du travail.

- Prendre en considération les inégalités sociales qui peuvent être causées ou renforcées par les activités de l'entreprise dans la communauté.
- Faire la promotion de son engagement pour la réduction des inégalités sociales, par exemple en faisant valoir la qualité des emplois, afin de créer un mouvement d'entreprises pour la réduction des inégalités sociales.
- Prendre position publiquement pour la réduction des inégalités sociales[135].

Les règles du jeu du système économique ne sont pas immuables. Des entreprises remettent en question la course à la maximisation des profits et modulent leurs décisions afin de nourrir le lien avec la communauté. La valeur d'une entreprise ne se mesure pas qu'à son rendement économique, elle est la somme de l'ensemble de ses actions, dont celles qui visent à créer de la richesse sociale. À cet effet, le modèle de l'économie sociale développé au Québec s'inscrit bien dans cette vision d'une économie visant à mieux partager la richesse.

Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis.

Antoine de Saint-Exupéry, aviateur et écrivain français (1900-1944)

Agir dans nos communautés

Outre les actions structurelles qui sont incontournables pour réduire les inégalités, des changements dans les relations que nous entretenons avec les membres de nos communautés peuvent aussi changer les choses. Chacun et chacune peut faire le choix d'établir des rapports positifs avec les personnes qui se trouvent sur sa route. S'intéresser à la réalité de l'autre, s'ouvrir à sa perspective est un premier pas pour réduire les inégalités.

> « C'est humain d'aller vers ce qui nous ressemble, même que c'est animal de craindre ce qui est différent. Ce qui est différent peut être synonyme de danger. Si ce n'est pas comme toi, forcément, ça peut être un risque. Même au secondaire, dans notre programme particulier par rapport au régulier, on se disait : « ils sont différents de nous ». J'ai l'impression que c'est comme un instinct animal qui nous fait craindre ce qui est différent. C'est notre rationalité qui peut nous faire s'ouvrir aux autres et nous faire réaliser que ça n'a pas de raison d'être, que c'est juste des préjugés. S'humaniser, ce serait ça. »
>
> Étudiant en milieu urbain

Dans notre société organisée en strates sociales, nous appartenons tous et toutes à des groupes sociaux au sein desquels nous créons nos réseaux. Il est compréhensible de fréquenter davantage des gens qui nous ressemblent, mais il est alors difficile de comprendre la réalité et les besoins des gens que l'on côtoie moins, et d'y être sensible dans nos choix individuels et collectifs. Par exemple, il peut être ardu de concevoir le quotidien d'une personne âgée isolée. Le fait de fréquenter des personnes du troisième âge sensibilise à la réalité de cette population

et permet de comprendre notamment l'importance d'instaurer des services de proximité ou un système de transport adapté et accessible pour cette population. Durant la pandémie, les personnes âgées ont vécu une perte de repères, de l'insécurité et de l'exclusion sociale. L'isolement, dans lequel plusieurs vivaient auparavant, s'est accru durant la crise, dévoilant les faiblesses de notre filet social.

Le fait de côtoyer des personnes aux réalités différentes de la nôtre dans divers contextes nous permet d'élargir notre conscience sociale, de comprendre les limites et les défis qu'elles vivent et, éventuellement, de faire tomber les préjugés entretenus malgré nous à leur endroit. Pour une communauté, cette connaissance et cette ouverture à l'autre se traduisent souvent par une plus grande convivialité entre ses membres malgré leurs différences, une réduction de l'exclusion et de l'isolement, ainsi qu'un plus grand sentiment de sécurité. Les liens ainsi créés deviennent un socle qui permet aux membres de cette communauté de se mobiliser autour de projets visant un mieux-être collectif, comme la création de parcs multigénérationnels, l'amélioration du service de transport collectif, la construction de logements sociaux, l'organisation de fêtes populaires, etc. Ces projets améliorent la vie des communautés et contribuent à y réduire les inégalités.

« Ça fait une différence d'avoir des bâtiments coopératifs où on connaît les voisins, où il y a un échange. Il y a plein de quartiers où c'est très vert et très collectif. Ça fait une différence d'avoir des beaux projets d'habitation, des beaux endroits où vivre. C'est peut-être pour ça que je suis dans ce métier-là, pour amener ça. J'ai l'impression qu'à travers l'architecture, il y a quelque chose qu'on peut amener. »

Jeune professionnelle en milieu urbain

Plusieurs lieux de mixité sociale nous permettant d'aller à la rencontre des autres sont présents à l'échelle de nos quartiers, de nos milieux de travail et de nos différentes activités. Ainsi, les centres communautaires, les parcs et places publiques, les jardins collectifs, les organismes communautaires sont autant d'endroits qui offrent la possibilité de côtoyer des personnes d'âges, de conditions, d'origines et de revenus divers, et ce, dans un contexte positif et rassembleur. Nos milieux de garde éducatifs et écoles publiques sont les premiers lieux de mixité offrant aux enfants, et à leurs parents, la possibilité de côtoyer des personnes d'horizons variés. Ils sont souvent le premier lieu d'apprentissage du vivre-ensemble.

Dans les dernières années, on a également vu apparaître différents projets visant à intégrer la mixité dans les structures sociales. C'est le cas notamment de l'insertion de logements sociaux dans des projets d'habitation, de la mise en place de garderies dans des centres pour personnes âgées, etc. Évidemment, dans un environnement de mixité sociale, il est impératif de demeurer sensible aux inégalités qui peuvent y être produites et reproduites.

En effet, s'impliquer dans notre communauté nécessite une approche d'ouverture face aux réalités et défis des gens qui la composent. Les inégalités vécues en lien avec une faible littératie, notamment les difficultés de lecture ou d'usage des nouvelles technologies, sont souvent invisibles dans les lieux de participation sociale. Par exemple, dans divers contextes sociaux, un sondage qui s'effectue exclusivement par écrit et en ligne exclut nécessairement des gens qui ne seront pas à même de faire valoir leur point de vue et d'influencer les décisions.

Par ailleurs, une plus grande sensibilité à la réalité d'autrui pourra se transposer dans les décisions collectives que l'on est appelé à prendre comme citoyen et citoyenne. Dans ce contexte, occuper les lieux d'exercice de pouvoir qui sont à notre portée et en créer de nouveaux constituent aussi des actions pouvant contribuer à réduire les inégalités sociales. Les comités d'usagers, les conseils d'établissement, les conseils de quartier, les conseils d'administration, les comités de citoyens et de citoyennes ainsi que les associations de gens d'affaires sont des lieux d'appropriation du pouvoir qui permettent d'apprendre à dialoguer et à travailler ensemble. Lorsque ces différents regroupements s'assurent de leur représentativité, d'une part en incluant les groupes sociaux souvent laissés de côté et, d'autre part, en prenant en considération les points

de vue de l'ensemble des membres d'une association ou d'une communauté lors des prises de décision, nous en venons à être réellement en marche dans la réduction des inégalités.

> Tout le monde pourrait se parler, les gens riches pis les gens pauvres, pis tout le monde se parlerait. Eux autres devraient faire l'effort de venir nous voir, pis s'asseoir, pis de nous écouter. Autant que nous autres, on peut les écouter. Ça, ce serait un bel effort. C'est possible si les gens veulent le faire.
>
> Membre d'un organisme communautaire

Le modèle de l'économie sociale est également adapté à la lutte contre les inégalités, car il contribue à un développement économique et social durable. De par sa nature, l'entreprise d'économie sociale préserve plus facilement le lien avec la communauté dans laquelle elle s'établit. Sa gouvernance partagée et ses balises démocratiques l'orientent pour éviter de perdre de vue la réponse aux besoins de ses membres. L'histoire du Québec est fortement teintée de son héritage coopératif, mutualiste et communautaire. Les porte-étendards de l'économie sociale doivent continuer à faire rayonner ce modèle afin de fortifier les effets positifs que peut avoir une économie ancrée dans sa communauté et sensible à ses réalités. Le gouvernement du Québec s'est d'ailleurs doté d'une loi sur l'économie sociale qui vient reconnaître la contribution particulière d'une économie fondée sur des valeurs collectives au développement socioéconomique du Québec.

Le milieu de la recherche contribue grandement à nourrir les pratiques visant à réduire les inégalités sociales. Par exemple, le Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural, rattaché à

l'Université du Québec à Rimouski, a travaillé ces dernières années à rendre visible les réalités des personnes en situation de pauvreté vivant en milieu rural, ainsi qu'à soutenir les intervenantes et intervenants sociaux et les personnes élues qui y travaillent. Il a notamment contribué à produire une trousse d'outils[136] à l'attention des personnes élues des municipalités rurales qui propose des pistes d'action concrètes pour réduire les inégalités propres à ces milieux.

Les organismes communautaires constituent quant à eux un levier essentiel pour agir sur les inégalités. Centraide en soutient plusieurs qui répondent aux besoins de base de ceux et de celles qui manquent cruellement du nécessaire. Ces lieux permettent à des personnes vivant de l'exclusion sociale d'avoir un port d'attache qui les lie à leur communauté et leur offre l'accompagnement nécessaire pour la réalisation de leurs projets. Ces organismes favorisent également l'implication sociale et donnent la chance à ces personnes de prendre conscience de leur pouvoir, de leur force afin qu'elles puissent enfin se faire entendre. L'une des grandes leçons apprises des groupes communautaires est la force de l'accueil, du soutien et de l'accompagnement adaptés au parcours de chaque personne, un enseignement utile pour toute pratique professionnelle notamment en santé, en éducation, en justice, en aide à l'emploi et autres. Nous ne pouvons pas nous permettre de renoncer ou d'abandonner qui que ce soit, voilà ce que l'action communautaire nous rappelle constamment.

Parmi les nouvelles tendances en philanthropie, la volonté de choisir la cause qui nous tient à cœur prévaut. S'il est humain d'être davantage touché par certaines situations et de vouloir contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un groupe de gens en particulier, le don désigné fait malheureusement des laissés-pour-compte. Certaines causes sont plus

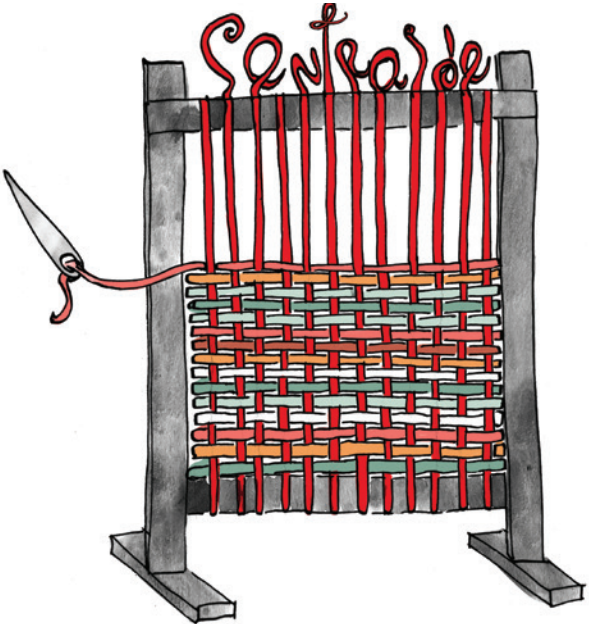

difficiles à mettre de l'avant et ne deviendront jamais la saveur du jour. Inscrire la philanthropie dans une perspective de réduction des inégalités implique d'agir à contre-courant, et Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent souhaite maintenir le cap malgré les vents contraires. En valorisant le don solidaire[XI] plutôt que désigné, l'organisation s'assure que les causes moins populaires soient aussi soutenues. De plus, en soutenant les organismes communautaires pour leur mission globale plutôt que pour la réalisation de projets spécifiques, Centraide reconnaît que leur travail ne peut être réduit à une simple liste de services offerts. Ultimement, c'est le tissage de liens sociaux que Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent soutient, des liens qui renforcent nos communautés en devenant un facteur de protection sociale. Le souhait le plus cher de l'organisation est d'ailleurs de contribuer à la construction d'un filet social et humain suffisamment tissé serré pour que personne ne glisse entre les mailles.

XI Don solidaire à Centraide : principe selon lequel les dons amassés sont regroupés dans un fonds commun et ensuite distribués à des organismes après un exercice d'analyse rigoureux prenant en compte tous les besoins de la communauté. Le don solidaire diffère du « don désigné », formule selon laquelle la personne qui fait le don désigne l'organisme auquel elle souhaite l'attribuer.

> Si tu commences par changer des choses dans ton milieu, tu vas voir les impacts, et les gens qui vont participer vont dire : "hein ! ça marche !". Mais si tu prends en partant la grandeur du Québec pis tu veux tout changer, ça ne marchera pas parce que les gens ne verront pas les changements assez vite. Si tu fais ça localement, tu vas le voir plus concrètement.
>
> Femme en milieu rural

Évidemment, aller plus loin et s'impliquer dans nos communautés demande du temps, et la frénésie des vies que l'on mène réduit notre capacité à le faire. Le manque de temps ne doit cependant pas être une fuite justifiant l'inaction, puisque les possibilités d'implication sont multiples. Il peut s'agir de prendre position publiquement, de mettre en place des pratiques coopératives dans un milieu de travail, de s'engager bénévolement dans la communauté, d'organiser une action publique ou d'y participer. Bref, nous pouvons toutes et tous agir et créer entre nous des liens de solidarité renouvelés. Le pouvoir est aussi dans les petits gestes, à la condition que l'ensemble de ces derniers soit le socle sur lequel on construit collectivement une société plus soudée et plus juste.

> La pire des attitudes est l'indifférence, dire : « je n'y peux rien, je me débrouille ». En vous comportant ainsi, vous perdez l'une des composantes essentielles qui font l'humain. Une des composantes indispensables : la faculté d'indignation et l'engagement qui en est la conséquence.
>
> Stéphane Hessel, homme politique et écrivain français (1917-2013)

« L'important, c'est d'apprendre à être humain, apprendre que les autres, c'est du monde comme nous. »

Léa Roback, syndicaliste, pacifiste et féministe québécoise (1903-2000)

CONCLUSION

Une société, c'est un projet collectif qui prend tout son sens lorsque l'on considère la richesse qu'il y a à vivre ensemble. On n'est pas seul au monde, on ne se construit pas tout seul, mais plutôt au fil de nos rencontres.

Notre société, il nous appartient de la construire et d'y consacrer le temps qu'il faut pour mieux comprendre la réalité des autres, prévoir les effets à long terme de nos choix collectifs et s'organiser pour provoquer des changements. Vouloir réduire les inégalités sociales, c'est assumer que, dans une société, le sort de chacune et de chacun est lié à celui de l'autre. C'est considérer que, lorsque nous nous éloignons de certains groupes sociaux et que nous laissons les inégalités s'accroître, nous sommes toutes et tous perdants.

La majorité des personnes sont prêtes à se mobiliser pour un proche, peu importe sa situation économique ou sociale. Les préjugés tombent souvent lorsqu'il s'agit de quelqu'un qu'on aime : nous faisons davantage l'effort de comprendre sa situation et nous voulons agir. Nous avons tendance à nuancer nos perceptions, nos propos, nos actions lorsque nous nous rendons compte que « les autres », ce sont des gens de notre entourage. La Déclaration universelle des droits de l'homme avance l'idée que les êtres humains « doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Cet appel à la fraternité, à la sororité, devrait guider nos actions en société et nous amener à agir avec les autres comme s'il s'agissait de nos proches.

Les plus puissants leviers pour réduire les inégalités sont ceux que contrôle l'État, et il est nécessaire de les utiliser pour favoriser un meilleur partage des richesses et un meilleur vivre-ensemble. Dans une société démocratique, l'État n'évolue pas dans une bulle, il se doit d'être à l'écoute. Il agit avec beaucoup plus de force lorsque les citoyennes et

citoyens se mobilisent et expriment clairement leurs aspirations collectives. Ainsi, chacune et chacun d'entre nous avons le pouvoir, voire le devoir, de nous indigner face aux inégalités croissantes et de demander haut et fort que la situation change. Il est impératif d'exiger de la part des personnes qui nous représentent qu'elles en fassent plus pour réduire les inégalités. Cela ne nous dispense pas, individuellement, d'assumer nos responsabilités et d'agir à la mesure de nos moyens dans notre école, notre entreprise, notre quartier et nos réseaux pour réduire les inégalités.

Centraide, pour sa part, considère qu'il est au cœur de sa mission de contribuer à la réduction des inégalités sociales. L'étendue et la diversité de son réseau représentent un de ses principaux leviers d'action. Centraide crée des liens de solidarité entre des gens d'horizons différents ayant des parcours de vie tout aussi divers. Ce mouvement de solidarité est rendu possible grâce à l'engagement annuel de près de

110 000 donateurs et donatrices, de milliers de bénévoles et de centaines d'entreprises dans les régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, qui s'unissent pour soutenir le travail de plus de 260 organismes communautaires. Ces organismes accompagnent des milliers de personnes directement touchées par les inégalités sociales et s'engagent quotidiennement à réduire les inégalités sociales ou à en contrer les effets.

Lors d'une conférence, la sociologue Maria De Koninck déclarait que « l'indicateur le plus puissant du développement humain, c'est la possibilité d'avoir des projets, de se projeter dans l'avenir[137] ». Pour se projeter dans l'avenir, il faut être capable de rêver. Or, pour une personne en situation de pauvreté et d'exclusion, se projeter dans l'avenir et rêver peut devenir très difficile… C'est aussi ça avoir du plomb dans les ailes.

> « Tu te contentes de peu. Mais ça te dérange pas. C'est comme normal de ne pas avoir d'argent. T'en fais pas un cas parce que la vie est comme ça. T'as le droit de manger. Faut que tu paies ton loyer, faut que tu paies tes affaires normales, pis quand tu as un petit reste d'argent, tu vis pour d'autres choses. Mais tu ne peux pas faire des affaires extraordinaires. C'est normal. Mais j'aimerais ça, des fois, faire des affaires extraordinaires. Parce que la vie est belle… »
>
> Membre d'un organisme communautaire

En favorisant, part leurs actions, des rapports humains respectueux et égalitaires, les organismes communautaires permettent aux personnes qui subissent les effets des inégalités de croire avec plus de force à la légitimité de leurs rêves et que, oui, parfois, « la vie est belle ».

Faire de la réduction des inégalités un projet collectif, c'est ce que souhaite Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent en publiant cet avis. La question des inégalités sociales est complexe ; les ramifications sont presque infinies. Centraide n'a pas la prétention d'avoir été au bout du sujet et d'avoir clos le débat, loin de là. Nous avons cependant une conviction profonde, un parti pris pleinement assumé, celui que **le mieux-être de chacune et de chacun des membres de notre communauté, riches ou pauvres, passe par une meilleure répartition de la richesse et par des rapports sociaux bienveillants et égalitaires**.

À la lecture de cette publication, votre regard sur une question aussi ardue que celle des inégalités différera peut-être du nôtre. Qu'à cela ne tienne, Centraide souhaite justement susciter la réflexion, les échanges et les actions pour qu'advienne un véritable projet collectif qui nous permettra de progresser vers une société où « ensemble » prend tout son sens.

Il n'est pas anodin d'avoir choisi la métaphore du « plomb dans les ailes » pour illustrer les conséquences des inégalités sur notre projet collectif de vie en société. Ce sont ces mêmes ailes qui peuvent nous aider à nous élever vers un monde où nous sommes plus égaux et, du même coup, plus libres.

Parmi les phénomènes naturels les plus spectaculaires qu'il nous est donné d'observer au Québec, il y a l'envol, d'un même mouvement et vers une même destination, de milliers d'oies sauvages. Il n'en tient qu'à nous toutes et tous de prendre cet envol !

POUR CONTINUER DE RÉFLÉCHIR AUX INÉGALITÉS

FROHLICH, Katherine, Maria DE KONINCK, Andrée DEMERS et Paul BERNARD (sous la direction de), *Les inégalités sociales de santé au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, 408 p.

FRÉCHET, Guy, Aline LECHAUME et Frédéric SAVARD, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2018*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018.

GAUDREAU, Hélène, *Remettre le cap sur l'équité. Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 2016, 100 p.

HYPPOLITE, Shelley-Rose, *Comprendre et agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale-Nationale*, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé, Québec, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, 2012, 161 p.

MARCIL, Ianik, *L'élan vers l'autre*, Montréal, Éditions Somme toute, 2018, 230 p.

NADEAU, Christian, *Liberté, égalité, solidarité. Refonder la démocratie et la justice sociale*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2013, 272 p.

NOËL, Alain et Miriam FAHMY (sous la direction de), *Miser sur l'égalité. L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté*, Montréal, FIDES, 2014, 280 p.

ROBICHAUD, David et Patrick TURMEL, *La juste part. Repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pains*, Montréal, Atelier 10, 2012, 97 p.

SAVIDAN, Patrick, *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, 1748 p.

SEN, Amartya, *Repenser l'inégalité*, Paris, Le Seuil, 2000, 288 p.

STIGLITZ, Joseph E., *Le prix de l'inégalité*, Arles, Babel, 2014, 502 p.

WILKINSON, Richard et Kate PICKETT, *L'égalité, c'est mieux. Pourquoi les écarts de richesse ruinent nos sociétés*, Montréal, Éditions Écosociété, 2013, 379 p.

ZORN, Nicolas, *Les inégalités, un choix de société? Mythes, enjeux et solutions*, Montréal, Les publications de l'Institut du Nouveau Monde, 2015, 58 p.

ÉGALEMENT PUBLIÉS PAR CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Une société en déficit humain –
Rapport sur les conséquences sociales de l'appauvrissement (1998)

Une société qui se tire dans le pied –
Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté... et à toutes les autres (2000)

On n'est pas seuls au monde –
Propos sur la responsabilité sociale et la pauvreté (2003)

Un préjugé, c'est coller une étiquette –
La lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés (2011)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ, « Le droit de nos droits, Déclaration de conclusion » du groupe de personnes en situation de pauvreté, *La Soupe au caillou*, nº 145, octobre 2003.

[2] ALLAIRE, Yvan, *La rémunération des dirigeants. Trancher le nœud gordien*, Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 2017, p. 7.

[3] MACDONALD, David, *Plus haut, plus cher, inégalitaire. La rémunération des hauts dirigeants au Canada*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2018.

[4] STATISTIQUE CANADA, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016116 au catalogue de Statistique Canada.

[5] STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0192-01, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu du marché, total et après impôts, selon le type de famille économique et le décile de revenu, Canada et provinces.

[6] STATISTIQUE CANADA, Tableau 206-0031, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen +du revenu du marché, total et après impôt et transferts, selon le type de famille économique et le décile de revenu, Canada et provinces.

[7] *Ibid.*

[8] Projet de loi nº112 (2002, chapitre 61), *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Éditeur officiel du Québec, 2002, p. 2. Repéré au : www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2002C61F.PDF.

[9] DJIDEL, Samir, Burton GUSTATIS, Andrew HEISZ, Keith LAM, Isabelle MARCHAND et Sarah MCDERMOTT, *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*, Statistique Canada, 24 février 2020. Repéré au : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020002-fra.htm.

[10] CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2018*, p. 17.

[11] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Les indicateurs de l'occupation et de la vitalité des territoires : Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu (MFR)*. Repéré au : www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu_02.pdf .

[12] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Occupation et vitalité des territoires : Revenu médian des familles*. Repéré au : www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu_01.xls.

[13] STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0049-01, *Enquête sur la sécurité financière (ESF), actifs et dettes selon les quintiles d'avoir net, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR).*

[14] CENTRE D'ÉTUDES SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, *loc. cit.* p. 58.

[15] WODRICH Nigel, *Estimation de la queue supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada, Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB)*, juin 2020, repéré à : https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-2021-007-S/RP-2021-007-S_fr.pdf

[16] CANADIANS FOR TAX FAIRNESS, *Canadian corporate cash in top 12 tax havens increased by 10% to over $350 billion last year*, StatsCan figures show. Repéré au : https://www.taxfairness.ca/en/newsletter/2019-04/canadian-corporate-cash-top-12-tax-havens-increased-10-over-350-billion-last-year.

[17] DENEAULT, Alain, *Une escroquerie légalisée. Précis sur les « paradis fiscaux »*, Montréal, Éditions Écosociété, 2016.

[18] COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Le phénomène du recours aux paradis fiscaux, Observations, conclusions et recommandations*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, mars 2017.

[19] OXFAM INTERNATIONAL, *Services publics ou fortunes privées?*, janvier 2019.

[20] ANAND, Sudhir et Paul SEGAL, « Who are the Global Top 1% ». Repéré au : http://pubdocs.worldbank.org/en/771271476908686029/Segal.pdf.

[21] *Ibid.*

[22] STATISTIQUE CANADA, Tableau 11-10-0239-01, Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement.

[23] ROSE, Ruth, *Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique*, Comité consultatif femmes en développement de la main-d'œuvre, mai 2016.

[24] RHERRAD, Imad, *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, gouvernement du Québec, 2010.

[25] CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES, *Un préjugé, c'est coller une étiquette. La lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés*, novembre 2011.

[26] DIRECTION DE L'ANALYSE ET DE L'INFORMATION DE GESTION, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, avril 2009. Repéré au : www.mtess.gouv.qc.ca/statistiques.

[27] OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS AU QUÉBEC, Portrait des personnes à l'aide sociale, données statistiques et paroles citoyennes, octobre 2016.

[28] STATISTIQUE CANADA, Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011.

[29] EID, Paul, Azzaria MEISSON et Marion QUÉRAT, *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, mai 2012.

[30] MATTE, Denis, Domenico BALDINO et Réjean COURCHESNE, « L'évolution de l'emploi atypique au Québec », *Le marché du travail*, vol. 19, nº 5, gouvernement du Québec, 1998, p. 25.

[31] STATISTIQUE CANADA, Tableau, Emploi typique et atypique selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, Enquête sur la population active, 2017, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

[32] BERNIER, Jean, « Mutations dans les formes d'emploi, disparité de traitement et précarisation du travail », *Droits et libertés*, vol. 33, nº 2, automne 2014.

[33] STATISTIQUE CANADA, *Recensement en bref. Les personnes âgées au travail au Canada*. Repéré au : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016027/98-200-x2016027-fra.cfm.

[34] *Ibid*.

[35] *Ibid.*

[36] *Loi sur l'instruction publique*, Les publications du Québec, chapitre I-13.3, à jour au 1er août 2018.

[37] COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, *Rapport Parent – Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, première partie ou tome I – Les structures supérieures du système scolaire*, Les publications du Québec, 1963.

[38] Loi sur l'instruction publique, Légis Québec. Repéré au : www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3

[39] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Programme de formation de l'école québécoise, Québec, 2007.

[40] CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, septembre 2016, p. 2.

[41] BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC, *Effectif scolaire de la formation générale des jeunes, selon diverses variables, années scolaires 2005-2006 à 2018-2019*, Québec. Calculs effectués par l'auteur. Repéré au : www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERB7P33J17-1532021908312~L8&p_lang=1&p_m_o=MEES&p_id_ss_domn=825&p_id_raprt=3413.

[42] CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *loc. cit*.

[43] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel), parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par réseau d'enseignement et par commission scolaire*, 2016-2017. Repéré au : www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Tableau_2016-2017.pdf.

[44] CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *loc. cit*., p. 2.

[45] CENTRE DE TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC, Cahier des recommandations, Conférence de consensus, La mixité sociale et scolaire, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, 2019.

[46] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires*, Québec, 2014, p. 52 à 58.

[47] ZORN, Nicolas, *Observatoire québécois des inégalités, Opportunités d'adoption et efficacité sur les inégalités de 55 politiques potentielles*, Rapport d'analyse, Montréal, 2019, p. 74.

[48] WILKINSON, Richard et Kate PICKETT, *L'égalité, c'est mieux. Pourquoi les écarts de richesse ruinent nos sociétés*, Montréal, Éditions Écosociété, 2013, p. 127.

[49] LÉGAL, Jean-Baptiste et Sylvain DELOUVÉE, *Stéréotypes, préjugés et discrimination*, coll. « Les Topos », Paris, Éditions Dunod, 2008.

[50] CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *op. cit.*, p. 44.

[51] KAMANZI, Pierre Canisius, « School Market in Quebec and the Reproduction of Social Inequalities in Higher Education », *Social Inclusion*, vol. 7, nº 1, 2019.

[52] CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *loc. cit*.

[53] *Ibid.*

[54] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *loc. cit*.

[55] STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet (ECUI)*, Repéré au : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2210011301&pickMembers%5B0%5D=1.3&pickMembers%5B1%5D=3.1&pickMembers%5B2%5D=4.2 .

[56] STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet (ECUI*), Repéré au : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2210008201&pickMembers%5B0%5D=3.1&pickMembers%5B1%5D=4.1&pickMembers%5B2%5D=5.4.

[57] DUGAL, Sonia, Myriam DUPLAIN et Isabelle MAUGER, *Les inégalités sociales de santé dans Basse-Ville et Limoilou-Vanier, Surveillance de l'état de santé et de ses déterminants*, Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, mars 2018.

[58] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *La santé des Québécois : 25 indicateurs pour en suivre l'évolution de 2007 à 2014. Résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, décembre 2016.

[59] INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Les inégalités sociales de santé au Québec. La mortalité prématurée*. Repéré au : www.inspq.qc.ca/santescope/suivre-les-inegalites-sociales-de-sante-au-quebec/la-mortalite-prematuree.

[60] HYPPOLITE, Shelley-Rose, *Comprendre et agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale-Nationale*, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, 2012, p. 26.

[61] PAMPALON, Robert, Denis HAMEL, Carolyne ALIX et Maude LANDRY, *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec*, Institut national de santé publique du Québec, juillet 2013.

[62] FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU), *Logement et pauvreté au Québec. Dossier noir*. Chiffres et témoignages, septembre 2014.

[63] STATISTIQUE CANADA, *Besoins impérieux en matière de logement*, recensement de 2016.

[64] FRAPRU, *op. cit*., juin 2018.

[65] FRAPRU, *op. cit.*, 2018.

[66] CENTRE D'ÉTUDES SUR LE STRESS HUMAIN, *Recette du stress*. Repéré au : www.stresshumain.ca/le-stress/comprendre-son-stress/source-du-stress.

[67] AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION, *Stress effects on the body*. Répéré au : www.apa.org/helpcenter/stress-body.aspx.

[68] SANTÉ CANADA, *Santé mentale – Gestion du stress*, 2008. Repéré au : www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/hl-vs/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/iyh-vsv/life-vie/stress-fra.pdf.

[69] BERNARD, Paul et Marie-France RAYNAULT, « Inégalités sociales de santé : feux, contre-feux et piliers de bien-être », dossier Inégalités sociales de santé, *Santé, Société et Solidarité,* n° 2, 2004, p. 49-58.

[70] GOUVERNEMENT DU CANADA, *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté – Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant*, 2018. Repéré au : www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/ce-nous-avons-entendu.html.

[71] AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, *Les principales inégalités en santé au Canada : Un portrait national*, gouvernement du Canada, 2018. Repéré au : www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research/hir-full-report-fra_version_originale.pdf.

[72] MUHAKARINE, N., L. ANDERSON, M. LYSACK, M. GUHN, ET F.M. SMITH, *Les connaissances en santé développementale comme moteur de politiques favorable à la santé au Canada*, avril 2012. Repéré au : www.ccnpps.ca/102/publications.ccnpps?id_article=743.

[73] AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, *Les principales inégalités en santé au Canada : Un portrait national, gouvernement du Canada*, 2018. Repéré au : www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research/hir-full-report-fra_version_originale.pdf.

[74] BRAVEMAN, P., Julia ACKER, Elaine ARKIN, Jamie BUSSEL, Kathryn WEHR et Dwayne PROCTOR, *Early childhood is critical to health equity*, Princeton (New Jersey), Robert Wood Johnson Foundation, 2018, 35 p. Repéré au : https://pediatriesociale.fondationdrjulien.org/wp-content/uploads/2018/10/braveman_2018_report_early_childhood_health_equity.pdf.

[75] STEWART, M., Linda REUTTER, Edward MAKWARIMBA, Irving ROOTMAN, Deanna WILLIAMSON, Kim RAINE, Doug WILSON, Janet FAST, Rhonda LOVE, Sharon MCFALL, Deana SHORTEN, Nicole LÉTOURNEAU, Karen HAYWARD, Jeff MASUDA et William RUTAKUMW, « Determinants of Health-Service Use by Low-Income People », *CJNR*, vol. 37, nº 3, 2005, p. 104-131.

[76] ROSELLA, L.C., T. FITZPATRICK, W.P. WODCHIS, A. CALZAVARA, H. MANSON et V. GOEL, « High-cost health care users in Ontario, Canada : Demographic, socio-economic, and health status characteristics », *BMC Health Services Research*, octobre 2014, p. 532.

[77] AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE, *Comprendre et agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale-Nationale*, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé, 2012.

[78] ALMAIDA, A.P.S.C., B.P. NUNES, S.M.S. DURO et L.A. FACCHINI, « Socioeconomic determinants of access to health services among older adults : a systematic review », *Revista de Saúde Pública*, mai 2017.

[79] GAUTHIER, Josée, Jeannie HAGGERTY et autres, *Entre adaptabilité et fragilité : les conditions d'accès aux services de santé des communautés rurales et éloignées*, Institut national de santé publique du Québec, octobre 2009.

[80] SUOMINEN, L., S. KOSKINEN, T. MARTELIN, J. HOLMEN ET R. JOHNSEN, « Differences in older adults' use of primary and specialist care services in two Nordic countries », *The European Journal of Public Health*, janv. 2005, p. 375-380. Repéré au : https://doi.org/10.1093/eurpub/14.4.375.

[81] ANGUS, J.E., A. LOMBARDO, R. LOWNDES, N. CECHETTO, F. AHMAD et A.S. BIERMAN, « Beyonds barriers in studying disparities in women's access to health services in Ontario, Canada : A qualitative metasynthesis », *Qualitative Health Research*, vol. 23, nº 4, 2012, p. 476-494. KRESSIN, NR, SE CHAPMAN et JW MAGNANI, « A tale of two patients : Patient-centered approaches to adherence as a gateway to reducing disparities », *Circulation*, vol. 133, nº 24, 2016, p. 2583-2592.

[82] ANGUS, J.E., *loc. cit*.

[83] STEWART, M., *loc. cit*.

[84] COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE, *Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et des services sociaux 2012. Pour plus d'équité et de résultats en santé mentale au Québec*, gouvernement du Québec, 2012.

[85] ANGUS, J.E., *loc. cit*.

[86] STEWART, M., *loc. cit*.

[87] GINER, Karl-Erik et Marilou PERRON, *Rapport : Enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au Québec*, préparé par INFRAS inc. pour le ministère de la Justice du Québec, avril 2016.

[88] Hryniak c. Mauldin, 2014, CSC 7, [2014] 1 RCS 87, par. 1.

[89] L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN, *Atteindre l'égalité devant la justice : une invitation à l'imagination et à l'action. Un rapport sommaire du Comité sur l'accès à la justice de l'ABC*, novembre 2013, p. 51.

[90] L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN, *Étude sur l'accès au système de justice – aide juridique*, décembre 2016, p. 6.

[91] BERNIER, Dominique, Céline BELLOT, Marie-Eve SYLVESTRE et Catherine CHESNAY, *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec : point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène*, The Canadian Homelessness Research Network Press, 2011, p. 32.

[92] GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018.

[93] LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS, *Les poursuites-bâillons*. Repéré au : https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/fas-2008-03-00-slapp.pdf.

[94] GIEC, *Changements climatiques 2014, Rapport de synthèse*. Repéré au : www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf.

[95] Voir les rapports du GIEC, notamment le rapport synthèse sur l'impact d'un réchauffement de 1,5 °C (en anglais) : www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/.

[96] INTERGOVERNEMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE, *Special report : Global warming of 1.5 °: Summary for Policymakers*, GIEC. Repéré au : www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar5_wgII_spm_en.pdf.

[97] GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, 2019*. Repéré au : www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf.

[98] BANQUE MONDIALE, *Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes*. Aperçu général au : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29461.

[99] Pour un portrait des conséquences des changements climatiques sur le Québec, consulter la *Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*, édition 2015. Repéré au : www.ouranos.ca/synthese-2015/.

[100] Simulations effectuées à partir de l'outil disponible sur le site d'Ouranos : www.ouranos.ca.

[101]INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PLUBLIQUE DU QUÉBEC, portail Mont climat, ma santé, « S'adapter aux îlots de chaleur ». Repéré au : www.monclimatmasante.qc.ca/adaptation-%C3%AElots-de-chaleur.aspx.

[102] CAILLOU, Annabelle, « 66 décès liés à la canicule à Montréal lors de l'été 2018 », *Le Devoir*, 16 mai 2019. Repéré au : www.ledevoir.com/societe/554400/la-canicule-a-joue-un-role-dans-le-deces-de-66-personnes-a-montreal-l-ete-dernier.

[103] BÉLANGER, Diane, Pierre GOSSELIN, Pierre VALOIS et Belkacem ABDOUS, « Neighbourhood and dwelling characteristics associated with the self-reported adverse health : A cross-sectional study in 9 cities », *ScienceDirect*, vol. 32, mars 2015, p. 8-18.. Repéré au : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1353829214001932.

[104] *Ibid.*

[105] INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *loc. cit*.

[106] *Ibid*.

[107] LALONDE, Benoit, « Cartographies des inégalités sociales et environnementales à l'égard des aléas climatiques », *Françoise stéréo*, octobre 2019. Repéré au : http://francoisestereo.com/cartographies-inegalites-sociales-environnementales-a-legard-aleas-climatiques/.

[108] GIEC, *Climate Change and Land*, rapport spécial. Repéré au : www.ipcc.ch/srccl-report-download-page/.

[109] MAPAQ, *Le Bottin consommation et distribution alimentaires en chiffres*. Repéré au : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin_consommation_distribution.pdf.

[110] INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012*. Repéré au : www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1858_Insecurite_Alimentaire_Quebecois.pdf.

[111] ÉQUITERRE, *Les communautés inuites fortement touchées par les changements climatiques* – Fiche 2, dans le cadre du projet Ours polaires sur glaces éphémères. Repéré au : https://equiterre.org/sites/fichiers/fiche-2-les-communautes-inuites-fortement-touchees.pdf.

[112] OXFAM INTERNATIONAL, *Inégalités extrêmes et émissions de CO^2*, décembre 2015. Repéré au : www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/mb-extreme-carbon-inequality-021215-fr.pdf.

[113] « Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales », article 2, Accord de Paris. Repéré au : https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf.

[114] GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5 °C*, *loc. cit*.

[115] FRÉCHET, Guy et Athanase BARAYANDEMA, *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, 2011.

[116] CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES, *Une société qui se tire dans le pied. Lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté… et à toutes les autres*, septembre 2000, p. 5.

[117] VASILIADIS, Helen-Maria, Anne DEZETTER, Eric LATIMER, Martin DRAPEAU, Alain LESAGE et M. PHIL, « Assessing the Costs and Benefits of Insuring Psychological Services as Part of Medicare for Depression in Canada », *Psychiatric Services*, vol. 68, n° 9, septembre 2017, p. 899-906.

[118] *Ibid*.

[119] WILKINSON, Richard et Kate PICKETT, *loc. cit*.

[120] OCDE, FOCUS – *Inégalités et croissance,* Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, décembre 2014.

[121] *Ibid*.

[122] Paroles prononcées par Christine Lagarde lors des Grandes Conférences catholiques, Bruxelles, 17 juin 2015.

[123] STANFORD, Jim, *Petit cours d'autodéfense en économie*. *L'abc du capitalisme*, Montréal, LUX Éditeur, 2016.

[124] LOUNGANY, Prakash et Jonathan D. OSTRY, *Les travaux du FMI sur les inégalités : un lien entre la recherche et la réalité*, Fonds monétaire international, février 2017.

[125] HICKS, Daniel L. et Joan HAMORY HICKS, « Jealous of the Joneses : conspicuous consumption, inequality, and crime », *Oxford Economic Papers*, vol. 66, nº 4, 1er octobre 2014, p. 1090-1120.

[126] WILKINSON, Richard et Kate PICKETT, *loc. cit*.

[127] RICHÉ, Pascal, « Richard Wilkinson : Les inégalités nuisent à tous, y compris aux plus aisés », Le grand entretien, *L'Obs* avec *Rue 89,* octobre 2013.

[128] *Ibid.*

[129] GENTELET, Karine, « Idle No More : identité autochtone actuelle, solidarité et justice sociale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 27, nº 1, automne 2014, p. 7-21.

[130] GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois - La valeur redistributive de l'offre et de la consommation des services publics*, Institut de recherche en économie contemporaine, février 2012.

[131] FORTIN, Pierre, Luc GODBOUT et Suzie ST-CERNY, « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP), 13 avril 2012.

[132] *Ibid.*

[133] COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ, *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, Repéré au : http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf.

[134] MINISTÈRE DES FINANCES et REVENU QUÉBEC, *Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2012*, gouvernement du Québec, 2019, p. 12.

[135] CENTRAIDE QUÉBEC, *On n'est pas seuls au monde. Propos sur la responsabilité sociale et la pauvreté*, 3e document de réflexion du Comité de développement social de Centraide Québec, octobre 2003.

[136] RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ, COLLECTIF DE RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL ET FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE, La trousse d'outils « Municipalités rurales et pauvreté… le défi d'en parler ». Repéré au : https://rqvvs.qc.ca/outils-et-publications/outil/la-trousse-d-outils-municipalites-rurales-et-pauvrete-le-defi-d-en-parler.

[137] DE KONINCK, Maria, « Développement durable; alliance populations, savoirs et pratiques », conférence donnée à Genève, 13 juillet 2010.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 8

AVANT-PROPOS 13

MISE EN CONTEXTE 2020 17

INTRODUCTION 23

COMMENT SE CRÉENT LES INÉGALITÉS SOCIALES ? 31

- Une question de ressources 32
- Des effets qui s'additionnent 34

OÙ EN SOMMES-NOUS EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS SOCIALES ? 39

- Des inégalités de revenu et de richesse 41
  - Des inégalités de revenu 42
  - Évolution des inégalités de revenu 49
  - Des inégalités de richesse 57
- Des inégalités en emploi 65
  - L'accès à l'emploi 68
  - Les conditions de travail 71
  - Le droit à une retraite digne 73
- Des inégalités en éducation 75
  - Fonctionnement du système scolaire 77
  - Valoriser l'ensemble des parcours scolaires 84
  - L'adaptation aux besoins des élèves 85
  - Littératie et compétences numériques 88

Des inégalités sociales en santé 91
Santé, logement et milieu de vie 94
Stress et conditions socioéconomiques 96
Des inégalités dans l'accès à des soins et des services de qualité 99
Des inégalités en matière de justice 105
Accès à la justice 106
Traitement judiciaire 110
Des inégalités en environnement 115
Les conséquences des changements climatiques 118
Les conséquences pour le Québec 120
Des responsabilités inégales vis-à-vis des changements climatiques 129

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES COLLECTIVES DES INÉGALITÉS SOCIALES ? 133

AVONS-NOUS LE POUVOIR DE CHANGER LE COURS DES CHOSES ? 143
Sur la notion de pouvoir 145
Le pouvoir de changer la société 147

CHOISIR DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS 151
L'État, notre principal outil pour réduire les inégalités 153
Le rôle des entreprises 161
Agir dans nos communautés 165

CONCLUSION 175

POUR CONTINUER DE RÉFLÉCHIR AUX INÉGALITÉS 181

ÉGLAMENT PUBLIÉS PAR CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES 182

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES 183

Cet ouvrage est composé en EB Garamond 12 pts selon une maquette réalisé par Eugénie Hamel et achevé d'imprimer en septembre 2020 sur les presses de Marquis imprimeur au Québec pour le compte de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent en partenariat avec les éditions Septentrion.

Si le Québec fait bonne figure à l'échelle mondiale sur la question des inégalités sociales, leur croissance y est tout de même indéniable. La pandémie de la COVID-19 a d'ailleurs été un grand révélateur de ces inégalités. Celles-ci entraînent un effritement de la solidarité sociale qui n'est pas sans conséquences.

Du plomb dans les ailes propose un survol de diverses formes d'inégalités sociales qui affectent les individus et les populations dans toutes les régions du Québec, comme ailleurs sur la planète. En quoi consistent ces inégalités sociales ? Quels enjeux devraient nous préoccuper ? Cet avis s'attarde plus précisément aux inégalités de revenus, de richesses, en emploi, en éducation, en santé, en matière de justice et en environnement. Il présente aussi quelques conséquences plus globales de la croissance des inégalités.

En laissant les inégalités sociales s'accroître, nous sommes toutes et tous perdants. Heureusement, elles ne sont pas une fatalité. Nous pouvons les réduire en agissant sur les mécanismes qui les créent. Les leviers sont multiples.

Des actions sont à la portée de quiconque souhaite participer à ce grand défi qui est le nôtre.

Nous avons le pouvoir d'agir, maintenant.

19,95 $
ISBN : 978-2-89791-146-1

9 782897 911461

ÉDITÉ ET IMPRIMÉ AU QUÉBEC

SEPTENTRION